

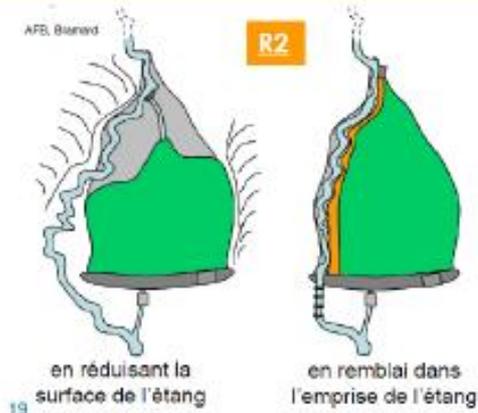
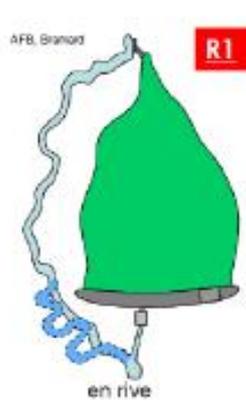
## MODALITES D'INTERVENTION / TYPES D'ACTIONS

### PLANS D'EAU SUR COURS D'EAU

**R1** : Créer un bras de contournement du plan d'eau

**R2** : Diminuer la surface du plan d'eau et créer un bras de contournement

**R3** : Supprimer l'ouvrage et laisser le cours d'eau évoluer



## PROGRAMME 2019-2024 LOCALISATION DES TYPES D'ACTIONS PROJETEES PAR MASSES D'EAU

LÉGENDE	CATEGORIES D'ACTIONS PAR MASSES D'EAU
	Restauration morphologique avec aménagements de berges si nécessaires > environ 4500 m
	Effacement d'ouvrages (rivière l'Ernée) > 2 sites
	Effacement petits ouvrages > 11 sites
	Aménagements de mini-seuils > 85 sites
	Etude d'ouvrages > 5 sites
	Etude plans d'eau > 3 sites
	Etude diagnostique cours d'eau > 2 cours d'eau

#### Actions à destination de toutes les masses d'eau :

- Actions à l'opportunité sur ouvrages structurants > 2 sites
- Restauration de la ripisylve et des embâcles > budget annuel
- Etudes complexes sur ouvrages structurants > 2 sites
- Etude complémentaire des plans d'eau > 1 site
- Etudes, travaux et suivis des mares > budget annuel



## ANNEXE 2 - Réunions, rencontres et visites réalisées en 2023

L'ensemble de ces réunions, rencontres et visites ont été réalisées en présence du technicien du Syndicat.

### ↳ Réunions

#### Bureaux et comité syndicaux

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
02-mars-23	Réunion de bureau	Ernée	Membres du bureau
13-mars-23	Comité Syndical	Ernée	Elus du Syndicat
27-mars-23	Comité Syndical	Ernée	Elus du Syndicat
14-sept-23	Réunion de bureau	Ernée	Membres du bureau
27-nov-23	Réunion de bureau	Ernée	Membres du bureau
11-déc-23	Comité Syndical	Ernée	Elus du Syndicat

#### Actions Syndicat (Réunions, études, ouvrages, etc.)

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
12-janv-23	Projet d'aménagement siège CCE - Querminais	Ernée	MM. Garnier et Crétois (CCE)
16-janv-23	Projet continuité pont D12	Vautorte	Mme Lherbier (DDT), Mme Mignot et M. Delisee (OFB), M. Corvé (CD53)
06-févr-23	Echange programmation CT Eau	Visio	
08-févr-23	Projet continuité pont D12	Vautorte	M. du Fou (propriétaire), Mme Roby (Présidente Syndicat de bassin), M. Boissinot (SERAMA)
14-févr-23	Projet de chemin en zone humide	St Pierre des Landes	Mme Pilard (CCE)
14-févr-23	Plan d'Action Opérationnel Territorialisé	Visio	M. Roux (DDT)
16-févr-23	Marché travaux 2023	Larchamp	M. Salmon (SNTP SALMON)
21-févr-23	Erosion de berge - route touristique	Chailland	
22-févr-23	Marché travaux 2023	Larchamp	M. Lemée (TLTP)
27-févr-23	Marché travaux 2023	Larchamp	M. Letellier (LTP Loisel)
06-mars-23	Réunion d'information sur les plans d'eau	Ernée	
08-mars-23	Réunion annuelle continuité écologique	Laval	
28-mars-23	Journée animateurs captages	Baugé en Anjou	
30-mars-23	Assemblée du bocage	Laval	
05-avr-23	Inventaires tourbières - recherche agriculteurs	St Denis de Gastines	M. Hamon (adjoint)
06-avr-23	Inventaires tourbières - recherche agriculteurs	Larchamp	M. Buchard (Maire)
13-avr-23	Ouvrage de Monthoudoux - réflexion aménagement	Ernée	Mme Cannioux (propriétaire), Mme Roby (Présidente Syndicat), M. Bellay (Vice-Président Ernée), M. Demeusy et Mme Lherbier (DDT), Mme Mignot et M.

			Delisee (OFB)
26-avr-23	Contournement sud d'Ernée - projet AFAFE	Ernée	Mme Jégou, M. Brunet et Mme ... (CD53), M. Crétois (Technicien bocage et biodiversité - CCE)
24-mai-23	Projet acquisition zone humide	St Denis de Gastines	M. Gerault (agriculteur), M. Vendé (CPIE)
30-mai-23	Projet continuité pont D12 - investigations géotechniques	Vautorte	
01-juin-23	Ouvrage de la Minoterie du Château - réflexion aménagement	Ernée	M. Vallée (propriétaire), Mme Roby (Présidente Syndicat), M. Demeusy (DDT), Mme Mignot et M. Delisee (OFB)
06-juin-23	Point sur projets sur ouvrages	Ernée	Mme Roby (Présidente Syndicat), M. Demeusy (DDT), Mme Mignot et M. Delisee (OFB)
07-juin-23	Projet d'aménagement du siège de la CCE	Ernée	Hydroconcept
16-juin-23	Projet confortement de berge	Chailland	M. Salmon (SNTP Salmon)
11-juil-23	Ouvrage de la Minoterie du Château - réflexion aménagement	Ernée	M. et Mme Pannetier (propriétaire îlot), M. Bellay (Vic-Président Syndicat)
21-août-23	Réunion démarrage chantier Gênetais	Vautorte	SNTP SALMON
21-août-23	Réunion démarrage chantier Marolles	Larchamp	SNTP SALMON
21-août-23	Constat huissier Marolles	Larchamp	
22-août-23	Pêche de sauvetage Gênetais	Vautorte	RIVE
24-août-23	Affaissement de berge quai d'Houdéot	Chailland	Thierry Lemée (TLTP)
25-août-23	Réfection vanne Monthoudoux	Ernée	Mme Roby (Présidente Syndicat), M. Bellay (Vice-Président Syndicat et conseiller municipal Ernée), M. Huard (Adjoint travaux Ville d'Ernée), M. Poirrier (Directeur services techniques Ville d'Ernée), Mme Cannioux mère et fille (propriétaires), M. Chauvel, M. Lévêque (Président AAPPMA Ernée), M.... (Vice-Président AAPPMA Ernée)
29-août-23	Projet réfection affaissement de berge quai d'Houdéot	Chailland	M. Gautier (UDAP), M. Cohin (PCC)
29-août-23	Projet d'aménagement de catiche	Ernée	M. Chérubin (Lycée Rochefeuille)
31-août-23	Préparation bureau 14/09/23	Ernée	Mme Roby (Présidente Syndicat), Mme Mareau (Responsable administrative Syndicat)
31-août-23	Réunion de chantier Gênetais	Vautorte	Mme Roby (Présidente Syndicat), Mme Lherbier (DDT), M. Salmon (SNTP SALMON)
31-août-23	Réunion de chantier Marolles	Larchamp	Mme Roby (Présidente Syndicat), Mme Lherbier (DDT), M. Salmon (SNTP SALMON)
05-sept-23	Entretien site Vahais	Ernée	M. Nowacki (DGS Ernée)
18-sept-23	Inventaire tourbières - Bilan 2023	Ernée	M. Vendé (CPIE Mayenne)
22-sept-23	Réunion de chantier Marolles	Larchamp	Mme Roby (Présidente Syndicat), Mme Lherbier (DDT), M. Delisee (OFB), M. Urcel (CD53), M. Salmon (SNTP SALMON)
05-oct-23	Réunion de chantier Marolles	Larchamp	
12-oct-23	Entretien bord de rivière - Bizeuls	Ernée	
15-nov-23	Route touristique - érosion de berge	Chailland	M. Ligot (Président CCE), Mme Roby (Présidente Syndicat), M. Darras (Maire de Chailland), M. Robert (Président FDPMA), M. Barbé (Vice-Président FDPMA), M. Garnier (Chargé de développement FDPMA)

07-déc-23	Plan de récolement travaux 2023		
11-déc-23	Projet restauration berge - ITEP	Andouillé	M. Bénier (ITEP)

**Communication / Animations**

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
23-janv-23	Animations scolaires 2023	St Jean sur Mayenne	Ecole Ste Marie
09-mars-23	Réunion éco-délégué - école Sacré Cœur	Chailland	
15-mars-23	Animation scolaire PS-GS	Chailland	Ecole au fil de l'eau
16-mars-23	Animations scolaires CP à CM	Chailland	Ecole au fil de l'eau
04-avr-23	Animation scolaire PS-MS	Chailland	Ecole Sacré Cœur
14-avr-23	Plantation en bord de rivière	Chailland	Ecole Sacré Cœur
04-mai-23	Animation scolaire GS	St Jean sur Mayenne	Ecole Ste Marie
05-mai-23	Animation scolaire CM1-CM2	St Jean sur Mayenne	Ecole Ste Marie
11-mai-23	Animation scolaire CP-CE1	St Jean sur Mayenne	Ecole Ste Marie
12-mai-23	Animation scolaire CM1-CM2	St Jean sur Mayenne	Ecole Ste Marie
16-mai-23	Animation scolaire GS	St Jean sur Mayenne	Ecole Ste Marie
23-mai-23	Animation scolaire CP-CE1	St Jean sur Mayenne	Ecole Ste Marie
25-mai-23	Animation scolaire CE1-CE2	St Jean sur Mayenne	Ecole Ste Marie
08-juin-23	Animation scolaire CE1-CE2	St Jean sur Mayenne	Ecole Ste Marie
09-juin-23	Intervention Collège René Cassin - 5ème	Ernée	
12-juin-23	Intervention Collège René Cassin - 5ème	Ernée	
15-juin-23	Intervention Collège René Cassin - 5ème	Ernée	
15-juin-23	Animations scolaires 2023-2024 - école publique	Juvigné	
22-juin-23	Intervention Collège René Cassin - 5ème	Ernée	
27-juin-23	Animation scolaire GS-CP	Chailland	Ecole sacré cœur
29-juin-23	Animation scolaire CM1-CM2	St Jean sur Mayenne	
04-juil-23	Animations scolaires CP à CM	Chailland	Ecole au fil de l'eau
04-juil-23	Réunion éco-délégué - école Sacré Cœur	Chailland	Ecole sacré cœur
06-juil-23	Animation scolaire PS-GS	Chailland	Ecole au fil de l'eau
03-oct-23	Animation scolaire CM1-CM2	Juvigné	Ecole publique
05-oct-23	Conseil délégué éco-école - berges Vaumorin	Chailland	Ecole Sacré Cœur
06-oct-23	Animations scolaires CP-CE1	Juvigné	Ecole au fil de l'eau

16-oct-23	Animations scolaires PS-MS	Juvigné	Ecole au fil de l'eau
17-oct-23	Animations scolaires CE2-CM1	Juvigné	Ecole au fil de l'eau
19-oct-23	Animations scolaires GS-CP	Juvigné	Ecole au fil de l'eau
04-déc-23	Animation scolaire CM1-CM2	Juvigné	Ecole publique
08-déc-23	Animations scolaires CE2-CM1	Juvigné	Ecole publique
11-déc-23	Animations scolaires PS-MS	Juvigné	Ecole publique
14-déc-23	Animations scolaires CP-CE1	Juvigné	Ecole publique

**Réunions Communauté de Communes de l'Ernée (mise à disposition)**

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
06-févr-23	Plan de gestion de l'étang neuf de Juvigné - COFIL	Ernée	
07-févr-23	Projet d'aménagement - la Blinière	Andouillé	FDPPMA (propriétaire rive gauche), M. Gérault (propriétaire rive droite), M. Galard (AAPPMA d'Andouillé)
10-févr-23	Unité de Gestion Vilaine Est - Comité de pilotage	Chateaugiron	
13-févr-23	Projet de randonnée nautique sur l'Ernée	Ernée	M. Darras (maire de Chailland et V-P CCE), M. Chupin (Adjoint Chailland), M. Jamelin (Adjoint Andouillé), MM. Arnold et Leroux (CCE)
28-févr-23	Projet résidence d'artistes - saison culturelle 3E	Chailland	Mme Yamba (CCE)
13-mars-23	Plan de gestion de l'étang neuf de Juvigné - COTECH	Ernée	
20-mars-23	Terrain randonnée nautique	Chailland	
12-avr-23	Problème traversée cours d'eau	La Bigottière	Mme Bignon (Maire), M. Gendry (conseiller municipal), M. et Mme Ramel (agriculteurs)
18-avr-23	Étang Neuf - Projet d'abattages de peupliers	Juvigné	M. Arnold (Chargé du tourisme - CCE)
23-mai-23	Etude diagnostic carrières comme ressource en eau alternative	Visio	
07-juin-23	Projet déchetage peupliers étang neuf de Juvigné	Juvigné	Cuma Cepvil
12-juin-23	Projet abattage peupliers étang neuf de Juvigné	Juvigné	M. Bessière (Bûcheron)
13-juin-23	Projet abattage peupliers étang neuf de Juvigné	Juvigné	M. Morice (Bûcheron)
14-juin-23	Organisation CCE/EPTB Vilaine	Visio	
21-juin-23	Marché plantation bocage CCE - Audition	Ernée	
26-juin-23	Entretiens recrutement animateur bassin versant	Ernée	
17-juil-23	Essai randonnée nautique tronçon Chailland-Andouillé		M. Darras (Vice-Président CCE), M. Bigot (Conseiller Communautaire CCE), MM. Leroux et Arnold (CCE)
28-août-23	Bocage et PLUI	Ernée	M. Crétois (Conseiller bocage et biodiversité CCE)
11-sept-23	Projet abattage peupliers étang neuf de Juvigné	Juvigné	M. Bessière (Bûcheron), M. Arnold (CCE)
06-oct-23	Plan de gestion de l'Étang neuf -	Juvigné	

	COTECH		
16-oct-23	COPIL étude Gastard	La Bigottière	
17-nov-23	Plan de gestion de l'Etang neuf - COPIL	Ernée	
13-déc-23	Etude Blinière	Andouillé	M. Moriette (RIVE)
15-déc-23	Bilan annuel POLLENIZ	Ernée	
18-déc-23	Etude Blinière	Andouillé	M. et Mme Gérard (propriétaires rive droite), Mme Piau (FDPPMA - propriétaire rive gauche)

#### Réunions Ville d'Ernée (mise à disposition)

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
31-janv-23	RNR/ENS des Bizeuls - comité consultatif	Ernée	
16-févr-23	RNR/ENS des Bizeuls	Ernée	M. Joault (Ville d'Ernée)
02-mars-23	Projet "chemin de la nature" MNE - Bizeuls	Ernée	M. Laugaro (Vice-Président MNE)
06-avr-23	RNR des Bizeuls - passage CSRPN	Visio	
10-mai-23	Suivi amphibiens Bizeuls	Ernée	Mme Viveret (MNE)
07-sept-23	RNR/ENS des Bizeuls	Ernée	M. Oury (CPIE)
18-sept-23	RNR/ENS des Bizeuls - Abattage bois	Ernée	M. Chamaret (Enedis)
14-nov-23	RNR/ENS des Bizeuls	Ernée	M. Jouault (Comptable ville d'Ernée)

#### Interventions/Participations diverses

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
24-janv-23	Comité de suivi réserves à incendies, réserves à amphibiens	Laval	
25-janv-23	Carrefours des gestions locales de l'eau	Rennes	
26-janv-23	Carrefours des gestions locales de l'eau	Rennes	
10-févr-23	Webinaire - solutions fondés sur la nature	Visio	
28-févr-23	Webinaire - écrevisses, amphibiens et cistudes	Visio	
21-mars-23	Webinaire - les pieds dans l'eau	Visio	
23-mars-23	Webinaire - approche économique des haies	Visio	
24-mars-23	Webinaire - l'arbre et l'agroforesterie	Visio	
06-avr-23	Webinaire - Climat et Agriculture	Visio	
13-avr-23	Réunion animateurs captages, SAGE et rivière	Laval	
17-mai-23	Oraux blancs bac pro	Ernée	Lycée Rochefeuille
05-juin-23	Webinaire - Déconnexion drains/fossés du réseau hydrographique	Visio	
20-juin-23	Ateliers du développement	Arnage (72)	

	durable et des territoires		
06-juil-23	Point d'étape stage "plans d'eau" - OFB	Visio	
12-sept-23	Rencontre technique OFB - les Gênetais	Vautorte	Personnel OFB
19-oct-23	Infiltr'eau	St Georges sur Erve	
23-oct-23	RDV du SAGE Mayenne	Laval	
24-oct-23	Débits minimums biologiques - groupe de travail	Laval	
24-oct-23	Les paysages de l'eau en Mayenne - CAUE	Neau	
13-nov-23	Journée OFB - cours d'eau en tête de bassin versant	Rennes	
23-nov-23	Etude de caractérisation prélèvement / rejet - SAGE 53	Laval	

### Riverains rencontrés

Date	Objet	Lieu	Personnes présentes
09-janv-23	Travaux CT année 2023	Ernée	M. Lechevallier
31-janv-23	Travaux CT année 2023	Ernée	M. Demy
03-mars-23	Projet désenvasement de cours d'eau	Larchamp	M. Courtin
31-mars-23	Projet restauration cours d'eau	Vautorte	M. Morenne
03-avr-23	Envahissement plantes aquatiques	Ernée	M. Leray
12-avr-23	Problème traversée cours d'eau	La Bigottière	M. et Mme Ramel (agriculteurs)
24-avr-23	Projet désenvasement de cours d'eau	Vautorte	M. Dubois
25-avr-23	Projet passerelle	Ernée	M. Montembault
27-avr-23	Travaux CT année 2023	Larchamp	M. Ambroise
24-mai-23	Projet d'acquisition de zone humide	St Denis de Gastines	M. Gerault (agriculteur), M. Vendé (CPIE)
09-juin-23	Aménagement plan d'eau	St Hilaire du Maine	Mme Baumgartner
29-juin-23	Projet de ruche-tronc aux Bizeuls	Ernée	M. Guillaume (apiculteur)
07-juil-23	Projet désenvasement de cours d'eau	Chailland	M. Reigner
07-juil-23	Projet catiche confluence Ernée / Vilaines	Larchamp	M. Blot
10-juil-23	Retrait d'embâcles pour randonnée nautique	St Germain le Guillaume	M. Girault
10-juil-23	Retrait d'embâcles pour randonnée nautique	Chailland	M. Bignon
11-juil-23	Retrait d'embâcles pour randonnée nautique	Chailland	M. Gougeon
22-août-23	Retrait d'embâcles pour randonnée nautique	St Germain le Guillaume	M. Malin
24-août-23	Arbres tombés au cours d'eau	St Jean sur Mayenne	M. Morel
24-août-23	Arbres tombés au cours d'eau	St Jean sur Mayenne	M. Hardy
29-août-23	Erosion de berge	Andouillé	M. Fournier
29-août-23	Retrait d'embâcles pour randonnée nautique	Chailland	M. Gougeon
15-nov-23	Obstruction de passage de cours d'eau	Ernée	M. Hatte
17-nov-23	Effondrement de berge - Houdéot	Andouillé	Mme Goudard (propriétaire)

## ANNEXE 3 - Programme d'animation scolaire (2022-2023 à Chailland et 2023-2024 à Juvigné)



		AUTOMNE (TERRAIN)		
		A faire avant l'intervention	Activités communes	Prolongements après l'activité
Ecole privée	PS/MS/GS	- Peinture cailloux pour expérience "transport solide" de la rivière (couleurs vives avec nom, prénom, école, classe)	<u>Préambule en classe</u> - Introduction sur l'intervention tout au long de l'année - Les saisons, c'est quoi ? (développement) - Zoom sur l'automne (fiche "l'automne au bord de l'eau") - Prendre le caillou peint par chaque enfant  <u>Terrain</u> - Description du site et du paysage environnant - Qu'est-ce qu'une rivière ? - Notions de "flotte" et "coule" - Le transport solide en rivière (explications et dépôt des cailloux dans la rivière par les élèves)  <u>Retour en classe</u> - Choix d'un animal de la rivière à étudier toute l'année au fil des saisons (par élève)	- Etude animal choisi  - Livre de bord et fiches jeux adaptées
	CP/CE1			
	CE2/CM1/CM2			
Ecole publique	PS/MS/GS/CP  CE1/CE2/CM1/CM2			



		HIVER (SALLE)		
		Activités communes	Activités spécifiques	Prolongements
Ecole privée	PS/MS/GS	- Les saisons, c'est quoi ? (rappel)  - Zoom sur l'hiver (fiche "l'hiver au bord de l'eau")	- L'eau (présentation du cycle naturel et du cycle technique au travers de contes et d'expériences)	- Livre de bord et fiches jeux adaptées
	CP/CE1		- L'eau (présentation des cycles naturel et technique au travers de contes et d'expériences)	- BD "River Jack" (cours d'eau, eau potable et station d'épuration)
	CE2/CM1/CM2		- Cycle naturel et cycle technique de l'eau - Histoire des rivières - Jeu de rôle "discutons de notre rivière"	- BD "River Jack" (cours d'eau, eau potable et station d'épuration)
Ecole publique	PS/MS/GS/CP	- Présentations de certains animaux étudiés par les élèves	- L'eau (présentation des cycles naturel et technique au travers de contes et d'expériences)	- Livre de bord et fiches jeux adaptées
	CE1/CE2/CM1/CM2		- Cycle naturel et cycle technique de l'eau - Histoire des rivières - Jeu de rôle "discutons de notre rivière"	- BD "River Jack" (cours d'eau, eau potable et station d'épuration)

		PRINTEMPS (TERRAIN OU SALLE)		
		Activités communes	Activités spécifiques	Prolongements
<b>Ecole privée</b>	PS/MS/GS	- Les saisons, c'est quoi ? (rappel) - Zoom sur le printemps (fiche "le printemps au bord de l'eau")	- Elaboration d'une maquette participative de cours d'eau (éléments du paysage, enjeux et richesses des cours d'eau)	- Livre de bord et fiches jeux adaptées
	CP/CE1		- Elaboration d'une maquette participative de cours d'eau (éléments du paysage, enjeux et richesses des cours d'eau)	BD "L'eau se la raconte"
	CE2/CM1/CM2		- La rivière, un milieu de vie (faune, flore, chaîne alimentaire, etc.)	BD "L'eau se la raconte"
<b>Ecole publique</b>	PS/MS/GS/CP	- Présentations de certains animaux étudiés par les élèves	- Elaboration d'une maquette participative de cours d'eau (éléments du paysage, enjeux et richesses des cours d'eau)	- Livre de bord et fiches jeux adaptées
	CE1/CE2/CM1/CM2		- La rivière, un milieu de vie (faune, flore, chaîne alimentaire, etc.)	BD "L'eau se la raconte"

		ETE (TERRAIN)		
		Activités communes	Activités spécifiques	Prolongements
<b>Ecole privée</b>	PS/MS/GS	- Les saisons, c'est quoi ? (rappel) - Zoom sur l'été (fiche "l'été au bord de l'eau")	- La rivière, un milieu de vie (faune, flore, chaîne alimentaire, etc.) - Les petites bêtes de la rivière (investigations terrain)	- Remise du diplôme du "petit aventurier des rivières"
	CP/CE1		- La rivière, un milieu de vie (faune, flore, chaîne alimentaire, etc.) - Les petites bêtes de la rivière (investigations terrain)	- Remise du diplôme du "petit aventurier des rivières" de l'Ernée
	CE2/CM1/CM2		- La carte d'identité de ma rivière (investigation terrain avec "carnet de rivière")	- Remise du "portrait de rivière" de l'Ernée
<b>Ecole publique</b>	PS/MS/GS/CP	- Présentations de certains animaux étudiés par les élèves	- La rivière, un milieu de vie (faune, flore, chaîne alimentaire, etc.) - Les petites bêtes de la rivière (investigations terrain)	- Remise du diplôme du "petit aventurier des rivières" de l'Ernée
	CE1/CE2/CM1/CM2		- La carte d'identité de ma rivière (investigation terrain avec "carnet de rivière")	- Remise du "portrait de rivière" de l'Ernée

n°15 - décembre 2023

# Au bord de L'Ernée ...

Informations générales sur le Syndicat : <https://www.lerneee.fr/en-territoire/politiques-de-lerneee/cycle-de-leau-le-bassin-de-lerneee/>

**Le mot de la Vice-Présidente**

2023 aura encore été une année caniculaire. Nos rivières subissent le réchauffement climatique et c'est pourquoi il nous faut rester très vigilant.

Dans ce cadre, les actions menées par le Syndicat de bassin de l'Ernée contribuent à la préservation de l'eau et de nos rivières (restauration de cours d'eau, plantations, création de mare, actions de sensibilisation, etc.).

Nous voyons de plus en plus d'arbres tomber dans nos rivières. Soyons attentifs à leur entretien et plantons quand nous le pouvons. Si nous avançons ensemble, nous pouvons prétendre atténuer cette situation.

Bonnes fêtes de fin d'année.

Elisabeth ROBIN - Vice Présidente (St Jean sur Mayenne)

**SOMMAIRE**

- Page 1 Le changement climatique dans nos territoires
- Page 2 Reméandrage du ruisseau de la Perche à Vautorte
- Page 3 Le Syndicat en action sur le terrain
- Page 4 Gros plan sur la salamandre tachetée

**Le changement climatique dans nos territoires**

Le changement climatique est bien là et ses conséquences vont s'accroître à l'avenir.

**ZOOM SUR QUELQUES EFFETS ATTENDUS**

**Baisse de la disponibilité de la ressource en eau**

Dans notre Département, 60 % de l'eau potable vient des eaux de surface dont une majorité depuis la rivière la Mayenne.

Actuellement, le prélèvement en période de basses eaux pour l'eau potable correspond à 32% de son débit.

A l'horizon 2050, avec la baisse du débit estival des cours d'eau et si on ne modifie pas nos usages, il correspondrait à 45% de celui-ci.

Il est donc primordial de réfléchir à des pistes potentielles pouvant atténuer cette évolution (gestion de l'eau plus économes, préservation des ressources, etc.)

Source : Impacts du changement climatique sur les besoins et la ressource en eau en Mayenne - CDESJ - 2020



**Dégradation de la qualité de l'eau en rivière**

Les océans se réchauffent et s'appauvrissent en oxygène. Nos rivières devraient connaître les mêmes effets...

Conjuguée à la baisse des débits, cette situation aura pour conséquence de **diminuer la qualité de l'eau et donc la vie aquatique dans nos rivières**. Sans compter les problèmes de production d'eau potable.

Une des réponses réside par exemple dans la restauration des rivières et des zones humides.

On appelle cela les **solutions fondées sur la nature**, qui permettent de restaurer ces services gratuits (épuration de l'eau, rétention des eaux en hiver et restitution en été, etc.)



**Modification du régime des pluies**

Partout, et notamment dans nos villes et villages, l'enjeu est de retenir la goutte d'eau au plus près de l'endroit où elle tombe.

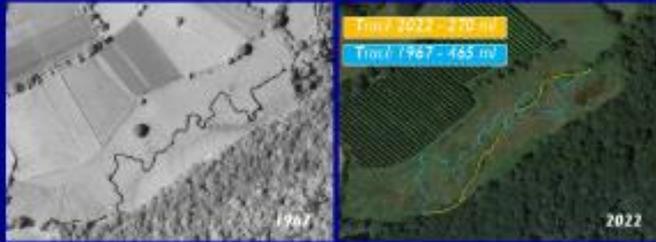
- Les solutions existent :
- désimperméabiliser partout où cela est possible (passer de la "ville entonnoir" à la "ville écumeuse" et enfin à la "ville éponge")
  - freiner les écoulements sur les terrains agricoles en amont des zones urbanisées



## Reméandrage du ruisseau de la Perche à Vautorte

### Contexte

Le site de Gênetais a fait l'objet de travaux hydrauliques progressifs au cours des quarante dernières années. Ils ont conduit à une réduction du linéaire initial du ruisseau d'environ 40 % par rapport au tracé visible en 1967.



Les photographies aériennes ci-contre traduisent la rectification du tracé.

Cette réduction du linéaire s'est accompagnée d'une banalisation des habitats et donc de la diversité de la faune et de la flore.

Un enfouissement global du lit a également engendré une déconnexion avec les zones humides en bordure.

### Principe des aménagements réalisés à l'automne 2023

#### Restauration d'un tracé méandriforme et d'un gabarit de cours d'eau adapté



En aval du site, un tronçon de rivière proche du bon état écologique a été pris comme référence.

En lien avec le tracé historique du site, il a permis de définir : le tracé du cours d'eau, la largeur du lit mineur, les hauteurs de berges, l'alternance mouille / radier, etc.



#### Recharge granulométrique



La création d'un nouveau tracé de rivière s'accompagne nécessairement d'une recharge avec un mélange graviers / pierres / cailloux sur 20 cm minimum.

Cette recharge permet de restaurer une diversité d'habitats favorable à la faune et à la flore du cours d'eau.

Le maintien de la ligne d'eau préservera également la connexion avec les zones humides.



Larve de trichoptère

Renouée aquatique

Larve de libellule

#### Travaux complémentaires

##### Plantation de ripisylve



Restauration d'un cordon boisé sur les berges du cours d'eau avec des espèces adaptées (saule, aulne, frêne, etc.)

##### Création d'une mare



Diversification de la mosaïque d'habitats présents sur site (cours d'eau, prairie humide, forêt, bocage, etc.).

#### Quelques photos juste après travaux



## Le Syndicat en action sur le terrain

Plantation en bord de rivière avec les élèves de l'école privée du Sacré Cœur de Chailland



- Réappropriation du bord de rivière jouxtant la cour d'école par les élèves
- Projet d'aménagement incluant la préservation du ruisseau et de ses abords

Création d'une mare dans le parc de la commune d'Andouillé



- Travaux réalisés à l'automne 2023 avec deux zones distinctes (une partie en pente douce et une partie plus profonde)
- Ecosystème riche en biodiversité qui apportera une touche de diversité paysagère dans ce lieu très fréquenté des Andouilliens

Mise en place d'une passerelle pour bovins



- Réalisé avec des matériaux de récupération (poutrelles béton, poteaux électriques)
- Permet de préserver le fond de rivière et la qualité de l'eau

Retrait d'embâcles sur l'Ernée



- Réalisé ponctuellement sur les cours d'eau en cas de problématique vis-à-vis de la protection des biens et des personnes
- Projet de réouvrir la pratique de canoë-kayak sur l'Ernée porté par la Communauté de Communes de l'Ernée



### Chantiers réalisés en collaboration avec le Lycée Rochefeuille d'Ernée

Plantation d'un boisement à Ernée (site de Yahais)



- En complément des travaux de restauration de l'Ernée réalisés en 2021
- Valorisation d'un secteur difficile d'entretien
- Les parties aériennes des arbres et arbustes jouent un rôle positif vis-à-vis des crues (« frein » aux écoulements en amont d'Ernée)

Aménagement d'une catiche à Lorchamp



- La loutre est présente dans nos rivières et la catiche désigne l'abri dans lequel elle se réfugie en journée
- Elle ne construit pas d'abri et pour faciliter son implantation une catiche a été réalisée au bord de l'Ernée avec des matériaux naturels (rondins, branchages, piquets)

## Gros plan sur... La salamandre tachetée

### Description

La salamandre tachetée (*Salamandra atra*), est aussi appelée salamandre commune, salamandre terrestre ou salamandre de feu.



Elle est de couleur **noire tachetée de jaune** avec une peau lisse et luisante. Ses tâches permettent d'identifier les différents individus. La salamandre tachetée présente un corps allongé avec une queue assez courte. Sa taille est généralement comprise entre 12 et 17 cm. Elle possède de petites pattes puissantes et présente une tête large avec de grands yeux noirs pour voir dans la nuit.

Elle porte des **glandes parotoïdes** qui peuvent libérer des sécrétions toxiques en cas de danger et qui se situent sur les côtés de la tête (non toxique pour l'homme mais peut toutefois irriter les yeux).



Glandes parotoïdes

Sa durée de vie moyenne est de 9 ans mais elle peut vivre jusqu'à 20 ans.

### Habitats et mœurs



Boisement humide

Essentiellement **nocturne**, on peut rencontrer la salamandre tachetée durant la journée, après ou durant de fortes précipitations. Elle vit dans des boisements mixtes plutôt humides où elle reste cachée le jour sous des rochers, dans des troncs en décomposition et des cavités humides.

Les **larves sont aquatiques** et on les trouve dans les petits ruisseaux, fossés, mares, étangs, bassins ou encore les ornières.



Larve

La reproduction de la salamandre tachetée est un cas particulier parmi les amphibiens d'Europe Centrale : elle **s'accouple hors de l'eau** durant le printemps et l'été puis le développement des œufs a lieu dans le ventre de la femelle et celle-ci donne naissance à des larves qu'elle dépose directement dans l'eau. On dit qu'elle est **ovovivipare**. Les larves vivent dans l'eau pendant 3 à 4 mois puis deviennent des petites salamandres terrestres.

### Régime alimentaire

Les larves sont prédatrices de petits invertébrés aquatiques. Les adultes se nourrissent dans une large mesure d'**organismes invertébrés** comme des cloportes, de divers coléoptères, de limaces, de vers de terre, d'araignées, voire parfois d'autres amphibiens comme des tritons ou de petites grenouilles.

### Menaces

Comme tous les amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons, salamandres), la salamandre tachetée est une **espèce protégée**. Elle est néanmoins en **régression constante** et ce pour plusieurs causes : recul des zones humides, contamination de son environnement par les pesticides ou encore fragmentation du paysage (en particulier par les routes). Ne craignant pas les prédateurs, elle se déplace lentement : elle n'hésite donc pas à traverser des espaces à découvert, souvent au péril de sa vie quand il s'agit de routes fréquentées.



### Un atlas de la biodiversité intercommunal sur le territoire de la CCE

Ce travail a été initié en 2023 par la Communauté de Communes de l'Ernée (CCE) afin d'évaluer l'état de la biodiversité sur le territoire. L'objectif est notamment de sensibiliser tous les acteurs à cette richesse mais aussi aider aux décisions locales.

#### Avec le concours financier



Conseil Départemental de la Mayenne



Conseil Régional des Pays de la Loire



Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Ernée

69 rue de la Quermunais

8P 28

53500 ERNEE

02 49 66 10 03

syndicat.bassin.ernee@gmail.com

## ANNEXE 5 – Articles de presse 2023

**Courrier de la Mayenne – 02/03/23**



*La question de la gestion des plans d'eau sera abordée de différentes manières.*

Le syndicat de bassin de l'Ernée et la communauté de communes de l'Ernée organisent une réunion d'information sur la gestion des plans d'eau lundi 6 mars à 14h à l'espace Clair de Lune.

Cette rencontre sera l'occasion de faire intervenir des spécialistes de la biodiversité, avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de la Mayenne (CPIE), ainsi que du monde de la pêche et du loisir avec le syndicat pour le développement de l'aquaculture et de la pêche en Pays de la Loire, le syndicat des exploitants de plans d'eau, de cours d'eau de la Mayenne et de la Sarthe.

« L'objectif est d'aborder les plans d'eau sous différents angles, histoire et usages, réglementation, gestion, afin d'offrir une large vision sur les intérêts et enjeux de ces espaces », précise Benoît Saudrais, ingénieur du syndicat de bassin de l'Ernée.

*Pratique : La réunion d'information sur la gestion des plans d'eau lundi 6 mars à 14h à l'espace Clair de Lune.*

**Quest-France – 03/03/23**

**Ernée**

### Comment apprendre à bien gérer l'eau ?

Trois questions à...

**Benoît Saudrais**, technicien de rivière au Syndicat de Bassin de l'Ernée.

**Pourquoi organiser une réunion d'information sur les plans d'eau ?**  
Josephine Veillé, animatrice Bassin-versant de l'Ernée, et moi-même, avons souvent des remontées de la part de professionnels ou de particuliers concernant des besoins d'information, entre autres sur la réglementation des plans d'eau.

D'où la décision d'une réunion comprenant l'intervention de plusieurs structures complémentaires : le Syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche, le Syndicat des exploitants de plan d'eau et le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement et du développement durable) Mayenne, avec l'objectif de promouvoir les bonnes pratiques.

**Qu'entendez-vous par plan d'eau, comment sont-ils catégorisés ?**

Sur le bassin de l'Ernée, nous avons recensé 800 plans d'eau, propriété des collectivités ou de particuliers. En matière de terminologie : on distin-

gue les mares, les étangs et les lacs. Une mare est un point d'eau d'une surface inférieure à 2000 m<sup>2</sup>, isolée d'un cours d'eau. Un étang est un plan d'eau qui dispose d'une vidange et est souvent alimenté par un cours d'eau. Un lac est d'une surface plus grande, avec des profondeurs importantes générant des différences de température de l'eau.

**Quels thèmes seront abordés lors de cette réunion ?**

Les différents usages des plans d'eau et leur évolution dans le temps seront abordés : alimentaire via les poissons, alimentation en eau potable, irrigation, aquaculture, loisirs.

Une part importante sera consacrée à la réglementation : dispositions du Code de l'Environnement et aspect déclaratif (création, agrandissement), vidanges (réglementation et formulaires), statut piscicole.

**Lundi 6 mars, à 14h :** hall de la salle Clair-de-Lune, à Ernée, réunion d'information sur la gestion des plans d'eau. Gratuit et ouvert à tous, propriétaires de plans d'eau ou non.

**Quest-France – 04/07/23****Saint-Jean-sur-Mayenne**

Les élèves de Sainte-Marie ont découvert la rivière



Dans la rivière l'Emée, les élèves étaient invités à chercher les larves et les insectes. (Photo: Quest-France)

« Dans le cadre de notre projet d'école Au fil de l'eau, des séances de découverte de la rivière ont été programmées avec Benoît Saudrais, technicien de rivière au syndicat de Bassin de l'Emée, pour les élèves de la grande section au CM2 de l'école Sainte-Marie. Huit séances en tout, deux par classe », indique Jacqueline Noire, la directrice de l'école. Ces interventions ont permis aux élèves de découvrir la rivière, sa biodiversité, mais aussi d'apprendre

à la préserver et à ne pas y jeter de déchets. Vendredi 30 juin, les élèves de CM ont pu observer, écouter, dessiner et schématiser la rivière avant de se rendre dans le lit de l'Emée pour y faire des prélèvements. Ils ont trouvé des larves de libellule, des phryganes, des gammarus, et d'autres espèces de petites bêtes. Les autres élèves étaient invités à réaliser des petits radeaux avec des branchages et faire des créations en land art, à partir d'éléments naturels.

**Quest-France – 06/07/23****Chailland**

Les élèves du Sacré-Coeur ont fait une sortie nature



Les élèves de l'école du Sacré-Coeur en sortie (jeudi). (Photo: Quest-France)

La classe de Brigitte Rose, composée de grandes sections et de CP de l'école du Sacré-Coeur, a réalisé une sortie nature, jeudi. Les élèves ont d'abord observé les plantes, les arbres et les animaux de la forêt. La classe est ensuite allée à la ferme du Coudray, chez Christian et Sylvie David, pour voir la salle de traite. Les écoliers sont ensuite allés à la rivière où Benoît Saudrais, technicien rivière de la communauté de communes de

l'Emée (CCE), les attendait pour des activités autour de l'eau. « Les petites bêtes peuplent la rivière », remarquent les enfants. Le retour vers l'école s'est fait après une halte à la station d'épuration, après un détour par le lavoir. « Cette journée bien remplie vient en continuité de notre travail de l'année sur le thème de l'eau. Elle est aussi en lien avec notre label éco-école bronze que nous avons eu l'an passé », expose la directrice.

**Courrier de la Mayenne – 06/07/23****CHAILLAND. Une sortie nature et locale**

Benoît Saudrais, technicien rivière, avec les élèves de GS-CP de l'école Sacré-Coeur de Chailland.

Mardi 27 juin, les élèves de la classe de GS-CP de l'école Sacré-Coeur de Chailland ont quitté leur établissement pour une sortie nature dans la

commune. Ils sont partis en randonnée à travers la forêt de Chailland. Ils ont pu observer plantes, arbres, animaux, écouter, sentir, toucher...

« Nous avons fait une petite activité sportive sur les trunks d'arbres et une activité land art », explique Brigitte Rose, enseignante. Puis ils sont allés à la ferme du Coudray, chez Sylvie et Christian David pour visiter la salle de traite, voir des vaches... et ils ont pu donner le bibéron au chevreau Espérette. « Après le pique-nique, des jeux et un temps de pause, ils ont repris la route vers les pas japonais. A cet endroit, Benoît Saudrais, technicien du syndicat de bassin de l'Emée, a fait traverser la rivière aux enfants et a mené des activités sur les petites bêtes qui peuplent la rivière.

« Nous avons découvert le chaïre alluminaire, construit des radeaux. Benoît Saudrais a également sensibilisé les enfants à la pollution ». Les enfants ont ensuite repris le chemin de l'école, en faisant une halte à la station d'épuration, où il a été répondu à leurs questions : qu'est-ce que c'est ? A quoi ça sert ? Puis ils ont également vu le lavoir et ce qu'on y faisait autrefois. « Cette journée s'inscrit dans la continuité de notre travail de l'année sur le thème de l'eau, et aussi en lien avec notre label Eco école, échelon bronze, que nous avons obtenu l'an passé ».

Ouest-France – 23/10/23

## Andouillé

### Une mare de 100 m<sup>2</sup> en création au jardin public



Mylène Brouillé, étudiante au lycée Rochefeuille d'Ernée, stagiaire ; Benoît Saudrais, technicien de rivière au syndicat de bassin de l'Ernée ; et Bruno Rouland, adjoint au maire, sur le site de la mare. (Photo : Ouest-France)

Le syndicat de bassin de l'Ernée pilote la création d'une mare de 100 m<sup>2</sup> au jardin public. Bruno Rouland, vice-président du syndicat, est aussi adjoint au maire en charge des travaux. « Il y a un volet sur la biodiversité dans le cadre du contrat territorial Eau. Le syndicat agit sur l'Ernée et ses affluents pour la biodiversité. » Une convention a été signée entre le syndicat de rivière et la commune car le terrain est communal.

Benoît Saudrais, le technicien rivière, explique que les eaux de la mare proviendront des ruissellements du fossé, de l'eau qui vient de la route, de la zone artisanale et de la prairie adjacente. La mare a été creusée en deux

portions, avec une zone plus profonde, qui sera tout le temps en eau. La pente est prévue pour que s'y installent des végétaux de zone humide comme les roseaux, les massettes. « L'idée est d'avoir de l'eau avec un niveau qui varie, pour la reproduction des amphibiens qui sont des espèces en déclin. »

L'intérêt est aussi d'apporter de la diversité dans le parc de la commune avec des tritons, salamandres et grenouilles car c'est un lieu très fréquenté. L'entreprise Painchaud, d'Ernée, a creusé le trou pour un coût de 500 €, dont 80 % est subventionné par l'Agence de l'eau, le Département et la Région.

**Florian Bercault** : On passe au rapport annuel du syndicat de bassin de l'Oudon.

## • CC142 - RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DE BASSIN OUDON – ANNÉE 2023

Rapporteur : Marcel Blanchet

### I - Présentation de la décision

Le syndicat du bassin de l'Oudon intervient pour l'aménagement et la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Oudon.

Il agit pour la prévention contre les inondations, l'amélioration de la qualité et de la gestion quantitative de l'eau et la gestion des milieux aquatiques.

Le rapport annuel 2023 a été adressé à Laval Agglomération, cinq communes font partie de ce bassin versant : Ahuillé, Loiron-Ruillé, Montjean, Saint-Cyr-le-Gravelais, Beaulieu-sur-Oudon.

Il est demandé au conseil communautaire de prendre acte de ce rapport annuel.

La commission environnement, en date du 22 octobre 2024, a donné un avis favorable.

**Marcel Blanchet** : *L'Oudon intervient sur les communes d'Ahuillé, Loiron-Ruillé, Montjean, Saint-Cyr-le-Gravelais et Beaulieu-sur-Oudon. Il agit aussi sur la prévention des inondations, l'amélioration de la qualité et la gestion de l'eau quantitative, ainsi que la gestion des milieux aquatiques. Dans ce rapport, les principaux travaux ont été la restauration et la continuité écologique de l'Oudon à Montjean. C'est tout ce que j'ai pu trouver comme travaux et donc, là aussi, la commission environnement a émis un avis favorable le 22 octobre 2024.*

**Florian Bercault** : *Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Non ? Je vous propose d'en prendre acte en votant.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 142/2024

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

#### RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT DE BASSIN OUDON – ANNÉE 2023

Rapporteur : Louis Michel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant le rapport annuel 2023 transmis par le syndicat Oudon,

Que Laval Agglomération est invitée à présenter ce rapport au conseil communautaire,

Après avis favorable de la commission environnement,

Sur proposition du bureau communautaire,

#### DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire prend acte du rapport annuel 2023 du syndicat de bassin Oudon.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**



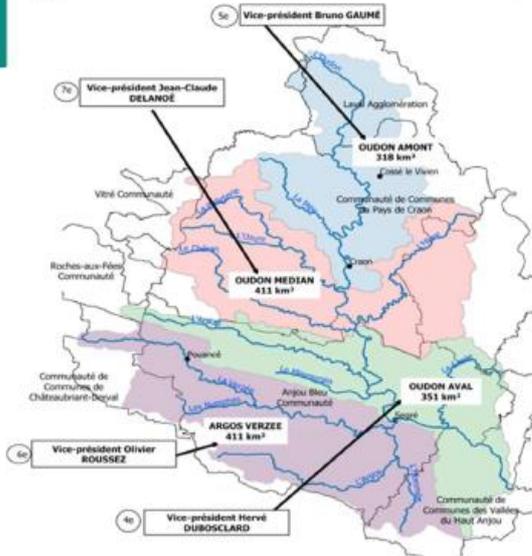
Syndicat du bassin de l'Oudon

# Rapport d'activité 2023

Validé en Comité syndical du 27 mars 2024

### Secteurs géographiques et communautés de communes ou d'agglomération

P	Président du syndicat : Gilles GRIMAUD
1c	Vice-président en charge de la gestion quantitative et des inondations : Louis MICHEL
2c	Vice-président en charge des milieux aquatiques : Joël RONCEN
3c	Vice-président en charge de la qualité de l'eau : Rémi GAROT
5c	Vice-président en charge de la communication : Aurélien COLAS



## Gouvernance et territoire

Le Syndicat du bassin de l'Oudon intervient sur l'ensemble du bassin versant de l'Oudon.

52 élus titulaires, 52 suppléants

13 agents techniques et administratifs

### Les compétences du Syndicat



GEMA  
Gestion des milieux aquatiques



PI  
Prévention des inondations



Lutte contre les pollutions diffuses (qualité de l'eau)



C.I.E.  
Animation de bassin versant



Gestion quantitative de la ressource  
BOCAGE sur CCPC et ABC



Ouvrages hydrauliques



## Le cadre de l'action du syndicat

DCE

- Directive cadre sur l'eau et Loi sur l'eau
- Retour au bon état des eaux



S.D.A.G.E.

- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Document de planification à l'échelle du bassin Loire-Bretagne



S.A.G.E.

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Document de planification élaboré et suivi par la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon



CTeau

- Contrat territorial eau multithématique signé avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région, les Départements
- Stratégie sur 6 ans – programme d'actions 2 x 3 ans



## Signature du contrat 2023-2025 le 26 juin 2023 à Noyseau

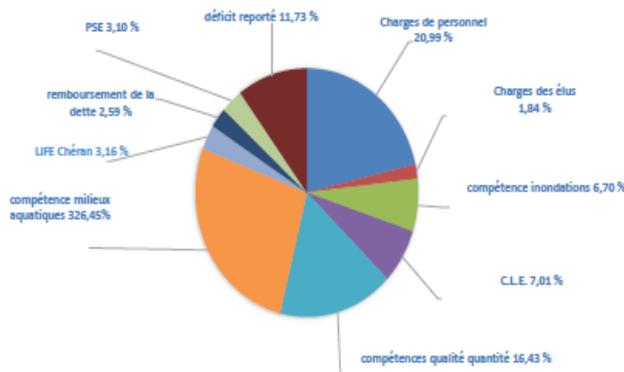


**CT Eau**  
Contrat Territorial Eau

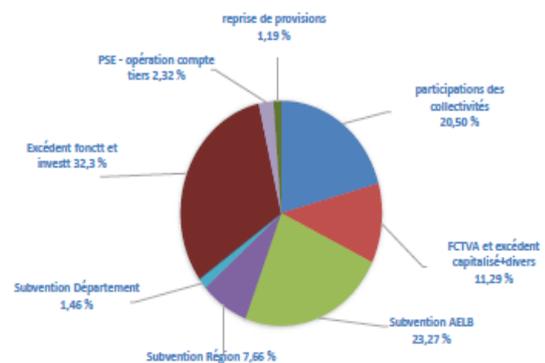


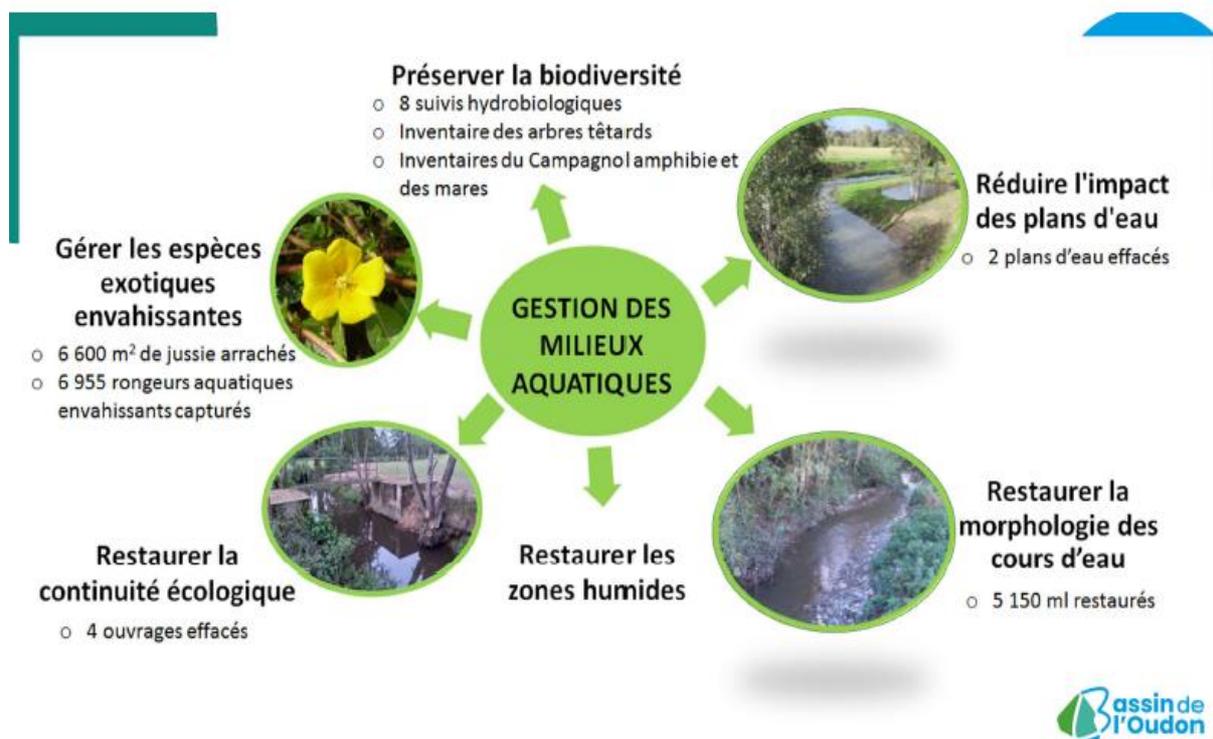
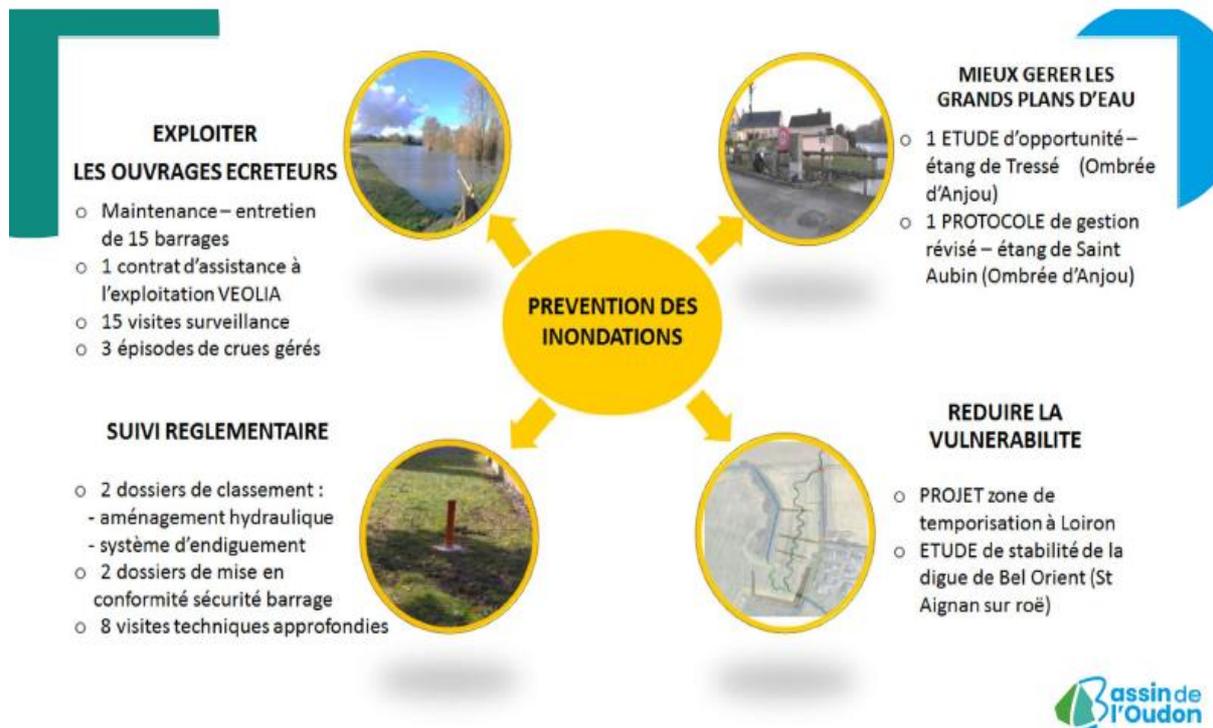
## Synthèse budget global

DEPENSES REELLES AGREGÉES 2023 = 3 313 734,50€



RECETTES REELLES AGREGÉES 2023 = 3 881 152,17€





## Travaux de restauration de la morphologie et de la continuité écologique

### Exemple de l'Oudon à Montjean



Avant travaux



Après travaux de reméandrage

- Effacement de 2 clapets
- Restauration l'hydromorphologie (radiers, banquettes) sur 1 000 ml
- Retalutage des berges en pentes douces
- Reméandrage de l'Oudon



## Travaux de restauration de la morphologie et de la continuité écologique

### Exemple de l'Araize à Grugé l'Hôpital (Ombree d'Anjou –

49)



Avant travaux



Après travaux de reméandrage

- Suppression d'un plan d'eau sur cours d'eau
- Effacement d'un clapet
- Restauration de la continuité et de l'hydromorphologie
- Reméandrage de l'Araize
- Restauration de la zone humide
- Diversification des habitats (mare, annexes)



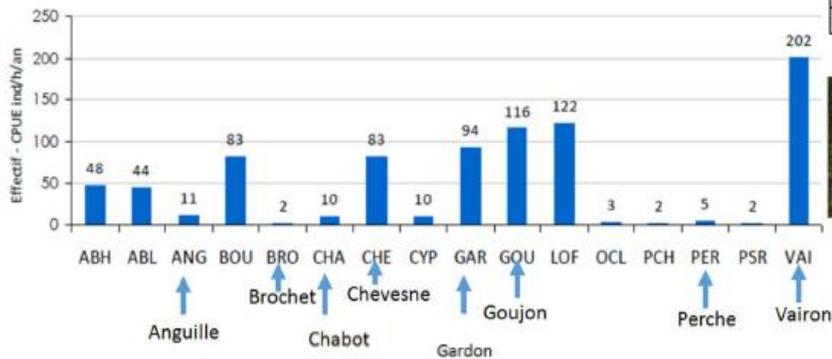


## Suivis hydrobiologiques avant/après travaux

### Exemple de l'Oudon à Livré la Touche/Athée

Belle pêche sur l'Oudon en aval du moulin du Val. Cette station est située dans l'ancienne zone d'influence du clapet de Courbure effacé en 2022.

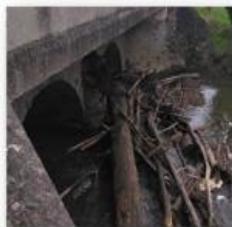
Histogramme des captures CPUE



Nombre d'espèces	16
IPR	12,064
Etat écologique	Bon



Chabot



Enlèvement des embâcles



Mise en œuvre de la règle de gestion du SAGE Oudon

- Ouverture du 9 janvier au 20 janvier 2023
- Fermeture du 13 février au 23 février 2023



Maintenance et entretien

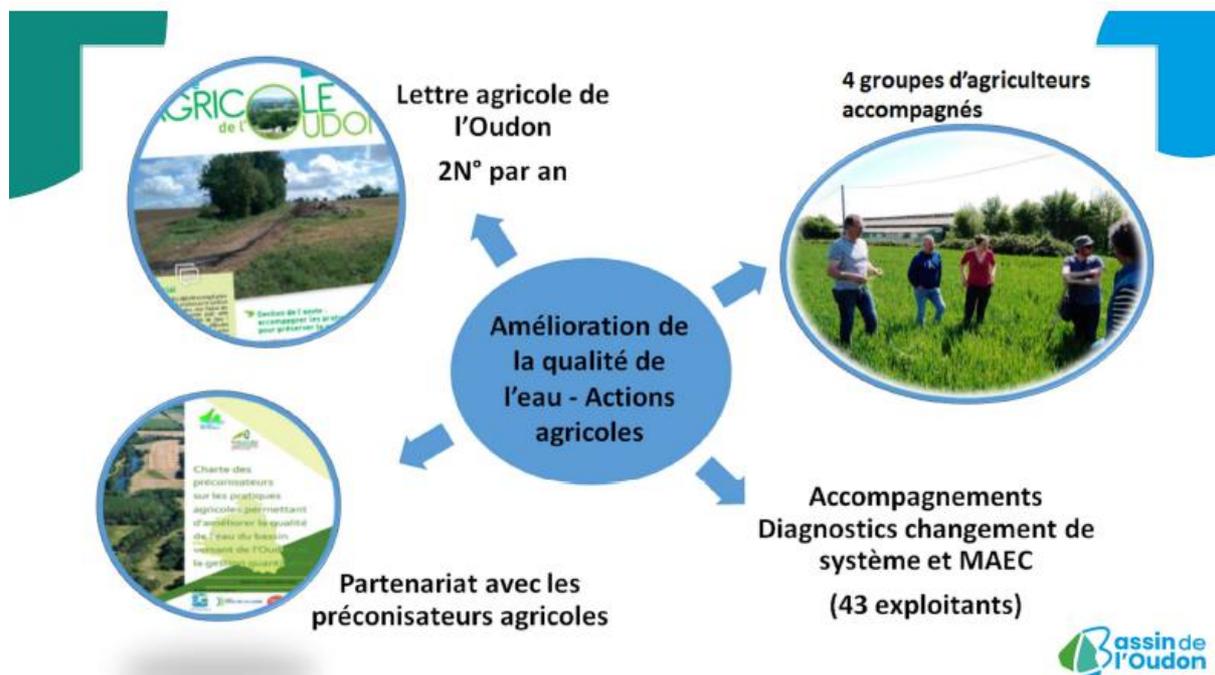
- 12 ouvrages concernés par des travaux

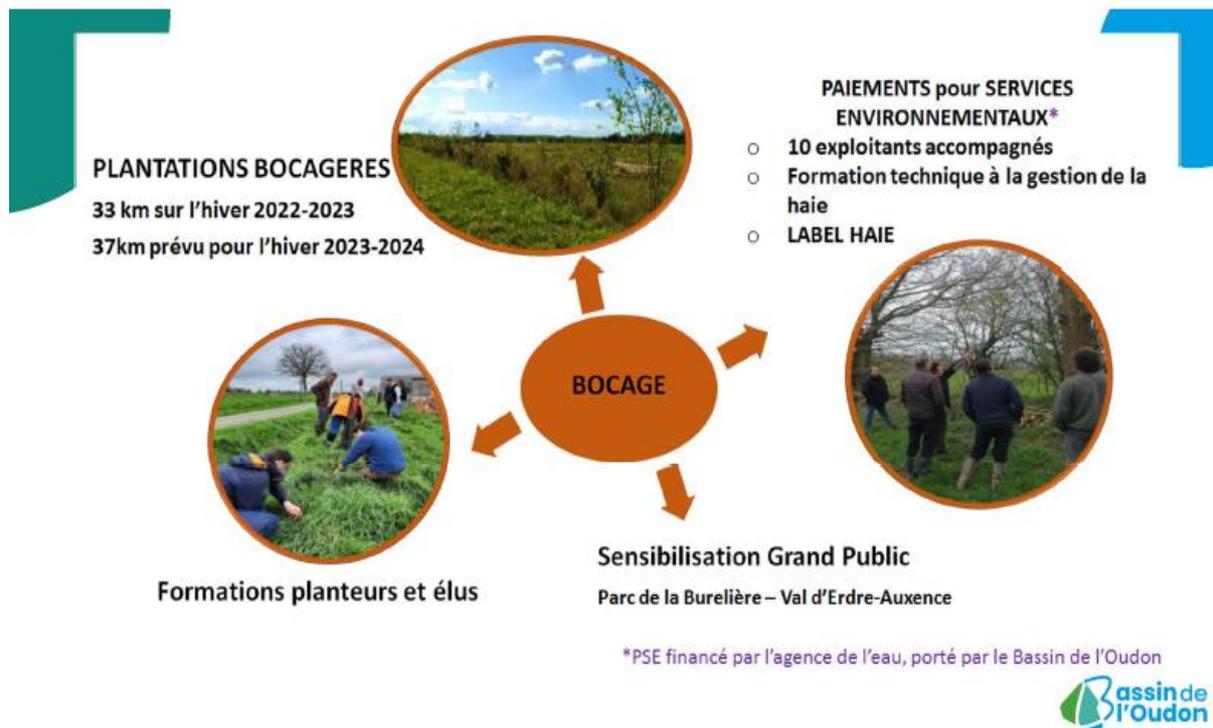
GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Etude juridique des ouvrages hydrauliques

- Analyse du statut des 58 ouvrages gérés par le syndicat







## Gestion quantitative de la ressource



**Gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP)**

Mars 2023 : 2 ateliers sur les outils de mise place d'une gestion durable et intégrée des eaux pluviales en zone urbanisée et en zone rurale (en co-animation avec le CD53 et le JAVO)

Novembre 2023 : formation de 50 élus et responsables techniques du bassin de l'Oudon à la GIEP

– témoignage de la ville de Segré en Anjou Bleu d'un projet de déconnexion (quartier des Sables)

## Programme LIFE REVERS'EAU CHÉRAN

### Gouvernance

COPIL : 31 août 2023

2 petite CLE du Chéran : 5 septembre et 8 décembre

### Sensibilisation, formation et discussion

Rendez-vous eau Chéran : Sensibilisation autour de l'arbre avec l'école publique de Saint-Aignan-sur-Roë / Discussion sur la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales / Formation à l'entretien du cours d'eau  
Lettre du Chéran (octobre 2023)  
Réalisation de suivis hydro-biologique et hydromorphologique sur le Chéran

### Etudes et travaux

Etude de restauration de la continuité écologique  
Congrier/Saint-Saturnin-du-Limet  
La Boissière  
Châtelais  
Suppression de deux seuils (Saint-Aignan-sur-Roë)



## Zones multithématiques

### Verzée amont De l'étang de St Aubin

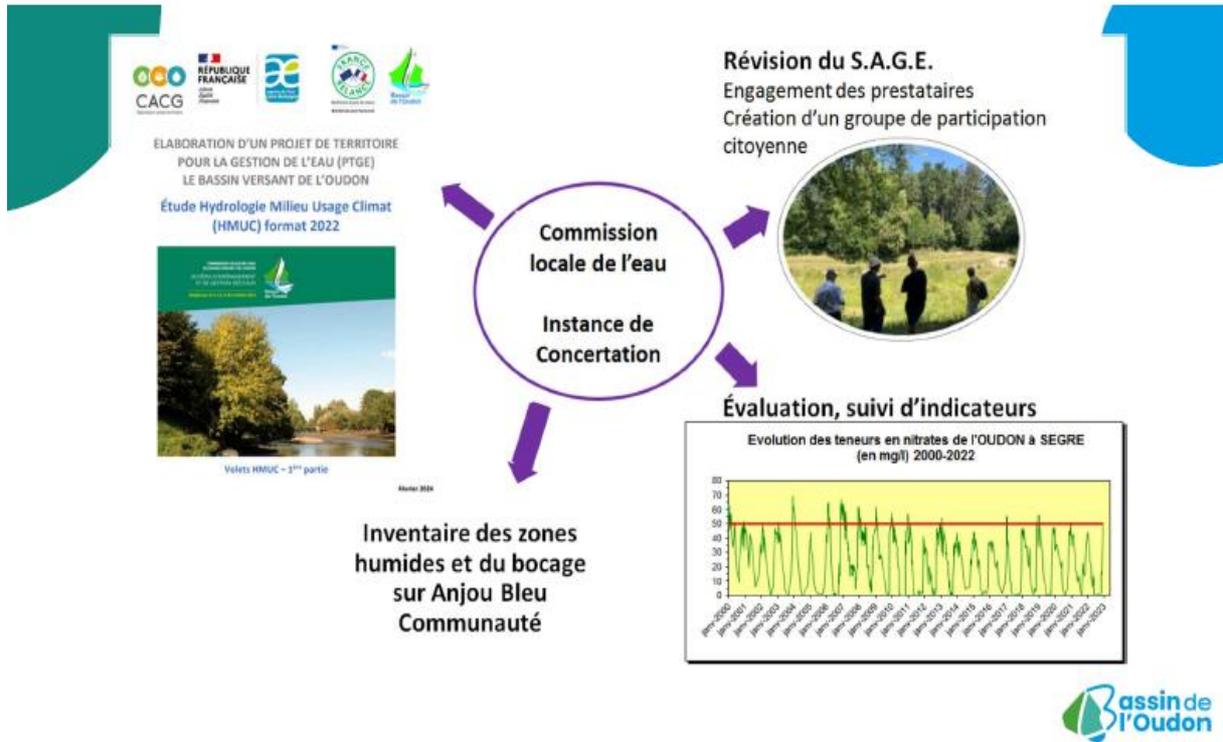
- Suite étude des transferts
- Prise de contact sur les parcelles à risques et organisation pour la mise en place des actions sur la zone
- réunions du Comité de pilotage et de concertation avec les acteurs
- Restauration du ruisseau des Ecrevisses
- Arrachage de la Jussie



### Uzure amont De l'étang de la Rincerie

- Réunions du comité de pilotage
- Suivi de la gestion hivernale du plan d'eau
- Coordination de la gestion (CCPC, ?Wakepark, pêche,...)
- Suivi de la qualité des eaux et des eaux de baignade
- Lancement de l'étude diagnostic des transferts de polluants en amont
- Participation au plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible
- (en collaboration avec le Pays de Craon)





## Communication - Sensibilisation

### Journée mondiale de l'eau 2023 (C.L.E.)

Représentation théâtrale sur Loiron

Animation grand public sur le thème de l'eau : une ressource essentielle à la vie,




### Découverte de La Vallée de l'Oudon (Le Lion d'Angers) – Animation ENS

30 participants

Programme, balade en calèche, découverte de l'Oudon en canoé, spectacle sur les espèces naturelles de notre bassin versant, stand du syndicat et découverte de la pêche avec la fédération de pêche du Maine et Loire.



**Logo Bassin de l'Oudon**

## Communication - Sensibilisation

### Mon engagement citoyen pour l'Oudon

stand de 60 m<sup>2</sup> aux foires de Segré et de Craon

1 000 personnes touchées et 500 cartes postales complétées



### Sorties nature avec Mayenne Nature Environnement

- Mercredi 1er février 14h30-16h30 : Zone humide, le début d'une restauration
- Mercredi 22 mars 18h30-20h30 : L'eau, comme ressource essentielle à la vie
- Mercredi 24 mai 14h30-16h30 : Belles demoiselles et libellules
- Mercredi 31 mai 14h30-16h30 : Les mares sont fantastiques

### Animations auprès des scolaires

4 écoles et 352 enfants

Erdre en Anjou ; Pommerieux, Le Lion d'Angers, Chazé sur Argos

Thématiques : cycle de l'eau, milieux aquatiques, biodiversité, prévention inondations

Lettre de l'Oudon



Article pour les bulletins communaux et interco



Pour en savoir plus sur les activités et les résultats

[www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

Suivez-nous sur Instagram  
et sur Facebook @bassinoudon



**Florian Bercault** : *On passe au rapport 2024 sur la situation territoriale en matière de développement durable ; à nouveau Marcel Blanchet.*

- **CC143 - RAPPORT 2024 SUR LA SITUATION TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Rapporteur : Marcel Blanchet

La France a renforcé son engagement dans le développement durable par la révision de la Constitution, avec la charte de l'environnement et de façon opérationnelle par la promulgation des lois "Grenelle".

C'est dans ce cadre que le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend désormais obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

Le rapport est joint en annexe.

La commission environnement a émis un avis favorable.

**Marcel Blanchet** : *Le rapport du développement durable est un outil d'orientation préalable au débat budgétaire. Il y a trois objectifs principaux : outil de transformation des politiques publiques, outil d'accompagnement au changement en interne et complémentaire à d'autres démarches et outil d'évaluation des politiques publiques.*

*Les axes prioritaires sont déclinés en cinq finalités.*

*Un territoire décarboné vers une décarbonisation des transports, puis réduire l'empreinte carbone des équipements des bâtiments et des actions de la collectivité.*

*Un territoire sobre, c'est-à-dire la reconquête et la préservation de la biodiversité, poursuivre la démarche de gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle de l'agglomération, et enfin, réduire les déchets et le compostage de proximité.*

*Un territoire durable, c'est favoriser la transition agricole et alimentaire vers une agriculture saine et durable, soutenir et accompagner les entreprises au développement économique durable.*

*Un territoire social et solidaire, c'est définir des priorités accordées par Laval Agglomération en termes de développement de l'habitat, en intégrant les enjeux de sobriété foncière dans le cadre de la loi Zéro artificialisation nette (ZAN), agir en faveur du territoire de plein emploi, apporter une nouvelle réponse à ceux qui n'arrivent pas à accéder à l'emploi durable. Un territoire social et solidaire, c'est aussi participer activement à la lutte contre la désertification médicale, préserver la qualité de vivre ensemble et prévenir la pauvreté par l'éducation et l'emploi.*

*Enfin, un territoire en mutation vers une économie circulaire et durable, ce sont des projets pour diminuer les inégalités alimentaires, augmenter l'emploi et l'attractivité dans les quartiers de la politique de Laval et enfin, se diriger vers la sobriété foncière avec Laval Agglomération comme territoire pilote.*

**Florian Bercault** : *Merci pour ce résumé, cette synthèse. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je vous propose d'en prendre acte en votant.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 143/2024

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

### RAPPORT 2024 SUR LA SITUATION TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Marcel Blanchet

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu la circulaire n° DEVD1121712J du 3 août 2011 du ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Vu le rapport sur la situation interne et territoriale en matière de Développement durable joint en annexe,

Après avis favorable de la commission environnement,

Sur proposition du bureau communautaire,

### DÉLIBÈRE

#### Article 1er

Le conseil communautaire prend acte du rapport 2024 qui dresse le bilan de son action menée au regard des cinq finalités du développement durable et met également en perspective les actions des années 2024 et 2025. Ce rapport, joint en annexe de la délibération, constituera un guide lors du débat d'orientations budgétaires.

#### Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**



**Rapport**  
— ANNUEL —  
**2023**

**SUR LE**

**DÉVELOPPEMENT**

**DURABLE**





# Som- maire

## Introduction

Édito	05
Les 5 finalités du développement durable	06
Les 17 objectifs du développement durable	07

## 01 Territoire décarboné

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

1.1 Mobilité	09
1.2 Environnement	11

## 02 Territoire sobre

La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources

2.1 Biodiversité	15
2.2 Eau	18
2.3 Déchets	20

## 03 Territoire en mutation vers une économie circulaire et durable

Une dynamique de développement suivie des modes de production et de consommation responsables

3.1 Alimentation	23
3.2 Économie	26

## 04 Territoire social et solidaire

La cohésion et la solidarité entre les générations et entre les territoires

4.1 Habitat	29
4.2 Emploi	31
4.3 Santé	32
4.4 Culture et sport	34
4.5 Enseignement supérieur	35

## 05 Territoire durable

L'épanouissement de tous les êtres humains

5.1 Politique de la ville	37
5.2 Urbanisme	39



Rapport d'activité 2023 Laval Agglomération / La situation interne et territoriale en matière de développement durable  
 Directeur de publication : Florian Bercault, Président de Laval Agglomération  
 Direction de la communication : Département Valorisation, Attractivité et Participation - Sophie Gervais  
 Maquette et mise en page : Sandrine Guennou-Guennou  
 Laval Agglomération  
 1, place du Général de Gaulle - 53000 Laval, France  
 Tél. : 02 43 48 46 67 - www.agglo-laval.fr  
 Courriel : laval.agglo@agglo-laval.fr  
 Edition : Décembre 2024



## ÉDITO



Les effets du dérèglement climatique touchent de plus en plus fréquemment nos territoires comme en témoignent les records établis en 2023 sur le plan météorologique : deuxième année la plus pluvieuse en Mayenne, année la plus chaude enregistrée à l'échelle mondiale.

Les solutions à mettre en œuvre pour faire face au changement climatique passent par l'intégration de plus en plus forte des enjeux environnementaux au cœur de nos politiques publiques. Nos territoires doivent s'adapter, intégrer une culture du risque et proposer des solutions, autant que possible préventives.

Ce rapport démontre l'engagement de notre collectivité dans ce sens, présentant les actions menées tout au long de l'année en faveur d'un développement durable de notre territoire. Et elles ont été nombreuses en 2023 dans l'ensemble des compétences exercées par Laval Agglomération.

**Florian Bercault**  
Président de Laval Agglomération

L'accélération de la transition écologique est notre responsabilité à tous : État, collectivités, habitants, acteurs économiques et associatifs. Et si le rôle de catalyse et de soutien de l'agglomération est essentiel, il ne suffira pas : nous avons besoin d'une mobilisation générale.

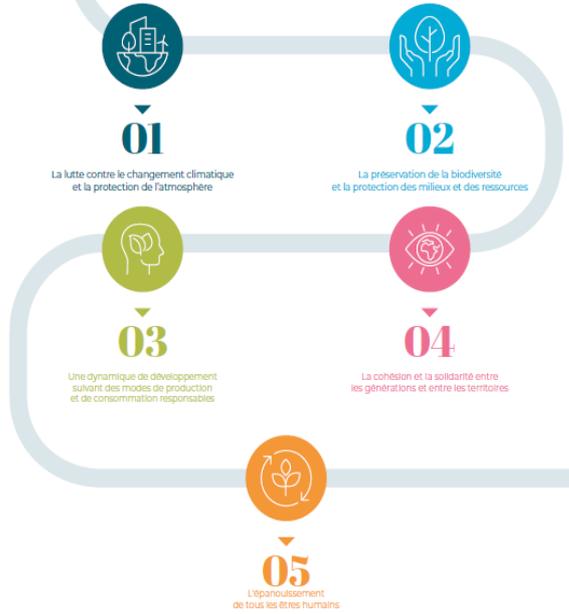
Depuis 2010 (loi Grenelle II), les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont l'obligation d'élaborer chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Présenté en amont du débat d'orientation budgétaire, le rapport annuel de développement durable a pour objectif de mettre en lumière, à travers les actions marquantes de l'année écoulée et les perspectives pour l'année à venir, l'engagement de Laval Agglomération pour répondre aux 5 finalités et 17 objectifs de développement durable.

En accord avec les orientations de la feuille de route, une fiche dédiée à chaque politique publique énonce les trois objectifs prioritaires en matière de développement durable et décrit les projets ou actions réalisés en 2023, ainsi que ceux planifiés pour 2024 et 2025.



Les 5 finalités du développement durable :



Les 17 objectifs de développement durable :

1 PAS DE PAUVRETÉ

2 FAIM «ZÉRO»

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

14 VIE AQUATIQUE

15 VIE TERRESTRE

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

6

# 1 TERRITOIRE décarboné

## LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

Les collectivités territoriales jouent un rôle déterminant dans les efforts d'atténuation qu'elles peuvent avoir (bâtiments, mobilités...) que par les décisions qu'elles prennent au quotidien, par exemple dans le domaine de l'énergie : sobriété, efficacité et énergies renouvelables.

7



VERS UNE DÉCARBONATION DES TRANSPORTS POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CE SECTEUR

ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Développer les mobilités sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
- Favoriser la multi-modalité sur le territoire pour offrir des alternatives à la voiture
- Renforcer de manière équilibrée l'offre de transports en commun sur l'ensemble du territoire
- Développer les voies cyclables et piétonnes
- Développer une offre vélo famille en connexion avec les voies vertes – Vélo Francette

OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :

SUCCÈS DE L'OPÉRATION VÉLO CARGO :

Laval Agglomération avait modifié son aide en 2022 en promouvant les vélos cargos avec une aide de 300€ par vélo. Ce dispositif vise à accentuer la transition écologique en permettant à des familles de remettre un véhicule thermique et de le remplacer par un vélo adapté au transport de la famille. En 2023, 43 subventions ont été accordées pour un montant de 12 800€.

UNE ANNÉE DE TRANSITION POUR LES TUL :

Lors du renouvellement de la délégation de service public et le changement de délégataire, Laval Agglomération a porté des choix ambitieux pour renforcer l'offre de transport. Lors du renouvellement de la délégation de service public et le changement de délégataire, Laval Agglomération a porté des choix ambitieux pour renforcer l'offre de transport. Une première étape a lieu en janvier 2023 avec l'extension de service (Tulib et Mobitul) sur les 14 communes de l'ex-Pays de Loiron. En septembre, la nouvelle offre a été déployée sur l'ensemble du réseau mais de nombreux dysfonctionnements ont été constatés. Les équipes de L'Agglo se sont donc fortement impliquées pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées avec le délégataire et répondre aux engagements de qualité de service afin d'inciter les habitants à utiliser les transports en commun. En 2023, 4 969 036 voyages ont été effectués. L'année 2023 marque également le début de la décarbonation de la flotte de BUS avec l'acquisition de 6 bus électriques.

8

## #mobilité

### M-TICKET : VOTRE TITRE SUR VOTRE SMARTPHONE !

Laval Agglomération a lancé en avril 2023 le M-Ticket. Pratique, rapide, écologique, l'application permet d'acheter son titre de transport directement depuis son smartphone, puis de valider le trajet en flashant les tags 2D à l'entrée du véhicule. En 2023, 40 000 tickets ont été vendus par ce canal.



### LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE LAVAL AGGLOMÉRATION AUX AMÉNAGEMENTS CYCLABLES DES COMMUNES :

101 000 €

aménagement cyclables communaux  
rue Charles de Gaulle à Bonchamp  
et Berthe Marcou à Changé



10

ACTIONS 2024-2025

### QUELLES MOBILITÉS DEMAIN DANS L'AGGLO ?

Mise en œuvre de la démarche de Plan de Mobilité Simplifié (PDMs)

- Concertation
- Diagnostic
- Premières orientations

### VERS PLUS DE MOBILITÉS DOUCES

Poursuite des aménagements pour les mobilités douces.  
ex : passage inférieur RD 962, lancement de l'aménagement cyclable Avenue de Chanzy

### UN RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE TRANSPORT PUBLIC GRÂCE À DES ADAPTATIONS MAJEURES

- Ligne A : Desserte renforcée de l'arrêt Victoria sans ajout de véhicule
- Ligne D : Desserte du dimanche sur le quartier Hilarid (demi-ligne entre Espace Mayenne et Gare TUL toutes les 90 minutes entre 11h et 21h)
- Ligne H : Création d'une boucle par Gennevilliers et Centre Universitaire sur toutes les courses dans les 2 sens
- Ligne I : Prolongement en été de certaines courses de Rochers à la base de loisirs
- Ligne G : Renfort de la fréquence de la ligne pour desserte lycée Avesnières et MFR Pignerie
- Ligne L : Création d'une ligne entre Tassigny et Cité Administrative pour desservir les quartiers au Sud-Ouest de Laval
- Recalage de la ligne B le samedi sur la fréquence prévue à l'offre initiale à 15 minutes, soit une diminution de 9 707 kms commerciaux par an
- Intégration des modifications kilométriques de l'avenant 1 (lignes régulières, TRA) sur toute la durée de la DDP



## #environnement

### RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES ÉQUIPEMENTS, DES BÂTIMENTS ET DES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ

#### ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Faire de Laval Agglomération, un territoire autonome et résilient, producteur d'énergies plus propres et renouvelables
- Tendre vers un territoire à énergie positive et neutre en carbone

#### OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



11

## #environnement

### DES OUTILS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE :

- Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), Outil stratégique et opérationnel pour mettre en œuvre la transition énergétique et climatique locale, le PCAET, en 2025, a fait le fruit d'un important travail de concertation et d'ateliers afin de construire un programme d'actions porté par, avec et pour le plus grand nombre : collectivités, partenaires institutionnels, acteurs économiques, sociaux, culturels, et habitants. De même, Laval Agglo a expérimenté sur la Région des Pays de la Loire un des premiers Plans d'Amélioration de Qualité de l'Air.
- Le contrat d'objectif territorial (COT) - Territoire Engagé dans la Transition Écologique (TETE) : Soutenu par l'ADEME, pour accélérer les démarches de transition écologique au sein des collectivités, Laval Agglomération a initié en 2023 la phase 1 : développement d'une gouvernance interne avec la participation de 50 agents, et réalisation d'un état des lieux afin d'apprécier la dynamique en cours sur les deux référentiels du programme (climat-air-énergie et économie circulaire). La phase 2 engagée de 2024 à 2026 permettra à notre collectivité de renforcer et de diffuser les pratiques exemplaires et collectives de transitions menées au sein des services et du patrimoine de Laval Agglomération.



### DES CONSEILLERS EN ÉNERGIE PARTAGÉS (CEP)

Les deux conseillers interviennent auprès des communes de l'agglomération et apportent des solutions pour agir sur la transition énergétique et la décarbonation du patrimoine bâti des communes. Ils ont réalisé différentes missions sur l'année 2023 : bilan énergétique des 33 communes (hors ville de Laval) avec présentation de la situation et préconisations d'économies en commission ou en conseil municipal, accompagnement à la définition et la saisie des zones d'accélération ENR pour les communes, suivi de 18 projets d'amélioration de la performance énergétique et écologique sur le patrimoine communal.



12

## #environnement

ACTIONS 2024-2025

### LE SCHÉMA DIRECTEUR ÉNERGIES BÂTIMENTS (SDEB) :

Cette démarche va permettre de disposer d'éclairages techniques et économiques pour bâtir une politique de gestion énergétique du patrimoine bâti à court, moyen et long terme. L'objectif est d'améliorer durablement la performance énergétique du patrimoine bâti, de diminuer les charges de fonctionnement liées aux dépenses énergétiques et de respecter les exigences réglementaires du Décret tertiaire.

- Mise en œuvre du plan sobriété à partir de la saison de chauffe 2022/2023
- Audits énergétiques, périmètre : 23 sites - 43 000m²

### LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (SDENR)

- Élaboration d'un schéma directeur visant à structurer le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire de Laval Agglomération.
- Définition partagée du développement du mix énergétique du territoire à partir des multiples ressources énergétiques renouvelables territoriales (biomasse, géothermie, solaire, éolien) et en s'appuyant sur toutes les forces vives du territoire : collectivités, entreprises et citoyens.
- Accompagner et participer à la réalisation d'unités de production énergétique aux retombées positives pour le territoire.

### PCAET

Avec l'adoption du PCAET en juin 2024 qui ambitionne le territoire à énergie positive neutre en carbone en 2050, la mise en œuvre des 49 actions permettra à notre territoire d'atteindre d'ici 2030 de 60 % ses émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux vulnérabilités croissantes liées aux effets du réchauffement climatique : canicules, incendies, tempêtes, inondations et ce pour préserver la qualité de vie, le développement, la biodiversité de notre territoire.



13



## TERRITOIRE sobre

### LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES.

Nos activités et modes de vie reposent sur un système de ponction des ressources et de rejets de déchets non viables. La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources doivent se traduire par des actions de préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages, de lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols), de gestion écologiquement rationnelle des déchets, d'éducation...



### LA RECONQUÊTE ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Entrait du rapport GIEC Pays de la Loire - juin 2022 : 40 % des poissons, 30 % des oiseaux et amphibiens, 24 % de la flore, 21 % des reptiles et 10 % des mammifères se trouvent menacés d'extinction en Pays de Loire.

#### ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Le Contrat Nature est un plan d'actions d'une durée de 3 ans en faveur de la biodiversité. Il sera labellisé Territoire Engagé pour la Nature (TEN) en reconnaissance de l'engagement du territoire en faveur de la biodiversité.

#### OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



### SCHEMA DIRECTEUR DU BOIS DE L'HUISSERIE

En 2023, l'adoption du schéma directeur du Bois de l'Huisserie constitue un document de référence pour Laval Agglomération ainsi que tous les usagers du bois. Il a pour but :

- d'organiser et de formaliser une stratégie de gestion d'accueil du public,
- de fixer les grandes orientations et modalités de gestion en faveur de la biodiversité.

En 2024, la mise en oeuvre des premières actions vise à une meilleure sensibilisation des différents publics aux enjeux environnementaux du site et à des aménagements du site avec l'aide du Conseil Départemental de la Mayenne.



15

## #biodiversité

### TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE (TEN)

En 2023, lancement de la démarche Territoire Engagé pour la Nature.

Par délibération n°157/2023, Laval Agglomération s'est engagée dans la démarche « Territoire Engagé pour la Nature » ou TEN. C'est une initiative conjointe du Ministère de la Transition écologique et solidaire et de Régions de France, portée par l'Agence Française pour la Biodiversité et par des collectivités régionales. En Pays de la Loire, le collectif est constitué des représentants de la région, de l'Agence de l'eau, de la DREAL, de l'État, des départements.

En 2024, le Contrat Nature par LAVAL AGGLOMÉRATION est en cours de finalisation. Il sera approuvé par Laval Agglomération puis par le CONSEIL RÉGIONAL des PAYS de la LOIRE permettant d'engager les premières actions du plan triennal.



16

## #biodiversité

#### ACTIONS 2024-2025

### ZOOM SUR LE CONTRAT NATURE

Le plan d'actions doit répondre à trois axes pour répondre à la stratégie régionale de la Biodiversité (SRB) :

- Axe 1 : Sensibilisation/Communication
- Axe 2 : Mener des actions de protection
- Axe 3 : Amélioration des connaissances

Huit objectifs permettent de traduire ces 3 axes et de répondre aux enjeux veltés par les élus :

- Objectif 1 : Intégrer la biodiversité de manière transversale dans l'action publique
- Objectif 2 : Concilier l'émergence d'un lieu de production et d'insertion avec la préservation de la biodiversité
- Objectif 3 : Les habitants s'approprient les enjeux de préservation de la biodiversité et passent à l'action
- Objectif 4 : Nature en ville, amélioration de la prise en compte de la biodiversité et trames
- Objectif 5 : Prendre en compte la biodiversité dans la gestion d'espaces ciblés de Laval Agglomération
- Objectif 6 : Destaquer le Bocage et les infrastructures agricoles
- Objectif 7 : Protéger les milieux aquatiques
- Objectif 8 : Contribuer à l'amélioration des connaissances "biodiversité" sur Laval Agglomération

Les trois axes et les huit objectifs stratégiques ont été déclinés en 34 actions. Ces actions vont permettre de travailler en transversalité avec de nombreux services, des communes et d'autres acteurs locaux :

- Action 1 : Mettre en place un programme de sensibilisation et de formation à destination des élus et des agents
- Action 2 : Faire de la protection de la nature un sujet incontournable gagnant de l'aménagement à l'échelle de la planification, de la réglementation et de l'opérationnel.
- Action 3 : Animer le plan d'actions TEN
- Action 4 : Création d'une ferme urbaine
- Action 5 : Sensibiliser et relancer à la préservation de la biodiversité
- Action 6 : Inciter à la prise en compte et à l'intégration de la faune associée au bâti lors des interventions aux habitants et dans le cadre de projets de constructions
- Action 7 : Désimperméabilisation/Végétalisation des zones urbaines (Bourgs et villes)
- Action 8 : Deviner la ville perméable aux espèces -trame "biodiversité urbaine"
- Action 9 : Préserver et améliorer la biodiversité dans le cadre de la gestion d'espaces publics naturels et patrimoniaux.
- Action 10 : Plan Bocage
- Action 11 : Filère végétale locale
- Action 12 : Structurer l'information concernant les bases de données pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagements
- Action 14 : Prioriser l'acquisition de connaissances naturalistes aux axes à enjeux définies par l'étude de fonctionnalité écologique du territoire.



17



## POUR SUIVRE LA DÉMARCHE DE GESTION INTÉGRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

La démarche de gestion intégrée répond aux enjeux de la protection de la ressource en eau et de l'optimisation du patrimoine en diminuant les fuites. Elle a pour objectif d'améliorer la connaissance du patrimoine et d'atteindre un taux de renouvellement des réseaux de 1% par an à horizon 2025. En complément diverses actions viennent enrichir la démarche pour préserver la qualité et la quantité.

### ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Poursuivre la démarche de gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle de l'agglomération.
- Depuis le 1er janvier 2017, les compétences en matière d'eau et d'assainissement sont gérées par Laval Agglomération qui a conduit à la création d'un nouveau service intercommunal visant à promouvoir une plus grande équité territoriale et à améliorer le service quotidien offerts aux habitants.

### OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



## POSE DE LA PREMIÈRE VANNE POUR LA FUTURE USINE D'EAU POTABLE

Le 1<sup>er</sup> décembre 2023, élus et partenaires se sont réunis pour la pose symbolique de la première vanne de la future usine des eaux sur le site de la Biochère à Changé, qui viendra remplacer celles de Laval et de Saint-Jean-sur-Mayenne. Équipement majeur sur le territoire de Laval Agglomération (IOMC, IIT), la nouvelle usine poursuit plusieurs objectifs :

- améliorer la qualité de l'eau potable en adoptant les techniques les plus vertueuses et efficaces de traitement,
- réduire le niveau de prélèvement d'eau (objectif de 4% plutôt que 12% actuellement) dans la Mayenne,
- diminuer l'impact écologique du traitement de l'eau.

La mise en service de cette usine est prévue en 2026.

## UNE AIDE À L'ACHAT DE RECUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

En 2023, Laval Agglomération a lancé un dispositif d'aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie, sous conditions (habiter sur le territoire de Laval Agglomération, volume minimum de 300L, achat dans un commerce du territoire de Laval Agglomération entre le 01/07 et le 31/10). Trois cent deux foyers ont reçu une participation de 30 €.

## UN PLAN D' ACTIONS POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

La nouvelle mission "préservation de la ressource en eau", travaille à la construction d'un plan d'actions pour protéger les aires d'alimentation de 4 captages du territoire. Ce plan est constitué d'actions de connaissance, physiques et de qualité de l'eau des captages, d'usages des exploitations agricoles sur ces zones de captage, de sensibilisation de la profession agricole et de diagnostic des exploitations. Ce plan d'actions est mis en oeuvre sur les années 2024-2025.

## RENOUVELLEMENT DES RESEAUX :

L'objectif de renouvellement de réseau à un taux de 1% par an reste d'actualité. Il permettra de maintenir voire d'améliorer le rendement de réseau. De même pour le réseau d'assainissement, il s'agit de diminuer les eaux parasites et d'optimiser le traitement des eaux usées.

## SCHEMA DIRECTEUR D'EAU POTABLE

Réalisation d'une étude visant à définir la stratégie pour une gestion optimale de la ressource en eau et des infrastructures associées existantes et à venir.

#eau

### ACTIONS 2024-2025

## L'AMÉNAGEMENT DE L'USINE DES EAUX CONTINUE

Chantier de l'usine de production d'eau potable (mise en service début 2026).

## OBJECTIF CERTIFICATION

- Poursuite des démarches qualité et sécurité au travail avec l'objectif d'obtenir la triple certification qualité-sécurité-environnement en septembre 2026.
- Élaboration du plan d'actions "préservation de la ressource" et réflexion sur la mise en place de la démarche "Terre de sources".

## ETUDES ET PLANS D'ORIENTATION

Étude sur la mise en place de la télérélevé de compteurs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (alerte fuites, connaissance des consommations et des volumes de pertes par secteur).



18

19



## RÉDUCTION DES DÉCHETS ET COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

### ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Réduire la production de déchets et repenser les modalités de collecte sur le territoire :
- Penser le déchet comme une ressource et développer les outils de réemploi (ressourçerie, recyclerie, broyage, compostage...) = économie circulaire
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Accompagner la dynamique «zéro déchet»
- Réduire de 15% la production des déchets des ménages par rapport à 2021, soit passer de 605 kg/an/habitant en 2021 à 432 kg/an/habitant en 2023.

### OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



## MOINS DE GASPILLAGE, PLUS DE COMPOSTAGE

En 2023, 41 aires de compostage collectives ont été mises en place à Laval et dans l'agglomération, portant ainsi leur nombre à 55 sur le territoire. De plus, près de 2000 composteurs individuels ont été distribués. En 2023, 42% des foyers pratiquent le compostage. Pour rappel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier, une loi impose aux particuliers et aux professionnels de trier leurs biodéchets.

## RETOUR SUR LE VILLAGE DANS LES R

Le 15 octobre 2023, à Saint-Berthevin, s'est tenue la première édition du « Village dans les R », une journée événementielle autour de la réparation et du réemploi organisée par le service prévention des déchets. 15 artisans « réparateurs » étaient présents pour informer et sensibiliser les visiteurs et organiser des animations.

## UN NOUVEAU DEFI ANTI-GASPI

51 foyers ont participé au Défi zéro gaspi fin 2023. Une initiative de Laval Agglomération pour sensibiliser à la réduction des déchets pendant les fêtes. Résultat: 22% de déchets produits en moyenne. Un excellent résultat qui démontre que des efforts collectifs peuvent avoir un impact significatif.

## EN CHIFFRES

- Toute l'année, la direction déchets et économie circulaire réalise des actions de sensibilisation du public.

EN 2023

84 animations scolaires ont été effectuées

1000 élèves réunis

5000 personnes réunies autour des 84 animations "grand public"

#déchets

### ACTIONS 2024-2025

## SCHEMA DIRECTEUR DÉCHETS, DÉCHETTERIES, LES ACTIONS EMBLEMATIQUES

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la collecte des ordures ménagères sera effectuée tous les 15 jours, au lieu de chaque semaine, pour les ménages disposant de bacs individuels dans l'agglomération de Laval. Cette mesure vise à réduire la pollution causée par les camions de collecte et incite les habitants à diminuer leur production de déchets.
- Réduire les tonnages de traitement des ordures ménagères et des petits incinérables afin de maîtriser le taux de TCOA du fait de l'augmentation des tarifs d'incinération. Dans un objectif tant environnemental (valorisation énergétique des déchets) qu'économique (réduction des coûts), il s'agit de détourner une part des déchets de la benne "tout venant", qui sont ensuite enfouis, vers la benne "incinérables" afin qu'ils soient valorisés énergétiquement.
- Prestation de broyage des végétaux. L'objectif est de réduire les tonnages de déchets verts en déchetteries (soit annuel de 280t), en constante augmentation. Il s'agit également d'inciter les habitants au traitement in situ de leurs déchets de jardin (mulching et paillage).
- Pour optimiser le réemploi et la valorisation des déchets de nouvelles filières de tri seront mises en place dans les déchetteries du territoire. Il s'agira notamment des filières pour les articles de brochage et de jardinage, pour les articles de sport et de loisirs ou encore une filière pour les jouets.



20

21



## TERRITOIRE EN MUTATION : vers une économie circulaire et durable

### UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES.

Revoir nos modes de consommation et de production non viables au profit de modes moins polluants, moins prédateurs en termes de ressources et de milieux, de risques sur l'environnement, sur la santé des êtres vivants est un pré-requis de développement durable.



### FAVORISER LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE. VERS UNE AGRICULTURE SAINE ET DURABLE

#### ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Élaborer un projet alimentaire co-construit avec les acteurs du territoire : 34 communes de Laval Agglomération, agriculteurs, producteurs, transformateurs, distributeurs, société civile, acteurs ESS, habitants du territoire, etc...

#### OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



### VALIDATION DU PLAN D'ACTION DU PAT

Le 16 octobre 2023, les élus de la collectivité ont validé le plan d'action du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce dernier est le résultat d'une concertation territoriale d'un an et demi avec l'ensemble des acteurs socio-économiques souhaitant prendre part à la construction de la politique alimentaire du territoire. Pour cela, 17 ateliers ont été réalisés entre mai 2022 et juin 2023. Ils ont permis de définir 6 axes parmi lesquels : la protection et la valorisation des ressources naturelles, le soutien à une agriculture durable, l'accès pour tous à une alimentation de qualité, ou encore la correspondance entre l'offre et la demande locale.



23

## #alimentation

### DIAGNOSTIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Une première action mise en œuvre dans le cadre du plan d'action du PAT consistait à réaliser un état des lieux de la qualité et l'origine de l'approvisionnement des cantines scolaires du territoire en produits de qualité et labellisés (Loi EGALIM). Ainsi, entre novembre 2023 et janvier 2024, les 34 maires de Laval Agglomération (élus référents et chefs de cuisines) ont été sollicités par le PAT de Laval Agglo pour répondre à une enquête co-construite avec les acteurs qui se sont positionnés sur cette fiche action. La restitution de l'enquête a eu lieu le 26 janvier et a permis de dresser un premier bilan en matière de qualité d'approvisionnement, tout en permettant aux acteurs présents de réfléchir aux actions à mener pour aller plus loin.

### CINÉ-DÉBAT FESTIVAL ALIMENTERRE

Pour le grand public, une soirée débat dans le cadre du Festival Alimenterre a permis d'échanger sur la thématique de l'artificialisation des sols en présence des élus Environnement de Laval agglomération.



24

#### ACTIONS 2024-2025

### SOIRÉE DE LANCEMENT DU PAT

2024 a été marqué par le lancement officiel du PAT lors de la soirée du 25 février, réunissant les habitants, les acteurs associés à la démarche ainsi que les élus. Au programme, échange sur les perspectives du PAT, atelier cuisine avec le chef François Portier et repas partagé.

### DÉFI FAAP

Le PAT est ensuite entré dans sa phase active auprès des citoyens entre février et juin 2024 avec le lancement du Défi foyer à l'alimentation positive auquel ont participé une soixantaine d'habitants du territoire (en partenariat avec le CIVAM bio 53). Ce défi démontre qu'il est possible de manger bio à budget constant tout en se faisant plaisir. Les habitants ont ainsi reçu les conseils et suivi les ateliers de cuisine réalisés tout au long du défi par l'Onisep, terroire du CIVAM bio 53, tout en allant à la rencontre des producteurs bio du territoire.

### APPEL À PROJET MIAM

Cet été, l'appel à projet "Mise en œuvre des initiatives en faveur d'une alimentation durable à destination des mangeurs du territoire" renforce la volonté de la collectivité de répondre aux enjeux de transition agricole de demain. Adressé aux acteurs socioéconomiques (agriculteurs, associations, etc.), le fonds d'aide vise à promouvoir et soutenir l'agriculture biologique de notre territoire. En parallèle, l'agglomération a également apporté un soutien aux producteurs locaux pour répondre à l'AMI concernant les cellules commerçantes des Halles de Laval. Résultat de ces deux initiatives à suivre en 2025.



### VILLAGE ECO-GOURMAND

À l'automne, le PAT a souhaité s'associer à l'initiative "mois du climat" portée par le département de la Mayenne pour proposer un village éco-gourmand, lieu de rencontre et de découverte pour comprendre les enjeux d'une alimentation durable : préservation de l'environnement et de sa biodiversité, de sa santé et du tissu économique local composé de producteurs locaux soucieux de fournir des produits de qualité.

### PROJET ALTERFIXE

Les 4 Projets Alimentaires Territoriaux de Mayenne (à savoir le PAT Laval Agglo, PAT des Cœvrons, PAT du GAL Haute Mayenne et PAT du GAL Sud Mayenne) se sont associés pour proposer 4 rencontres immersives à destination de futurs candidats à l'installation agricole qui souhaitent découvrir le territoire dans un contexte de disparition progressive des fermes à taille humaine. Objectif : rencontrer d'autres exploitants agricoles avec un projet d'installation, découvrir les agriculteurs du territoire et bénéficier d'interventions et de partages d'expériences, tout cela en présence de partenaires d'aide à l'installation agricole. Le premier week-end Alterfixe a ainsi eu lieu les 27-28 et 29 septembre 2024.

25



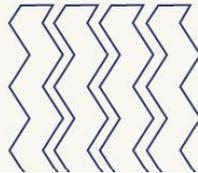
### SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Limiter les impacts négatifs des activités économiques et améliorer leur environnement, qu'il soit humain, social ou naturel.

#### ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Utiliser les investissements publics et subventions comme levier de transformation grâce aux clauses sociales et environnementales et à l'écoconditionnalité des aides, etc.

#### OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



26

## #économie



### INITIER ET SOUTENIR LA RSE

- Laval Économie a ainsi animé des ateliers (54 participants), des fresques (65 participants), et des échanges de pratiques ;
- Deux projets d'économie circulaire ont aussi été valorisés : une collecte de palettes au sein des entreprises portée par l'association Bois Debout, et un projet de recyclage des menuiseries porté par les associations Val'orisons 53, Bois Debout, et Alternatry ;
- Deux événements ont été organisés : AGIR (218 participants) et une soirée Inspiration (114 participants).

### UN FONDS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES

Sept entreprises ont été accompagnées dans leur transition énergétique grâce à 325 722 € de subventions accordées par Laval Agglomération. Le dispositif repose sur l'ambition que chaque euro d'argent public doit avoir un impact sur le bilan carbone du territoire. Les fonds alloués ont pour objectif de limiter le nombre de passoires énergétiques tout en permettant aux entreprises de réduire leur facture en énergie.

#### ACTION 2024-2025

### RELIER LA ROUTE AUX VOIES FERRÉES

Lancement de l'appel à Manifestation d'intérêt pour la création d'une plateforme de transport Combiné rail-route à Saint-Berthevin en 2024 - Sélection de l'opérateur en 2025.



27



# 4

## TERRITOIRE social et solidaire

### LA COHÉSION ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES GÉNÉRATIONS ET ENTRE LES TERRITOIRES.

Cette finalité est complémentaire et interagit avec celle visant l'épanouissement humain : logement et politique foncière, urbanisme convivial et cadre de vie agréable, accès égal aux services urbains, rénovation urbaine et revitalisation rurale, solidarité intercommunale.



### DÉFINIR LES PRIORITÉS ACCORDÉES PAR LAVAL AGGLOMÉRATION EN TERME DE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT EN INTÉGRANT LES ENJEUX DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE DANS LE CADRE DU ZAN

Limiter les impacts négatifs des activités économiques et améliorer leur environnement, qu'il soit humain, social ou naturel.

#### ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Proposer une offre de logements diversifiée permettant un parcours résidentiel pour chaque habitant du territoire

- Produire des logements sociaux de façon équilibrée et diversifiée sur tout le territoire de l'agglomération
- Désenclaver les quartiers prioritaires de la ville et les connecter aux autres quartiers
- Rénover énergétiquement les ensembles de logements vieillissants

#### OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



### RÉNOVATION DU PARC DE LOGEMENTS PRIVÉS

En 2023, 189 logements ont bénéficié d'une rénovation énergétique importante sur Laval Agglomération avec un gain énergétique de 35% à minima.

### OPÉRATION "THERMOFAÇADES"

La thermographie infrarouge est une technique qui consiste à visualiser les différentes zones de température d'un bâtiment à l'aide d'une caméra infrarouge, ce qui permet de localiser les anomalies thermiques (défaut d'isolation, pont thermique...). Chaque année depuis 2021, le service Habitat lance un appel à candidature auprès des communes pour proposer des animations "thermofaçades". Bilan 2024 - Saint-Berthevin : 62 candidatures de propriétaires d'un quartier pavillonnaire pour une thermofaçade / 12 thermofaçades réalisées par ce Conseiller France Rénov + 9 prêts de caméra / Réunion publique sur la rénovation énergétique (80 participants) / 20 rdv personnalisés pour l'analyse des clichés.

### AIDES AUX TRAVAUX INTÉGRANT DES MATÉRIAUX BIOSOURCES

Depuis 2022, Laval Agglomération a mis en place des aides pour les travaux d'isolation qui intègrent des matériaux biosourcés. Cette aide est à destination des communes et des propriétaires. Bilan du 01/06/2022 au 31/06/2024 : 61 logements (dont 4 logements communaux) pour un montant de subvention de 97 500€.



29

## #habitat

### PROTECTION DES ESPÈCES PROTÉGÉES / TRAVAUX DE RENOVATION DANS LE PARC PRIVÉ

- Convention signée avec Mayenne Nature Environnement (MNE) pour un diagnostic "espèces protégées" sur les copropriétés bénéficiant d'aide pour la rénovation énergétique. Financement d'abris à chauves-souris sur une copropriété rénovée suite au diagnostic.
- Mise à disposition d'abris (66 abris >>> 3700€) pour les propriétaires de maisons faisant des travaux de rénovation énergétique afin que la pose soit intégrée aux travaux (pose prise en charge par Laval Agglomération).

### CONVENTION SUR LA BIODIVERSITÉ

Une convention pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets d'habitat social est en cours de signature. Elle a pour objectif d'améliorer, via l'expertise de Mayenne Nature Environnement (MNE), la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'habitat des bailleurs sociaux du territoire de Laval Agglomération que cela soit pour les opérations de réhabilitation de logements, de production de logements, de démolition ou de gestion du parc existant. Laval Agglomération prendra en charge une partie du coût de l'accompagnement de MNE. Il s'agira également de pouvoir sensibiliser les locataires du parc social à la mise en place de ces mesures.

### LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS VACANTS

Le service Habitat de Laval Agglomération a souhaité inciter les propriétaires de locaux vacants depuis plus de 2 ans situés dans les centralités à remettre leurs biens sur le marché de l'immobilier. Bilan 2024 : Courriers envoyés à 450 propriétaires / visites de 38 logements vacants par un conseiller France Renov et architecte / 24 logements potentiels remis sur le marché.

#### ACTIONS 2024-2025

### CONVENTION AVEC ECHOBAT

Projet de convention avec Echobat comprenant une formation "ressources renouvelables" après des conseillers France Renov et artisans. Visite d'un chantier d'Eco construction.

30



## #santé

### PARTICIPER ACTIVEMENT À LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION MEDIALE

#### ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Accès aux soins de proximité et de qualité pour tous :

- S'engager pour un centre hospitalier performant ;
- Soutenir les projets de maison de santé labellisés pour garantir une offre de soins de proximité et de qualité pour tous.

#### OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



### ACTIONS 2024-2025

#### PACTE TERRITORIAL 2025-2029

Pour l'amélioration du parc privé Laval Agglo passera une convention Pacte territorial 2025-2029, comprenant 3 volets :

- Mobilisation des propriétaires professionnels : coût estimé des dépenses / an : 167 000€ avec une aide de l'Anah de 75 000€.
- Mission d'information, conseils gratuits, neutres pour tous les propriétaires : coût estimé des dépenses : 120 000€ avec une aide de l'Anah de 75 000€.
- Accompagnement pour la réalisation des travaux et montage des dossiers de demande de subvention : coût estimé des dépenses / an : 515 000€ avec une aide de l'Anah de 417 600€. A cela s'ajoute les aides aux travaux de Laval Agglo à destination des investisseurs, copropriétés et de tous les propriétaires en cas d'utilisation de ressources renouvelables (Energie solaire, énergie bois et matériaux biosourcés).

#### APPEL À PROJETS REQUALIFICATION INNOVANTE DE L'HABITAT SOCIAL

Lancement au deuxième semestre 2024 de la deuxième saison de l'appel à projets "Requalification innovante de l'habitat social".

#### SOUTIEN AU BAILLEUR SOCIAL MEDJANE HABITAT DANS LA REHABILITATION ET LA PRODUCTION DANS LE PARC SOCIAL

Laval Agglomération, en partenariat avec la Banque des territoires, apportera en 2025 et 2026 1,5 M€ en titres participatifs à Medjane Habitat, pour soutenir la construction et la réhabilitation de logements sociaux sur le territoire.



## #emploi

### AGIR EN FAVEUR D'UN TERRITOIRE DE PLEIN EMPLOI : APPORTER UNE NOUVELLE RÉPONSE À CEUX QUI N'ARRIVENT PAS À ACCÉDER À L'EMPLOI DURABLE

#### ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

- Expérimenter le dispositif Zero Chômeur de Longue Durée.
- Développer différentes formes d'entreprises comme les coopératives, les associations et l'entrepreneuriat à impact.
- Déployer des actions de mentorat entre des chefs d'entreprise et des jeunes mayennais.
- Attirer des talents pour toutes les filières économiques.

#### OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



### LE CHÔMAGE LONGUE DURÉE, BIENTÔT UN VIEUX SOUVENIR ?

Le dispositif national "Territoires zero chômeur de longue durée" part des compétences des personnes pour créer leur futur emploi. En juillet 2023, Laval Agglomération a obtenu son habilitation pour la création d'une entreprise à but d'emploi (EBE), et ainsi proposer des CDI aux 300 habitants concernés dans ce quartier.

### LES CHANTIERS, VÉRITABLES TREMPLINS POUR L'AVENIR

En 2023, une cinquantaine de personnes ont travaillé sur des chantiers dits "d'avenir" et "tremplin", parmi les réalisations, on compte le mur en pierre de l'espace DeLaune à Saint-Berthevin, et la fresque de la salle de loisirs de Montjean.

#### ACTION 2024-2025

### LES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS, UN OUTIL D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Depuis janvier 2024, dans le cadre du Plan National Achat Durable, Laval Agglomération renforce sa mission de facilitation auprès des donneurs d'ordre du territoire mais également auprès des entreprises et des candidats. Objectif : augmenter le nombre de marchés comportant une clause sociale et assurer un accompagnement de qualité des entreprises et des candidats.

### RENFORCEMENT DU DISPOSITIF TZGLD

Objectif à horizon 2026 : 80 bénéficiaires

31

### SERVICE SANTÉ MENTALE ET PRÉCARITÉ

En 2023, le service Santé mentale et Précarité a poursuivi son action auprès de bénéficiaires en grande précarité et porteurs de troubles psychiques. Les liens entre santé et précarité représentent des enjeux majeurs dans les champs des politiques de santé publique. Il a été démontré l'impact de la précarité sur l'état de santé physique et son rôle dans l'augmentation de la prévalence des troubles psychologiques. En 2023, 189 personnes ont été accompagnées par le service qui coordonne également le conseil local en santé mentale pour trouver collectivement des solutions concrètes d'accompagnement social, de logement, ou de soins.



#### ACTIONS 2024-2025

### ÉLARGISSEMENT DE LA COUVERTURE DES RELAIS PETITE ENFANCE :

Dans le cadre de la convention territoriale globale entre Laval Agglomération et la CAF de la Mayenne sur la période 2022-2025, une réflexion est menée sur l'opportunité de développer l'offre de relais petite enfance (RPE) sur les 7 communes non couvertes : Argentré, Châlons-du-Maine, Entrammes, Forcé, Louigné, Parcé-sur-Roc et Sougé-sur-Ouette.

#### Les finalités sont de :

- répondre aux besoins et aux demandes d'information et d'accompagnement au recours à un mode de garde pour les familles avec enfants de 0 à 3 ans (jusqu'au seuil de l'école maternelle), dans un contexte de forte tension sur les modes d'accueil individuel et collectif ;
- favoriser l'attractivité du métier d'assistante maternelle et soutenir les pratiques professionnelles, qui sont de moins en moins nombreuses sur le territoire avec des départs à la retraite importants à venir ces prochaines années, comme présenté par la CAF dans ses projections.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les missions exercées par le service relais petite enfance permettront aussi d'apporter un appui aux communes en tant qu'autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant (recensement des besoins des enfants de moins de 3 ans et des familles, information et accompagnement sur l'offre d'accueil). Par conséquent, ces travaux visent à conduire une réflexion prospective sur les enjeux de couverture de l'ensemble du territoire par une offre de relais petite enfance, et sur les différentes options possibles pour assurer cette couverture territoriale.

Depuis mai 2024, les représentants de Laval Agglomération et de la CAF ont rencontré tous les maires des communes non couvertes pour approfondir le diagnostic. Les maires d'Argentré, de Louigné, de Sougé-sur-Ouette, de Châlons-du-Maine et de Parcé-sur-Roc ont exprimé un intérêt pour les missions du relais petite enfance. Étant donné les partenariats déjà existants, ils sont d'accord pour approfondir l'étude des conditions d'une couverture en relais petite enfance mutualisée entre les communes non couvertes et/ou des relais petite enfance existants.

## #santé

32

33



#culture et sport

### PRÉSERVER LA QUALITÉ DU VIVRE ENSEMBLE

Les événements culturels et sportifs engagés dans la transition

#### ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Construire une offre culturelle et sportive en s'appuyant sur un maillage d'équipements et d'associations de proximité

#### OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



### CULTURE - UN CONTRAT TERRITOIRE LECTURE AU NIVEAU DE L'AGGLOMÉRATION

En 2023, un groupe de travail constitué de bibliothécaires, professionnels et bénévoles, a travaillé à la rédaction du Contrat Territoire Lecture (CTL), un dispositif proposé par la DRAC visant à accompagner le développement de la lecture publique au sein d'un territoire autour de 3 axes : le numérique et l'éducation aux médias, l'accessibilité et l'inclusion (dont l'accès à la lecture pour les 9 communes non équipées de bibliothèque), le développement durable.

### SPORT - PISCINE : BOUGER LES LIGNES

Laval Agglomération a décidé de mettre fin à 22 ans de délégation de service public pour reprendre la gestion directe du centre aquatique Aquabulle. Objectif : permettre une gestion plus rationalisée de la structure en faisant d'elle un équipement d'intérêt communautaire. Les élus et les services ont mené un travail important : reprise du personnel, révision de la politique tarifaire, augmentation de l'amplitude d'ouverture, programmation des activités en complémentarité avec celles de la piscine Saint-Nicolas. En 2023, les piscines Saint-Nicolas et Aquabulles ont comptabilisé 231 027 entrées.

### SPORT - SOUTIEN AUX ATHLÈTES DES JO DE PARIS

Laval Agglomération a soutenu deux athlètes du territoire (Bounkamba Sylla et Gabriel Bordier) en leur octroyant une bourse individuelle de 7 500 €. Celle-ci a permis de les aider dans leur préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

34



#enseignement supérieur

### PRÉVENIR LA PAUVRETÉ PAR L'ÉDUCATION ET L'EMPLOI

#### ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Améliorer l'offre de formation supérieure et de développement des compétences sur le territoire

- Améliorer les conditions de vie des étudiants lavallois (logement, restauration, santé, social)
- Accueillir des filières et des formations d'excellence ouvertes à tous, et notamment des classes préparatoires
- Permettre à tous les publics de trouver une solution de formation (école de la deuxième chance)
- Mettre en place des formations de niveau « master » en collaboration étroite avec l'enseignement public et l'enseignement privé
- Promouvoir et favoriser les formations en apprentissage

#### OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



### DE NOUVELLES AMBITIONS POUR LE SCHEMA LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET INNOVATION (SLESRI)

L'année 2023 a permis l'élaboration et la rédaction partenariale du nouveau SLESRI pour une validation début 2024. 7 établissements d'enseignement supérieur et de recherche (public ou privé) sont partenaires du SLESRI : La Mars Université (IUT et faculté de Droit), l'ESIEA, l'ESTACA, l'Université Catholique de l'Ouest, l'ENSAM et l'École de design.

### LE FUTUR BÂTIMENT DE L'UCO

Un bâtiment d'enseignement supérieur de 2260 m<sup>2</sup> qui pourra accueillir jusqu'à 600 étudiants sur le campus universitaire Laval Change. Rien n'a été négligé dans ce projet, ni l'optimisation des conditions de travail pour les étudiants (lumière naturelle, proximité des locaux, autonomie, accessibilité, confort thermique et acoustique...), ni la dimension environnementale, prise en compte dans ce bâtiment économe et sobre.

#### ACTION 2024-2025

### UNE MAISON DE L'ÉTUDIANT À LAVAL

Choix architectural de la Maison des Étudiants et programmation du campus mutualisé sur la Maison de la Technopole Aménagement du campus de l'Aubépin.

35

# 5

## TERRITOIRE durable

**L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS.**

Les collectivités territoriales jouent un rôle particulier car elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations : satisfaction des besoins essentiels pour tous (logement, eau potable, santé, environnement sain), éducation et formation tout au long de la vie, lutte contre la pauvreté et contre toute forme d'exclusion, participation des habitants et des usagers...



#politique de la ville

### DES PROJETS POUR DIMINUER LES INÉGALITÉS ALIMENTAIRES, AUGMENTER L'EMPLOI ET L'ATTRACTIVITÉ DANS LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LAVAL (FOURCHES, PAVEMENT, KELLERMANN)

#### ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Désenclaver les quartiers prioritaires de la ville :

- Créer les conditions d'une plus grande mixité sur le territoire de Saint-Nicolas. Plus de 100 millions d'euros de travaux programmés par les bailleurs sociaux (Moyenne Habitat et Médiane Habitat), la ville de Laval et Laval Agglomération.

#### OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



#### PRIR SAINT-NICOLAS

Ouvrir le territoire de Saint-Nicolas sur la ville, rénover le parc bâti, proposer un nouveau cadre de vie, mettre les habitants dans la dynamique du projet.

Lancement des travaux du Contrat de Ville de Laval Agglomération 2024 - 2030 avec la signature d'un nouveau document cadre le 10 juillet 2024 autour de 4 priorités :

- améliorer le cadre de vie des habitants et soutenir les projets de quartier,
- soutenir la parentalité, la réussite éducative et l'insertion des jeunes,
- lever les freins à l'emploi et soutenir les initiatives économiques locales,
- renforcer l'appui à l'animation des quartiers.



37

## #politique de la ville

### PROJET DE FERME URBAINE

- Laval Agglomération figure parmi les 100 territoires français soutenus par l'Agence Nationale pour la Renovation Urbaine (ANRU) pour le déploiement d'un équipement de quartier ("Ferme Urbaine") à vocation de production d'une nourriture de qualité, locale et biologique dans le quartier Saint-Nicolas de Laval. Un projet social, solidaire et participatif qui permettra de lutter contre l'insécurité alimentaire, repositionner les personnes éloignées de l'emploi, par les activités agricoles ; fédérer les habitants autour de l'agroécologie. L'ensemble des études conduites en 2023 a permis d'identifier les potentialités des terres agricoles de la plaine d'aventure pour ce projet. Des ateliers de concertation se sont également tenus tout au long de ce processus afin d'impliquer les habitants dans ce projet fédérateur.

#### ACTIONS 2024-2025

### LES PHASES DE CONSTRUCTION DE LA FERME URBAINE

- Creation d'une Société Cooperative d'Intérêt Collectif (SCIC) pour la gestion de cette "ferme urbaine" début 2025.
- Premiers recrutements de salariés et premières plantations d'arbres fruitiers au dernier trimestre 2024.



38

#### ACTIONS 2024-2025

### FORMER ET SENSIBILISER

- Signature au dernier trimestre 2024 d'une convention entre Laval Agglomération et l'association "Bonneheures Climat" pour la formation de 100 jeunes des quartiers populaires autour des questions de la crise climatique et de la transition écologique.

### LES SUITES DE LA CONVENTION CITOYENNE

- Instruction des conclusions de la Convention Citoyenne des Quartiers populaires en lien avec les priorités retenues dans le contrat de ville 2026-2025.



## #urbanisme

### VERS LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE : LAVAL AGGLOMÉRATION, TERRITOIRE PILOTE

Instauré en 2021 par la loi Climat et résilience, l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette) vise à diviser par deux tous les dix ans, le rythme d'urbanisation des espaces naturels, pour atteindre zéro artificialisation nette en 2050.

#### ORIENTATION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Définir les priorités accordées par Laval Agglomération en terme de développement économiques et construire la boîte à outils de cette stratégie en intégrant les enjeux de sobriété foncière dans le cadre du ZAN.

- Expérimentation "territoire Pilote de Sobriété Foncière"
- Construire une stratégie foncière vers le ZAN
- Concevoir des aménagements urbains proposant la mixité des fonctions (habitat, services, commerces, mobilité)

#### OBJECTIF DÉVELOPPEMENT DURABLE :



### LES ÉLUS FORMÉS À LA LOI ZAN

Afin de mettre en oeuvre cette loi complexe, des élus ont été formés aux objectifs et à la mise en oeuvre du ZAN lors de la Conférence des Maires en novembre 2023.

### L'AGGLO DEUX FOIS LAURÉATE

Laval Agglomération s'est distinguée deux fois :

- en tant que territoire pilote de sobriété foncière (TFSF), un dispositif porté par le ministère de la Transition écologique et l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), qui vise à accompagner et à soutenir des territoires pour réinventer un modèle de densification urbaine qui favorise la sobriété foncière ;
- dans un appel à manifestation d'intérêt (AMI) des réhabilitations des friches commerciales et entrées de ville avec le projet de la fonderie de Port Brillat.

### PLUI/SCOT : OPÉRATION "TOUR DES COMMUNES"

Durant l'année 2023, le service urbanisme réglementaire a mené, conjointement avec le service prospective et planification, une opération intitulée "Tour des communes". Cette action a consisté à rencontrer les maires des 34 communes sur leur propre territoire pour recueillir leurs besoins et attentes à l'égard du nouveau PLUI, et permettre d'apporter des améliorations aux PLUI actuels.

#### ACTIONS 2024-2025

- FINALISATION DE L'ÉTUDE URBAINE AUBEPIN
- FINALISATION DE L'ÉTUDE PORTE OUEST
- LANCEMENT DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUI ET SCOT

39



Hôtel communautaire  
1 place du Général Ferré  
Laval

02 43 49 46 47

agglo-laval.fr



**Florian Bercault** : *On passe au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025. On a déjà parlé un peu du contexte à travers la motion, ce qui ne va pas nous empêcher de travailler.*

*Je remercie vraiment François Berrou et toutes les équipes du service finances qui, malgré le contexte, ont réussi une présentation, je pense la plus claire possible, pour prendre les meilleures orientations en vue de notre budget que nous allons voter avant Noël, dans des conditions, là aussi, compliquées. Place au débat : François Berrou.*

## RESSOURCES

- **CC144 — DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB) ET APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB) 2025**

Rapporteur : François Berrou

I - Présentation de la décision

Vous pouvez prendre connaissance de l'annexe à la délibération valant rapport de présentation qui se trouve sur la plateforme I-DELIBRE.

**François Berrou** : *Bonsoir. Il faut peut-être commencer par, même si cela a été évoqué lors de la motion, un petit rappel sur le contexte financier national.*

*Et puis, comme cela a été précisé, il y a des incertitudes, mais on a réfléchi à partir du projet de loi de finances, tel qu'il était connu, avec les chiffres, mais au-delà de cela, l'orientation qu'on pourrait prendre.*

*On peut peut-être commencer par un rapide rappel, en introduction, concernant la trajectoire des finances publiques en France. En gros, les recettes diminuent en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) et les dépenses augmentent, donc on est sur un déficit public qui ne peut pas être maintenu (sur cela, on est clair), avec en particulier des recettes fiscales qui ont baissé et des dépenses qui ont continué à augmenter.*

*Cela a été présenté lors de la motion, je pense qu'il y a un certain consensus sur le fait que les collectivités locales ne sont (et d'autres l'ont dit, la phrase n'est pas de moi) pas le problème, donc elles ne peuvent pas être la solution.*

*Je rappelle que les dépenses des administrations publiques locales sont stables depuis une trentaine d'années à, en gros 11-11,5 % du PIB (produit intérieur brut) et avec l'obligation d'avoir des budgets équilibrés. Pour autant, cela veut dire qu'en responsabilité, là aussi comme cela a été évoqué, on peut discuter. Bien entendu, si on prend juste un principe de réalité, il nous faut bien tenir compte de cela dans la perspective budgétaire.*

*Cependant, je trouve que le débat se polarise beaucoup sur ces aspects de collectivités, et cela m'inquiète un peu, parce que l'essentiel de la résolution du problème doit forcément venir d'ailleurs. Au-delà du fait qu'il faut qu'on en tienne compte et qu'on équilibre nos budgets au mieux, je trouve qu'il n'y a pas beaucoup de débats sur les réformes de structure, qui seraient nécessaires pour notre pays, et qui sont une contrepartie nécessaire.*

*Voilà, je sors de mon rôle de l'agglomération, mais je trouve que c'est un sentiment un peu général, aussi, partagé par pas mal de citoyens, quand on en discute, donc je trouve que c'est important aussi de rappeler cela.*

*Pour chiffrer par rapport à Laval Agglomération, juste un premier chiffre. On a eu un débat d'orientation budgétaire, comme tous les ans, l'année dernière. Quand on prend ce qui s'est passé entre l'année dernière et ce qu'on va vous présenter là, pour l'année 2025, pour l'agglomération, c'est plus de 4 millions d'euros de moins au total. D'accord ? Ce n'est pas anodin du tout, quand même.*

*La première chose qu'on avait déjà évoquée sur les craintes qu'on avait par rapport à la réforme de la fiscalité locale, on nous avait indiqué la TVA, les ressources dynamiques dont nos collectivités bénéficieraient, pour l'agglomération. Malheureusement, ce n'est pas le cas.*

*Premièrement, il y a effectivement ce qui n'est pas anodin, les erreurs de prévisions, qui nous amènent à 1,6 million d'euros de moins déjà en 2024 (que ce qui était prévu), y compris lors du projet de loi de finances 2024, qu'on verra dans la délibération modificative. On a déjà passé une partie sur le budget supplémentaire.*

*Et puis, comme il y a une décision concrète du gel du produit au niveau de 2024, c'est en gros 900 000 euros, 800 000 euros qui se rajoutent. On est à 2,4 millions d'euros de moins par rapport à la perspective budgétaire de l'an passé, rien que là-dessus.*

*Ensuite, viennent s'ajouter à cela, même si, comme cela a été précisé, on présente les éléments tels qu'ils étaient dans le projet de loi de finances, il peut y avoir des variantes à l'arrivée, et on l'espère. En revanche, pour l'instant, en tout cas, il y a la disparition de la FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) de fonctionnement, si c'est maintenu, donc 80 000 euros de moins, la diminution du taux de TVA sur le FCTVA pour tout ce qui est investissement, donc, en gros un petit 400 000 euros, un petit 300 000 euros, suivant les chiffres d'investissement qu'on prend, donc on va dire 300 000 euros.*

*Ensuite, la diminution du fond vert est difficile à impacter, à analyser, puisque, par définition, ce sont des subventions qu'on n'aura pas. Elles ne sont pas faciles à évaluer, mais ce qui est clair, c'est que forcément, vu la coupe, cela va impacter l'agglomération et au-delà. Il y a le prélèvement, bien entendu, de 2 % sur les recettes réelles de fonctionnement, quelque chose a priori prévu sur une année, si cela reste tel que c'est avec les éléments qui ont été évoqués et ce prélèvement-là nous semble mal réparti, puisqu'il repose sur un nombre très réduit de collectivités, avec un impact d'en gros 1,3 million d'euros pour Laval Agglomération. On n'est pas la seule collectivité impactée sur le département, puisqu'il y a, par ailleurs, la ville de Laval et le CD53 (Conseil départemental de la Mayenne), donc forcément avec les répercussions que cela peut avoir.*

*Avec une concentration de la mesure, si cela reste ainsi, sur un nombre très réduit de collectivités, donc, même d'un point de vue fiscal, la répartition des efforts ne nous semble pas très équitable, c'est le moins qu'on puisse dire.*

*Je pense qu'il y aurait eu moyen de trouver des critères peut-être un peu plus élaborés, au-delà du fait qu'on peut comprendre que cela est préparé dans la précipitation. Cela ne fait pas apparaître du tout un aspect de répartition et c'est ce qui a été souligné, y compris par les associations des différentes collectivités.*

*Ensuite, si on continue, il y a l'augmentation des charges de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) de 4 points, qui représente 530 000 euros pour le budget principal, avec la base de calcul telle qu'elle a pu être évoquée, mais le budget principal ne sera pas le seul impacté. Voilà donc la première augmentation, avec la dégradation du ratio démographique.*

*Ce sont les effets directs, mais forcément, si on continue, il y a les effets indirects pour l'agglomération. Donc, avec toutes les réductions croisées, tous les financements qu'il peut y avoir par ailleurs, la région, le département, la CAF, et aussi tout ce qui nous, des budgets sont aussi à gérer, forcément, et donc avec des répercussions qui ne sont pas chiffrables immédiatement, mais dont on sait qu'elles seront très importantes, qui seront aussi au-delà de nos collectivités et qui toucheront aussi beaucoup d'associations, beaucoup de nos satellites aussi, et donc nos agences.*

*Et puis, les effets importants, je ne sais pas s'ils sont plus importants, mais difficilement chiffrables. Il me semble que le moment où on fait les choses a autant d'importance que les choses que l'on fait. Là, finalement, on est dans un contexte économique plutôt morose et le gros risque est que, s'il y a un frein brutal, trop brutal, cela s'accroît. Finalement, et l'histoire économique nous apprend cela : quand les collectivités freinent trop vite, on a moins de rentrées que ce qui est espéré. À priori, on n'est peut-être pas tous d'accord sur la vision de la théorie économique là-dessus, mais, en tout cas, c'est ce que nous semble enseigner l'histoire.*

*Sur les effets directs, bien sûr, je parle pour Laval Agglomération, mais vous avez bien compris que, par ailleurs, ils touchent l'ensemble de nos collectivités. Même si les communes ne semblent pas être touchées directement, à part les prélèvements, dont on ignore le montant, mais dont nous savons qu'ils entraîneront des répercussions lourdes, notamment sur l'économie locale.*

*Là, c'est juste un récapitulatif avec la mesure coup de poing, le prélèvement de 1 270 000 euros, tout ce qui a trait à la TVA et que j'ai évoqué, avec l'erreur de prévision et les 800 000 euros ou 900 000 euros de dynamique qui ne seront pas redistribués et tout ce qui est TVA fonctionnement et la hausse de 4 points des CNRACL. Je rappelle, c'est 3 millions d'euros de moins, c'est 4,5 millions d'euros, si on tient compte de ce qu'était notre perspective.*

*Et puis, par ailleurs, vient se rajouter à cela la perte, pour l'ensemble du territoire, la perte progressive vers laquelle on s'achemine, a priori, et qui n'est pas liée directement au projet de loi de finances, qui est liée à des éléments qu'on a déjà eu l'occasion d'évoquer de façon très importante. C'est 3 millions d'euros à compter de 2029 sur l'ensemble du territoire. Ce n'est pas 3 millions d'euros pour l'agglomération, c'est 3 millions d'euros au total, commune plus agglomération ; puisque vous savez que c'est redistribué très largement aux communes, non pour le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), pardon.*

*Donc voilà, si on présente un aspect un peu rapide, sans mesure correctrice, vous voyez, on était, avec des variations interannuelles, sur un niveau d'épargne brute, un budget principal, y compris ce qu'on s'était un peu fixé à 12 millions d'euros, et sur, en gros, une vingtaine de millions d'euros d'investissement. Comme l'agglomération part d'une situation financière saine, qu'elle s'est peu endettée, finalement, pendant deux ans, cela peut se traduire, bien sûr avec des restrictions, mais en plombant très fortement l'avenir, par une hausse de l'endettement très importante, si tranquillement, on ne met pas en place des choses.*

*On peut passer à la slide suivante, s'il vous plaît ? Cela veut dire qu'à des moments, avec ces simulations-là, entre guillemets, en laissant faire les choses sans rien faire, avec les hypothèses qu'on a pu poser, on passe tranquillement de 35 millions d'euros, 40 millions d'euros d'endettement, à 76 millions d'euros et avec une capacité ; ce qui, en soit, si les capacités de remboursement suivaient, ne pose pas de souci.*

*Pour l'instant on a cette chance-là, enfin cette histoire-là, d'avoir une situation globale saine, donc il s'agit de gérer correctement ces chocs, en tenant compte de la situation de départ. Donc, les propositions, qui vont donner lieu à débat, ont pour but de garder un certain nombre d'équilibres généraux, mais avec acceptation. Sans mesure correctrice, c'est ce que j'évoquais, on est sur un effet boule de neige, un effet ciseaux : dépenses, recettes, plus un endettement qui vient se rajouter. Ne rien faire ne serait pas responsable à notre niveau, donc il faut bien faire quelque chose.*

*Mais la question est : comment on essaie de doser cela ? Ce qui est proposé, si on passe avec un certain nombre de mesures correctrices sur lesquelles on pourra éventuellement revenir et qui donneront lieu à débat, c'est quelque part d'accepter qu'en trend, par rapport aux 12 millions d'euros d'épargne brute qu'on avait, c'est tranquillement de remonter à 10 millions d'euros, c'est-à-dire de baisser aussi nos ambitions, forcément les moyens, pour la collectivité, pour les années à venir.*

*En même temps, l'idée de départ est de ne pas non plus freiner trop brusquement pour les années 2025-2026, donc d'accepter un moment qui augmente un peu notre endettement, pour revenir ensuite à un niveau d'épargne brute à 10 millions d'euros, qui doit nous permettre de faire face à notre endettement et à un niveau d'investissement qui reste correct. L'idée, c'est que la situation est grave, il ne faut pas céder à la panique et ne pas rajouter du chaos au chaos, y compris dans la mesure où on a la possibilité de freiner, y compris structurellement, mais pas trop brutalement, conjoncturellement. Voilà, d'un point de vue chiffres, le scénario qui vous est proposé pour ce débat d'orientation budgétaire, sur les points du budget principal.*

*Pour tenir ce cadre budgétaire à rétablir d'ici trois ans, je le répète, l'idée est qu'on accepte qu'il se dégrade pendant une à deux années. C'est-à-dire que, quelque part, on ait différents leviers, que la collectivité et les élus seront amenés à examiner au fur et à mesure.*

*La première chose, c' qu'il nous faut, parce que cela ne paraît pas grand-chose, c'est, dès début 2025 (par rapport à la trajectoire initialement prévue), identifier 250 000 euros d'économie. Cela ne paraît pas grand-chose. Mais après, sur les exercices suivants, c'est, d'une année sur l'autre, réaliser 150 000 euros d'économie. Et puis, c'est d'absorber l'inflation à chaque fois. Le chiffre peut surprendre, quand on dit « stable », quand il y a 2 % d'inflation, 60 millions euros de dépenses, c'est 1,2 million d'euros par an. En cumulé, l'effort est conséquent, on n'a pas l'impression comme cela, mais ce sont des efforts conséquents.*

*Les pistes pour y parvenir feront parties des choses qui seront présentées plus en détail lors du budget principal (BP), si, bien sûr, c'est suivi. Quelque part, on n'évitera pas, au-delà de ce qui nous est propre, de travailler à un minimum sur un gel, voire une petite baisse des subventions aux partenaires et satellites, pour donner aussi un signal.*

*L'idée n'est surtout pas de faire des coupes sombres, mais on ne pourra pas, me semble-t-il, globalement éponger ce qui n'est pas financé par d'autres collectivités et on sera obligés, tous, collectivement, de participer à l'effort qui est demandé par rapport à cela, y compris au niveau de l'agglomération et des satellites.*

*Ensuite, de façon plus structurelle, ce sera l'occasion de reposer la question du niveau de service des politiques publiques, ce qui ne veut pas dire du tout qu'il faut les diminuer, mais il faut les réinterroger. La question se posera, à un moment quelconque, certainement, des hausses tarifaires de nos prestations au fur et à mesure qu'on avance. Ce qui est moins de notre compétence, c'est le pacte financier fiscal. Cependant, nous avons un pacte financier et fiscal en révision, qui a été mûrement réfléchi et qui est valide jusqu'en 2026. L'idée n'est pas forcément de revoir cela immédiatement, mais, forcément, à un moment quelconque, si cela reste, cela amènera aussi à se réinterroger.*

*Le levier fiscal est aussi une autre possibilité. Immédiatement, d'un point de vue conjoncturel, il faudra se poser la question. Ce n'est sans doute pas le moment, mais cela fera partie des choses à évoquer et, en même temps, de savoir à quel moment la collectivité l'actionnera, si elle décide de l'actionner.*

*L'évolution des aides aux entreprises et les investissements sont (au-delà de la présentation qu'on a voulu garder avec un niveau d'investissement) ambitieux, mais quand même en deçà de ce qu'on avait pu prévoir et il faudra les lisser au fur et à mesure.*

*Voilà donc les éléments principaux, par rapport au budget principal. En sachant, par ailleurs, qu'on pourra revoir, si vous le voulez, les budgets annexes. Peut-être qu'on pourra ouvrir un débat où je déroule les budgets annexes. On garde quand même aussi des axes forts qui ont été donnés collectivement et qui sont importants, très importants.*

*Il y a, d'une part, l'aspect transport qui reste une vraie priorité, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de choses adaptées, mais cela reste aussi un vrai axe fort. Tous les axes sur l'eau restent aussi des axes très forts, à la fois en investissement d'une part, parce qu'ils sont engagés, puis d'autre part, parce que ce sont des éléments très structurants pour l'avenir.*

*En faisant très attention, parce que c'est assez facile finalement, sur des choses comme l'eau, de dire : « on ne fait pas les renouvellements de réseaux en deux, trois, quatre ans, cela ne se voit pas trop », mais structurellement, c'est une catastrophe. Cela relève aussi de notre responsabilité de maintenir ce qui est très structurant. Ce ne sont peut-être pas les choses qui se voient le plus, mais cela fait partie des choses qui sont de notre responsabilité et qui sont assez essentielles par rapport aux défis, y compris environnementaux, qu'on a devant nous.*

*Dans les budgets annexes, une fois que j'ai donné ces quelques lignes-là, sur le budget transports, avec la feuille de route telle qu'elle a pu être évoquée, avec les changements en cours : l'accès pour l'ensemble du territoire, le développement des transports en commun, aussi les changements de motorisation avec les incidents sur la délégation de service public (DSP).*

*Simplement, je pense qu'Isabelle Fougeray me contredira si elle ne partage pas, ce qu'on a évoqué c'est qu'il y a aussi une étude en cours qui doit nous permettre, à un moment, de faire le point sur l'électrique, et puis, au-delà de cela, on avait prévu le biogaz, il y a des choses qui sont mises en place. C'est important, aussi, sans doute, de s'arrêter, et puis, de voir si cela tient toujours la route ou pas. Voilà pour l'instant donc, tel que c'est présenté-là, on reste sur les éléments tels qu'ils étaient évoqués, mais cela paraît légitime de réinterroger ces éléments-là et c'est ce qui, de toute façon, était prévu à travers une étude ouverte et est déjà budgétée. Cela fera partie des choses à voir, mais, pour l'instant, nous avons les perspectives et les bâtis, avec une participation qui reste à hauteur de 5,6 millions d'euros sur le budget principal et qui doit permettre de tenir les choses.*

*Voilà, sans rentrer plus dans le détail sur ce budget-là, sauf si vous le souhaitez, je passe au budget déchets. Donc, le budget déchets avec, il me semble, le même discours que ce qu'on a toujours tenu jusqu'à présent, c'est-à-dire qu'avec les éléments d'objectifs de diminution du volume de déchets, les aspects d'adaptation de collecte et en tenant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui reste à 8-10.*

*Donc, avec quelque chose qui tient la route, qui reste sur ces bases-là et avec les éléments qu'on ne maîtrise pas, s'il y a des investissements structurants très importants, comme les nouvelles déchetteries, il faudra réinterroger les choses. Pour l'instant, l'idée est la suivante : pour les autres investissements, en dehors de ces éléments très importants, l'objectif n'est pas d'emprunter, mais de maintenir cette politique, notamment après l'effondrement qui a eu lieu et qui a été réduit, pour l'année à venir. Ensuite, de manière plus structurelle, cela dépendra des gros investissements qui seront décidés ou non, et de leur ampleur, notamment pour la déchetterie, ainsi que d'un facteur que nous ne maîtrisons pas toujours : le prix des matériaux.*

*Il faudra aussi qu'on mesure, concrètement parlant, à quelle vitesse on réduit ou pas les déchets. Fabien Robin pourra compléter, s'il y a des éléments sur les déchets. Il doit tenir aussi la perspective telle qu'elle avait pu être présentée jusqu'à présent, donc pas d'éléments structurellement radicalement différents.*

*Ensuite, si on passe à l'eau. Sur ce qui est eau et assainissement, je l'ai évoqué tout à l'heure dans mon introduction, le budget possède des investissements très importants. Sur l'eau, avec, à la fois, le volet de l'usine des eaux, mais, plus globalement, tout ce qui est renouvellement de réseaux, avec la prospective actuelle, qui amène à une dette assumée, et c'est un endettement sain, dans le sens où quelque part, cela correspond à des investissements très importants. Ce n'est pas un endettement lié à des problèmes de fonctionnement. Donc là pareil, avec les éléments dont on dispose aujourd'hui, bien entendu, toute prévision est amenée à être revue régulièrement en fonction des éléments qu'il peut y avoir et doit permettre de tenir les éléments tels qu'ils ont été pu être évoqués précédemment, tant en termes de réalisation de l'usine qui est bien engagée, que de renouvellement de réseaux et tarifs.*

*Voilà pour l'assainissement, avec les éléments qui ne sont pas nouveaux par rapport à ce qui a pu être présenté, avec cette forte logique de renouveler les réseaux, même si ce n'est pas toujours simple, y compris avec les chantiers qui peuvent être parfois différés et qui le seront peut-être encore plus, par rapport aux travaux de voirie, etc. qu'il peut y avoir dans les différentes communes.*

*Donc voilà, un rapide tour des éléments de perspectives budgétaires, je répète, avec un choc qui est très important, dont il faut tenir compte, avec des perspectives d'économie à réaliser, en acceptant aussi que la situation financière de l'agglomération reste saine structurellement, mais en acceptant d'augmenter un petit peu l'endettement, surtout les deux années qui viennent. Voilà, tout en restant sur quelque chose qui, avec les éléments dont on dispose aujourd'hui, doit permettre d'avoir une gestion qui reste acceptable. Mais bien entendu, il ne faut pas se voiler la face, il y aura forcément des efforts à construire au fur et à mesure, en concertation avec les différentes personnes et structures qui peuvent être impactées, que ce soit à l'intérieur de l'agglomération, en tant que collectivité ou à l'extérieur, dans les relations qu'on peut avoir. Voilà la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2025.*

**Florian Bercault :** *Vous savez tout. En tout cas, ce sont des orientations, des pistes d'orientation. Effectivement, François Berrou a terminé sur les questions de méthode, mais cela me semble essentiel de pouvoir dialoguer très en amont avec nos partenaires et sur la révision de nos politiques publiques ligne à ligne, évidemment, pour être le plus juste possible, faire les efforts qui nous sont demandés au plus près. Est-ce qu'il y a des remarques, questions ? Oui, Jean-Pierre Thiot.*

**Jean-Pierre Thiot :** *Oui, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, assurément, ce ne sont pas des bonnes nouvelles et pour toutes nos collectivités, y compris d'abord pour l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et, par granularité, chacune de nos communes va, je dirais, déguster en parlant vulgairement.*

*J'ai eu la chance d'assister au congrès des maires la semaine dernière et je pense qu'il faut prendre quelques éléments en compte, en plus de ceux qui ont été évoqués par notre ami François Berrou, notamment pour la CNRACL, semble-t-il ce ne sera pas 4 points, ce sera 12 points sur lesquels on va être impacté. Donc, je pense que cela il faut l'intégrer dans nos calculs, 12 points qui seraient répartis soit sur 3 ans, soit sur 4 ans.*

*Et il semblerait, également, que l'assiette d'éligibilité, au fond, pour le FCTVA serait également réduite. Au moins, c'est ce qui serait dans le registre du gouvernement actuel, avec un retrait des travaux de voirie et puis sur certains des bâtiments municipaux.*

*Pour les communes, j'ajouterai également, pour celles qui sont restées à quatre jours et demi, le périscolaire, puisque le soutien de l'État au périscolaire va être arrêté au 1er septembre 2025 et puis, voilà, quand on va tout cumuler, je pense que chacune de nos communes ne devrait pas manquer d'avoir à se gratter la tête pour établir son budget 2025 et voir les suivants. Voilà, merci.*

**Florian Bercault :** *On est bien d'accord, qu'effectivement, on parle de cette année, mais il y aura des conséquences bien plus larges. Et comme l'a très bien rappelé François Berrou, on va vers un choc macroéconomique d'ampleur et donc, effectivement, les recettes ne seront pas non plus forcément à la hauteur des attentes, il faudra être très vigilant sur l'exécution budgétaire, l'exécution des recettes, et s'ajuster au fur et à mesure de l'année. Donc, on n'est pas près de ne pas parler des finances et du budget durant l'année 2025. Il y aura peut-être des décisions modificatives à prendre au fur et à mesure de l'exercice.*

*On maintient cependant le débat budgétaire, ce qui ne nous empêchera pas de faire une décision modificative très rapidement, d'une part. Et, puisque, justement, on a décalé les exercices budgétaires entre l'agglomération et la ville de Laval, pour pouvoir assurer aussi, aux services communs, finances, un meilleur travail entre les deux collectivités, la ville de Laval le votera un peu plus tardivement. Ce qui n'est pas plus mal, parce qu'il y a encore plus... déjà que je perds mes cheveux, je risque d'en perdre un peu plus encore.*

**François Berrou** : *Si je peux me permettre, en termes de méthode, il me semble que plus on est dans l'inconnu, plus il faut regarder devant soi, même si ce n'est pas agréable, et être prêt à revisiter, au fur et à mesure, les obstacles qu'on rencontre sur la route. Je prends souvent cette image-là, ce n'est pas parce qu'on est dans le brouillard qu'en plus, il faut rouler, « pleine balle », feux éteints, ce n'est pas sûr que ce soit la meilleure solution, quand même et les yeux bandés, tant qu'à faire.*

*Donc, effectivement, il y a de l'inconnu et du brouillard, mais il faut, au contraire, se projeter en étant, de toute façon, très clair sur le fait qu'une prévision n'est jamais une prédiction, mais elle permet quand même de prendre des décisions. Ensuite, en gardant bien en tête qu'effectivement il faut revisiter cela régulièrement, vu le contexte, et dès qu'il y a des éléments importants qui changent. Mais l'attitude qui consiste à se dire qu'on ne sait pas comment cela va se passer demain et on n'y réfléchit pas, cela ne me semble pas la bonne attitude.*

**Florian Bercault** : *Si on remet le tableau avec les différents leviers que la collectivité a, est-ce qu'il y a des remarques, des préconisations, des orientations à prendre ?*

*Voilà, les leviers principaux sont, ici, effectivement, donc une juste contribution des subventions à nos satellites et nos partenaires associatifs. La question : est-ce que c'est 2 % ? Est-ce que c'est 5 % ? Est-ce que certains sont exonérés eu égard au contexte ambiant de nos partenaires collectivités-État ? La revue un peu ligne à ligne et donc du périmètre de services publics. Évidemment, sachant que cela s'éteint au fur et à mesure du temps, là-aussi, c'est du jour au lendemain. Ce n'est pas en un claquement de doigts qu'on peut arrêter un service public, bien au contraire. Généralement, quand il y a des difficultés sociales, c'est là où on a le plus besoin et on vient consommer plus de services publics.*

*Les hausses tarifaires de nos prestations, le suivi de l'inflation : on se pose cette question-là et sur quel type de tarif on a des prestations, que ce soit le transport public, que ce soit les piscines et tant d'autres services que nous menons. Il faut se recentrer sur des compétences qu'on jugerait davantage prioritaires, la révision du pacte fiscal et financier qui, là aussi, de toute façon, prend du temps, si on va sur cette orientation. C'est pareil pour le levier fiscal, des décisions prises aujourd'hui prendront du temps, les évolutions d'aide aux entreprises, notamment, puis confier pour instruction à Laval Économie et puis le décalage de nos investissements. Ce sera de toute façon nécessaire. Voilà les différentes pistes. On n'exclut rien pour l'instant afin de construire un budget qui respecte la prospective dégradée qu'on s'est fixée, donc les 10 millions d'épargnes brutes.*

*S'il n'y a pas d'autres remarques, il n'y a pas besoin d'approuver ? Si, il faut approuver. Je vous invite à l'approuver et à en prendre acte.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 144/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) ET APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (ROB) 2025

Rapporteur : François Berrou

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121 29, L5211-1,

Vu l'annexe à la délibération valant rapport de présentation,

Considérant qu'aux termes des articles susvisés, un débat doit avoir lieu en séance du conseil communautaire sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article unique :

Le conseil communautaire prend acte du débat d'orientations budgétaires 2025 sur la base du rapport portant sur les orientations pluriannuelles financières de Laval Agglomération.

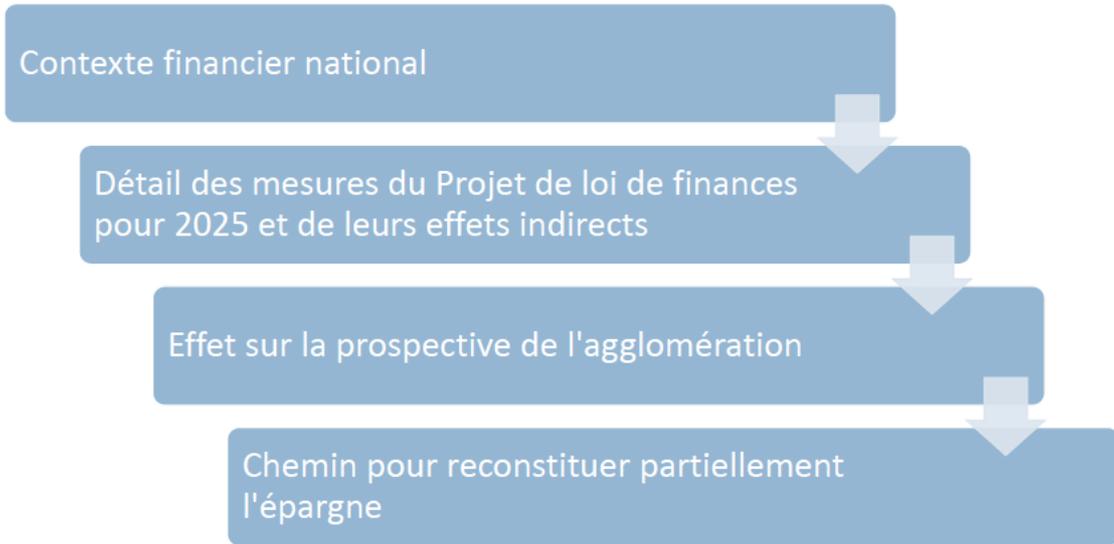
**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, cinq conseillers communautaires s'étant abstenus (Loïc Broussey, Didier Pillon, Samia Sultani, Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné).**



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
25 Novembre 2024

**DOB 2025**

## Plan de la présentation

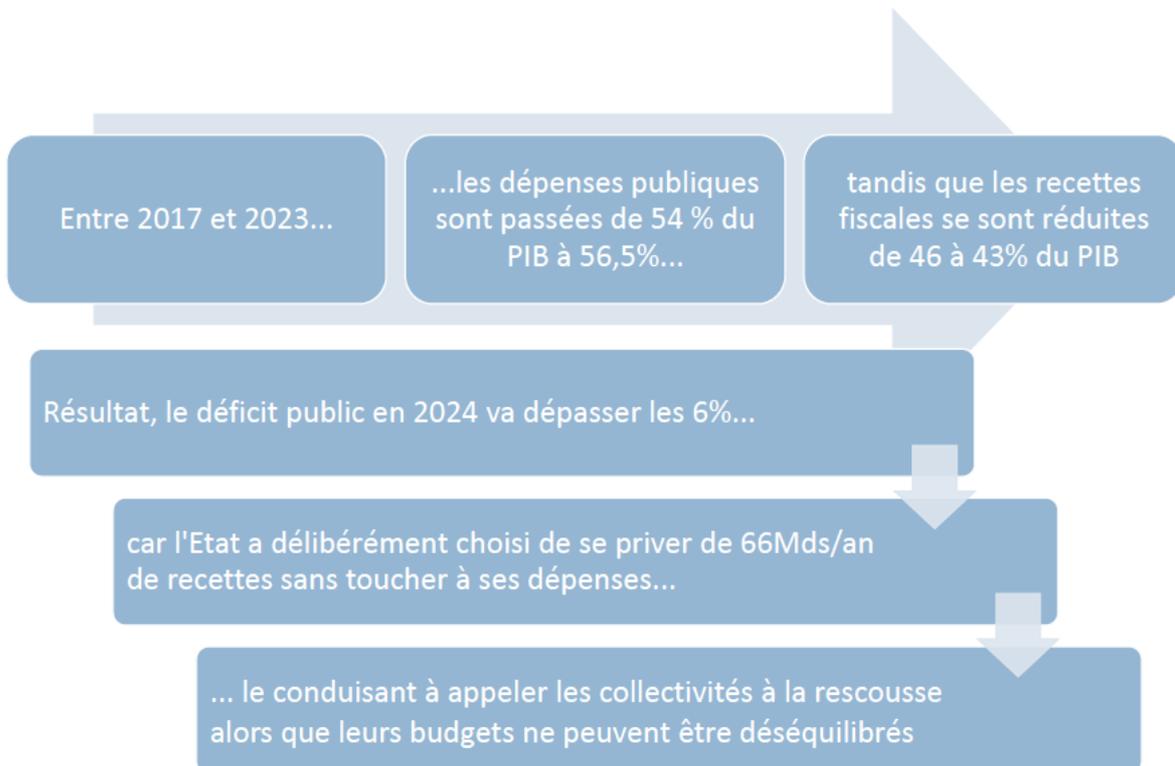


2 [www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)

2



## Introduction – trajectoire des finances publiques en France



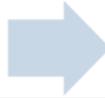
3 [www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)

3

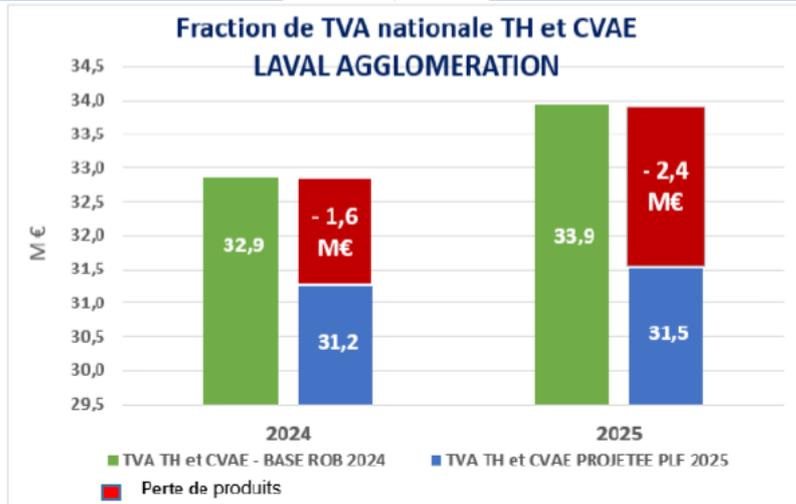


## FRACTION DE TVA NATIONALE : atone en 2024, gelée en 2025

L'Etat a transféré la dynamique de la TVA aux collectivités pour compenser des réductions d'impôts



il se trompe dans les estimations et ne tient pas ses promesses



- 1,6 M€ en 2024 = Erreur d'anticipation de l'Etat / prévisions de TVA nationale
- 2,4 M€ en 2025 = Gel du produit au niveau de 2024, l'Etat conservera l'éventuelle hausse

4 [www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)

4



## PRODUITS AUTRES

### 1- DISPARITION DU FCTVA DE FONCTIONNEMENT :

➤ LAVAL AGGLOMERATION = - 80 K€ / an

### 2 - DIMINUTION DU TAUX DE FCTVA (2024 = 16,404 % - PLF 2025 = 14,85 %)

FCTVA INVESTISSEMENT K€	Taux 16,404 %	Taux 14,85 %	DIFFERENTIEL
BASE 15 M€ INVESTISSEMENTS	2 461	2 228	-233
BASE 20 M€ INVESTISSEMENTS	3 281	2 970	-311
BASE 25 M€ INVESTISSEMENTS	4 101	3 713	-389

### 3 – DIMINUTION DU FONDS VERT

- Au niveau national, passage de 2,5 Mds€ de crédits en 2024 à 1 Md€ en 2025

5 [www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)

5



## PRELEVEMENT 2 % sur RRF (recettes réelles de fonctionnement)

### Collectivités concernées :

- Collectivités où RRF > 40 M€ (collectivités urbaines et/ou départements)
- Villes exonérées = 250 1ères communes bénéficiaires de la DSU (Ville de LAVAL = 341 ème)

### Objet : Financement d'un fonds dédié aux collectivités (et non à l'Etat)

- FPIC
- DMTO
- Fonds régional de solidarité

Montants attendus au niveau national : 3 Milliards d'€ prélevés en 2025 redistribués à compter de 2026 sur 3 ans

PRELEVEMENT SUR LE DEPARTEMENT DE LA MAYENNE : 10,4 M€	2025
LAVAL AGGLOMERATION	1,3 M€
VILLE DE LAVAL	1,4 M€
CD 53	7,7 M€

- Lecture : concentration de la mesure sur 450 collectivités selon le niveau de leur budget et non selon la richesse de leur territoire. Les autres collectivités, non seulement ne sont pas appelées à faire des économies mais elles recevront des fonds complémentaires.

6 [www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)

6



## AUGMENTATION DES CHARGES CNRACL : + 4 POINTS (2024 = 31,65 % ; 2025 = 35,65 %)

### Objectif de cette hausse : combler le déficit de la CNRACL

- Une première augmentation de 4 points des cotisations patronales représenterait une charge de près de 1,3 milliard d'€/an. Puis, il est prévu de nouvelles augmentations en 2026 et 2027, qui représenteraient une charge annuelle de 5 milliards d'euros.
- Origine de ce déficit : dégradation du ratio démographique (allongement de l'espérance de vie), hausse du nombre de contractuels qui ne cotisent pas à cette caisse, importance des agents à temps non complet

COTISATIONS CNRACL K€	2025
LAVAL AGGLOMERATION BUDGET PRINCIPAL + BA	531

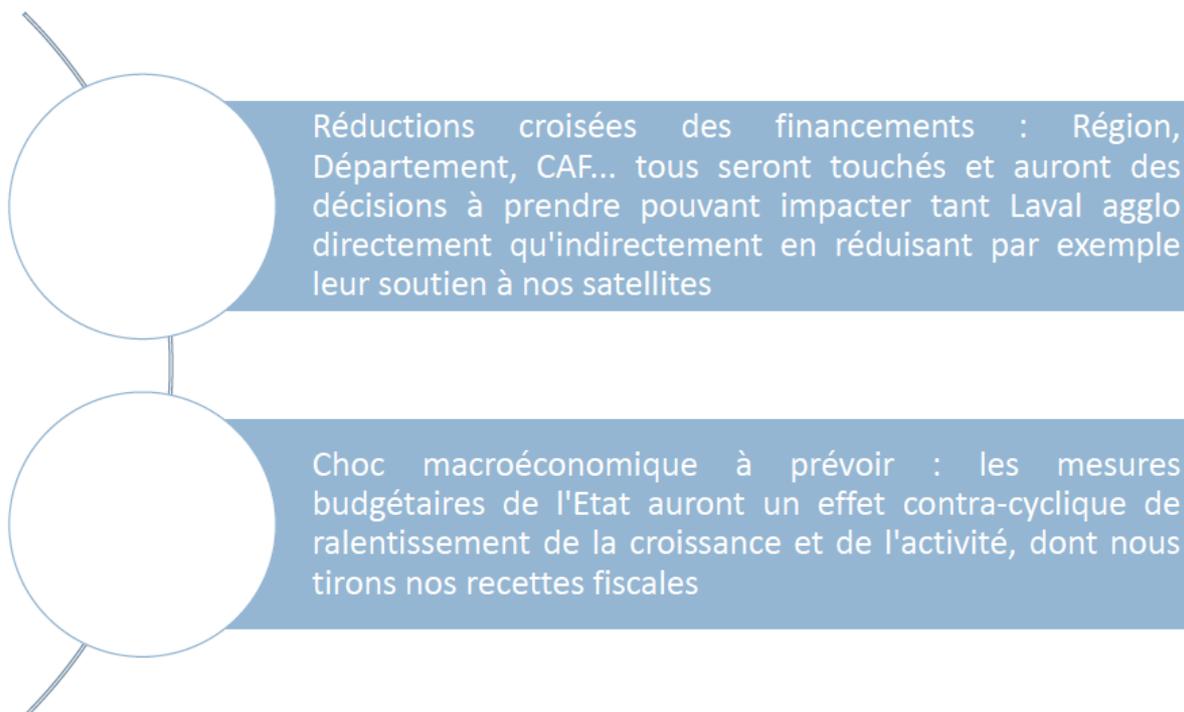
- Base de calculs : paies brutes de septembre 2024 \* taux 35,65 %

7 [www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)

7



## Effets indirects pour Laval Agglomération



8 [www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)

8



## Synthèse des effets directs du PLF 25 pour Laval aggro

<b>Une mesure coup de poing</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le prélèvement sur recettes, puissant mais concentré sur une année : 1,27 M€</li></ul>
<b>Une information qui affecte durablement nos recettes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>L'Etat a surestimé la hausse de la TVA en 2024. En mars, il avait informé les collectivités d'une hausse de 5,4%. En marge du PLF25, l'Etat a révisé l'a révisé à 0,8%. Cela rebase à la baisse la prospective de 2,4 M€</li></ul>
<b>Quatre décisions qui pénalisent durablement nos recettes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Gel de la TVA sur 2025 : rebase notre prospective de 0,9 M€</li><li>Suppression du FCTVA fonctionnement : rebase la prospective de 0,1 M€</li><li>Baisse de 1,55 point du FCTVA investissement : rebase la prospective de 0,3 M€</li><li>Baisse du fonds vert au niveau national</li></ul>
<b>Une décision qui accroît durablement nos dépenses</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Hausse de 4 points à partir de 2025 de la cotisation CNRACL : 0,5 M€</li></ul>

9 [www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)

9



## SUJET COMPLEMENTAIRE PESANT SUR LA PROSPECTIVE : LA SORTIE DU FPIC DE L'ENSEMBLE INTERCOMMUNAL (EPCI et communes) DES 2025

**COUT POUR LE TERRITOIRE : 3 M€ à compter de 2029**

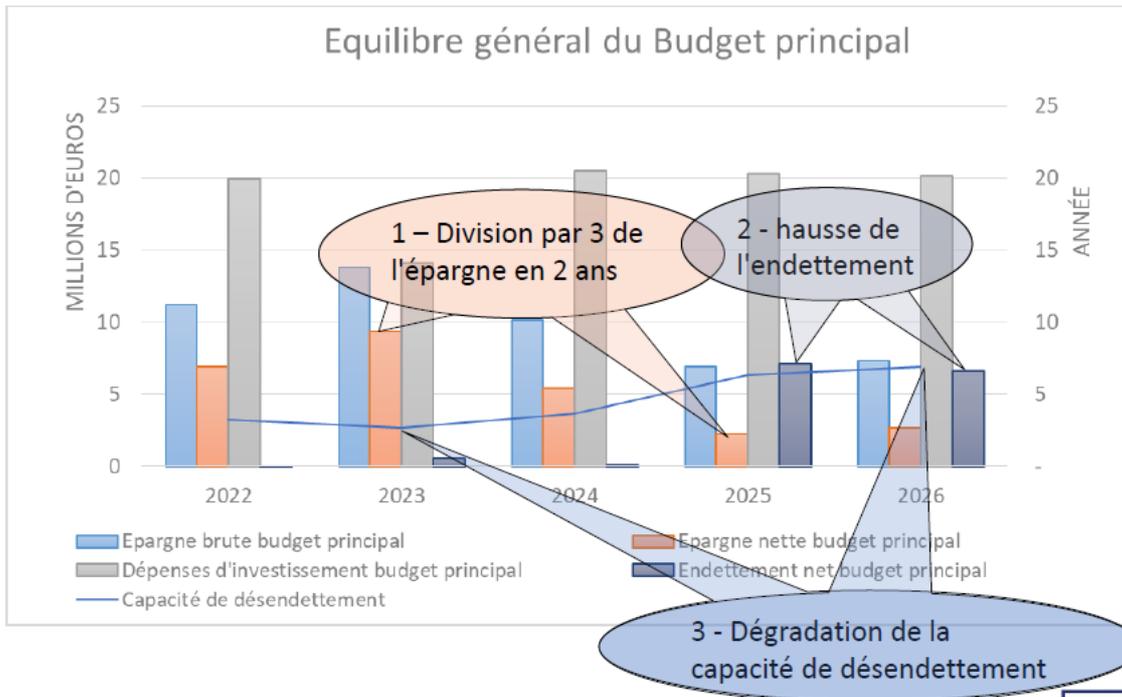
1- Sortie du FPIC estimée en 2025 au regard de l'évolution positive des indicateurs de : Revenu par habitant, écart à l'effort fiscal moyen, écart au potentiel financier agrégé moyen

2 – L'ensemble intercommunal va bénéficier d'une garantie de sortie dégressive jusqu'en 2028

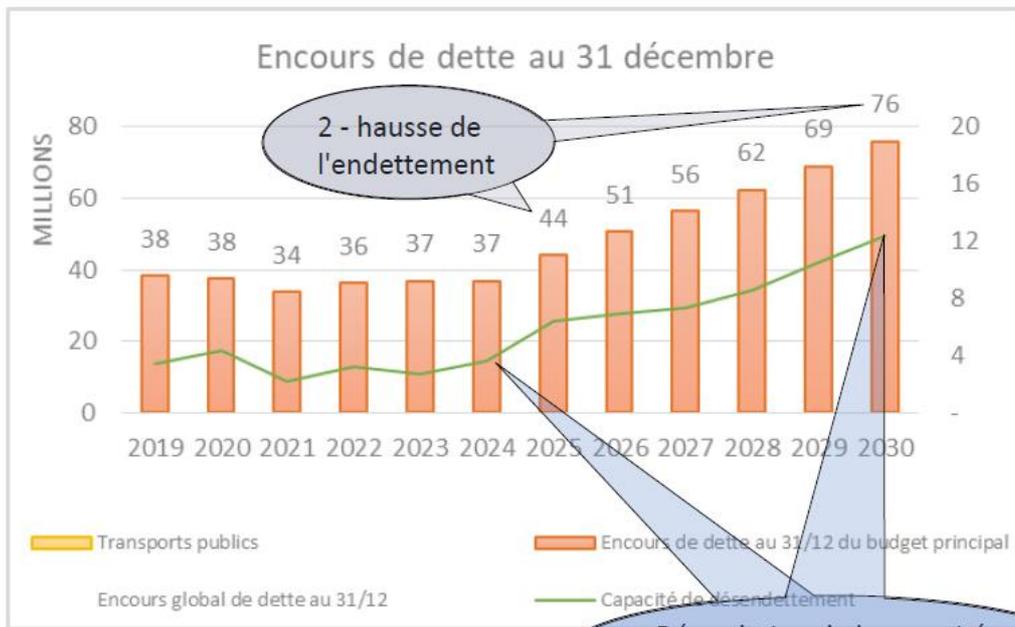
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<b>FPIC - Attribution</b>	<b>2 891 712</b>	<b>2 602 541</b>	<b>2 024 198</b>	<b>1 445 856</b>	<b>722 928</b>	<b>0</b>
<i>Pourcentage du montant 2024</i>		90%	70%	50%	25%	0%

3 – A compter de 2027, il ne sera plus possible de verser un fonds de concours de 245 K€ aux communes < 1.500 hab via le FPIC.

## Équilibres généraux – Impact PLF sans mesures correctrices



## Équilibres généraux – Impact PLF sans mesures correctrices



Comptes administratifs anticipés à partir de 2024

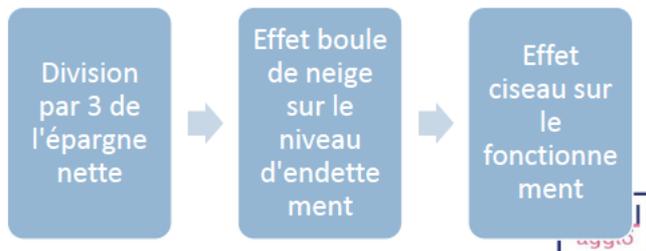
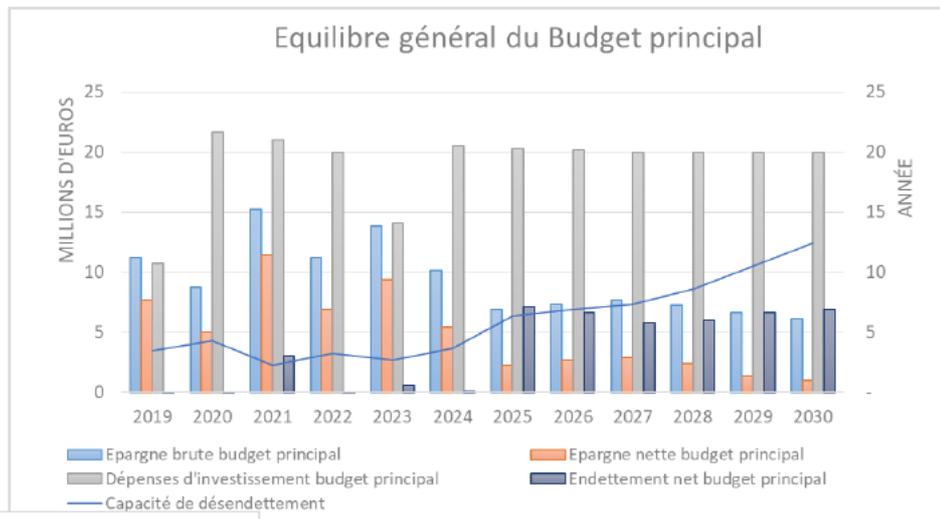
12 [www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)

12



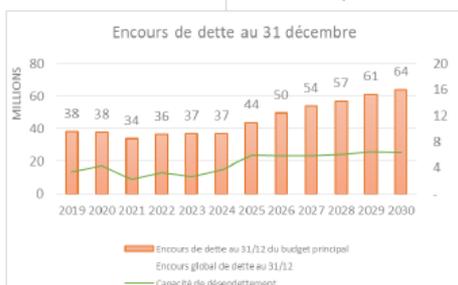
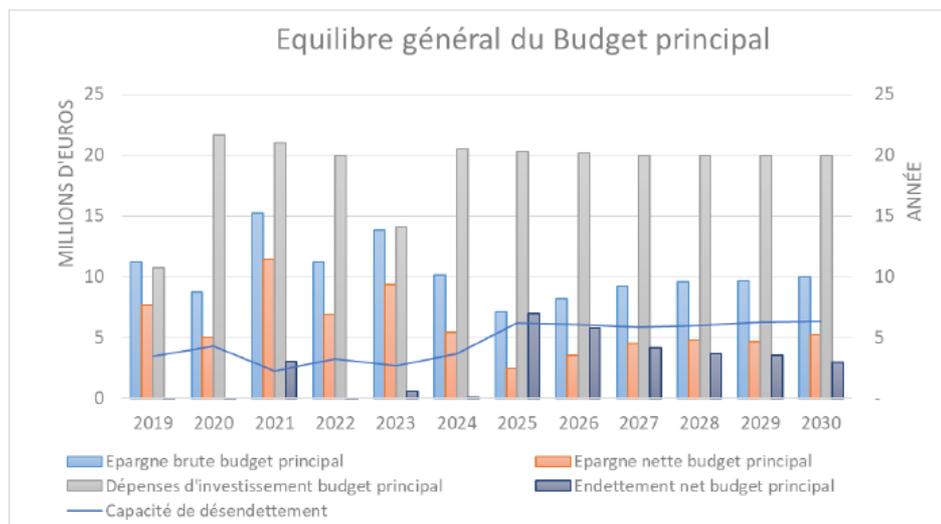
## Équilibres généraux – Impact PLF sans mesures correctrices

Comptes administratifs anticipés à partir de 2024



## Équilibres généraux – scénario avec mesures correctrices

Comptes administratifs anticipés à partir de 2024



Proposition d'une cible d'épargne brute à 10 M€

Il s'agit d'une prise de risque car ce niveau est inférieur à la moyenne des années passées

## Chemin pour tenir ce cap budgétaire à 10 M€ d'épargne brute au lieu de 12

Dès le BP25, par rapport à la trajectoire initialement prévue, identifier 250 K€ d'économies

Sur les exercices suivants, réaliser d'une année sur l'autre 150 K€ d'économies

En cumulé, sur 2025/2030, par rapport à ce qui était prévu, cela représente 10 M€ de dépenses qui ne seront pas réalisées.

**⚠ Ce cadrage signifie que l'inflation et tout nouveau projet devront être absorbés sans crédits supplémentaires puis qu'il faudra aller chercher encore des économies ⚠**

Quelles pistes pour y parvenir ?

Gel voire baisse des subventions aux partenaires et satellites ?

Revue de niveaux de services des politiques publiques ?

Hausse tarifaires de nos prestations ?

Recentrage sur les compétences socles ?

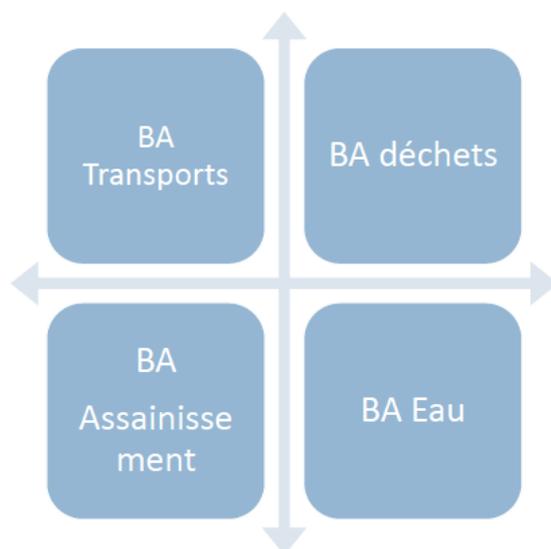
Révision du pacte financier et fiscal ?

Levier fiscal (CFE, TASCOT, TF) ?

Évolution des aides aux entreprises ?

Lissage des investissements (budget principal ou transports) ?

## BUDGETS ANNEXES



16 [www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)

16



**B.A. TRANSPORT : des défis  
environnementaux et budgétaires**

17

## BA TRANSPORT 2025 ET SUIVANTS -

### FEUILLE DE ROUTE 2020-2026

- Favoriser la multi-modalité sur le territoire pour offrir des alternatives à la voiture,
- Renforcer l'offre de transports en commun de manière équilibrée sur tout le territoire en misant sur les énergies non polluantes,
- Apaiser les axes et sécurisation des mobilités douces,
- Développer les voies cyclables et piétonnes ainsi que la pratique du vélo

### Plan d'actions - Grandes lignes-

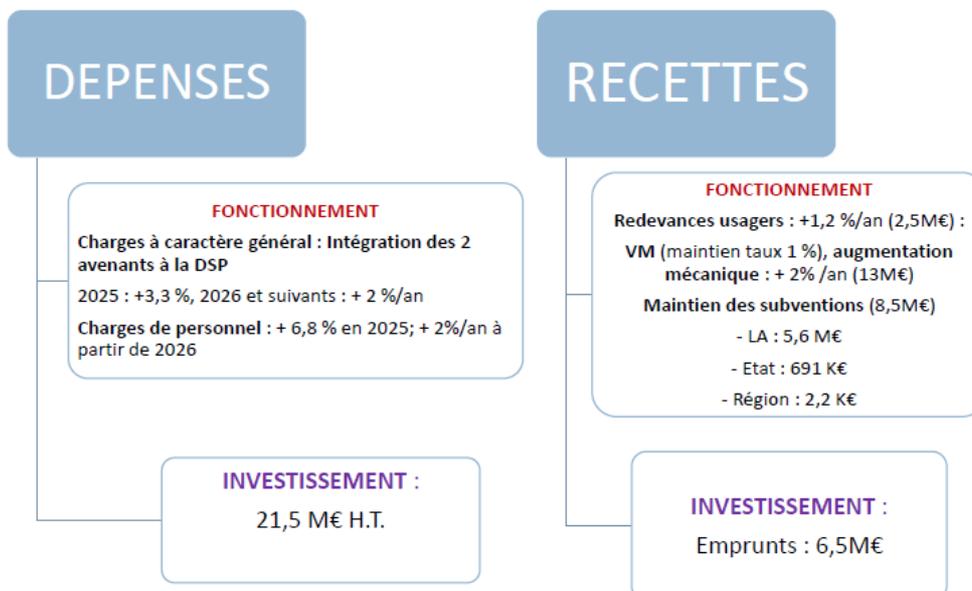
- DSP : extension du périmètre et adaptations du nouveau service
- Gratuité des transports le W.K
- Décarbonation du parc de véhicules : Acquisition d'une vingtaine de bus électriques
- Travaux de la station d'avitaillement, associé au déploiement du flotte de bus électriques
- Travaux d'accessibilité de la voirie
- Augmentation du parc de VAE
- Soutiens au co-voiturage et autres solutions de mobilités alternatives

18 [www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)

18



## BA TRANSPORT 2025 – 2029 : BASE PROSPECTIVE

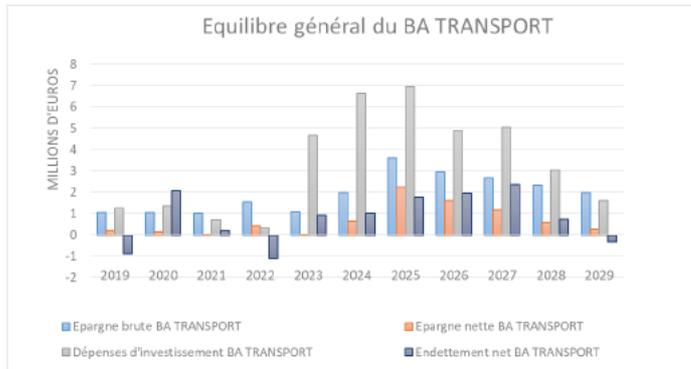


19 [www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)

19



## BA TRANSPORT 2025 ET SUIVANTS – BASE PROSPECTIVE



La participation importante du budget principal permet de :

- Réaliser le plan pluriannuel d'investissement tel que actualisé en 2024
- Limiter le recours à l'emprunt
- Tenir la prospective

## BA TRANSPORT 2025 ET SUIVANTS – BASE PROSPECTIVE DETAILLÉE

Chaîne de l'épargne	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produits fonctionnement courant	14 457	15 777	15 172	17 577	20 286	21 986	24 314	23 950	24 240	24 534	24 810
- Charges fonctionnement courant	13 223	14 565	14 008	15 850	19 179	19 806	20 467	20 706	21 186	21 760	22 402
Charges à caractère général	13 089	14 424	13 633	15 367	18 862	19 153	19 789	20 015	20 481	21 041	21 669
Remboursement frais généraux BP	12	835	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DSP - annexe 8 contrat	12 927	13 428	12 856	14 568	16 253	15 532	15 580	15 523	15 490	15 445	15 478
Avenants 1 2 et 3	0	0	0	0	0	1 782	1 261	1 107	1 097	1 088	1 084
Actualisation et régularisation forfait de char	0	0	0	0	1 322	1 221	2 393	2 854	3 358	3 966	4 561
Maintenance (billetterie...) 6156	91	84	92	100	137	195	203	207	211	215	219
Communication 6237-6238 et anime	1	0	0	33	22	130	80	50	50	50	50
Subdélégation compétence Ex-Loiro	0	0	0	0	721	71	72	74	75	77	77
Solde charges à caractère général	58	77	685	666	406	222	200	200	200	200	200
Charges de personnel	134	135	184	197	221	264	282	288	293	299	305
Autres charges de gestion courante	0	6	190	286	96	389	396	404	412	420	427
Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges diverses (yc surplus)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>= Excédent brut courant (EBC)</b>	<b>1 235</b>	<b>1 212</b>	<b>1 164</b>	<b>1 727</b>	<b>1 107</b>	<b>2 180</b>	<b>3 847</b>	<b>3 244</b>	<b>3 054</b>	<b>2 774</b>	<b>2 408</b>
+ Produits exceptionnels larges	1	2	155	1	141	0	0	0	0	0	0
- Charges exceptionnelles larges	0	0	151	44	2	2	2	2	3	3	3
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>1 236</b>	<b>1 213</b>	<b>1 168</b>	<b>1 684</b>	<b>1 246</b>	<b>2 178</b>	<b>3 845</b>	<b>3 241</b>	<b>3 051</b>	<b>2 771</b>	<b>2 405</b>
- Intérêts de la Dette	180	165	161	135	152	177	229	293	361	441	472
<b>= Epargne brute</b>	<b>1 056</b>	<b>1 048</b>	<b>1 007</b>	<b>1 549</b>	<b>1 094</b>	<b>2 000</b>	<b>3 616</b>	<b>2 948</b>	<b>2 690</b>	<b>2 330</b>	<b>1 933</b>
- Capital de la Dette	866	914	996	1 112	1 069	1 368	1 361	1 355	1 533	1 757	1 711
<b>= Epargne nette</b>	<b>190</b>	<b>134</b>	<b>11</b>	<b>437</b>	<b>26</b>	<b>632</b>	<b>2 255</b>	<b>1 593</b>	<b>1 157</b>	<b>573</b>	<b>222</b>

## DECHETS : un équilibre complexe au regard des investissements programmés

22

### BA DECHETS 2025 ET SUIVANTS - SCHEMA DIRECTEUR

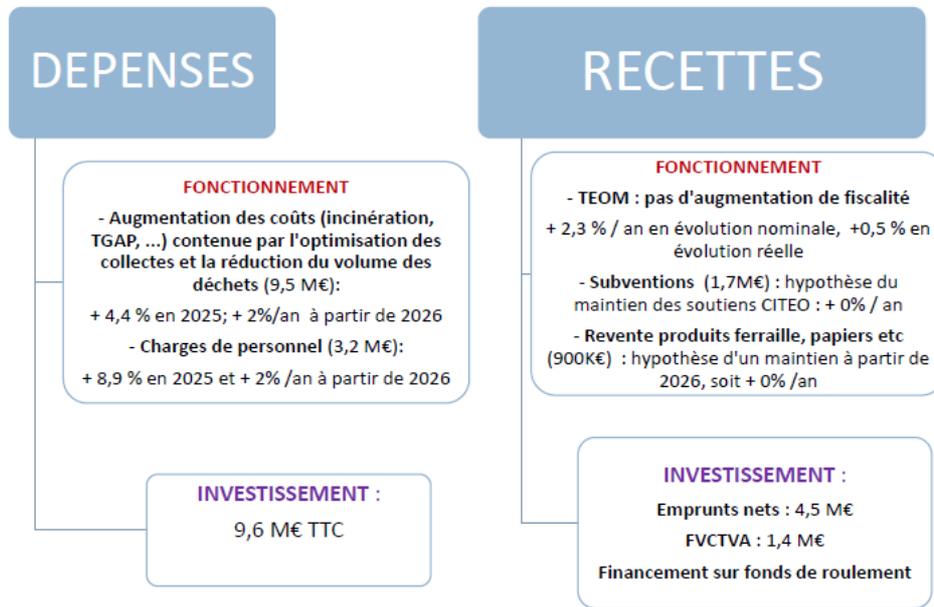
#### Schéma directeur 2023-2029

- Réduction de la production des déchets, la promotion de l'économie circulaire et le réemploi,
- Optimisation du service de collecte pour limiter l'augmentation des coûts globaux (incinération, TGAP, ...),
- Préservation de la propreté de l'espace public,
- Modernisation du réseau de déchèteries,
- Déploiement modéré de l'apport volontaire,

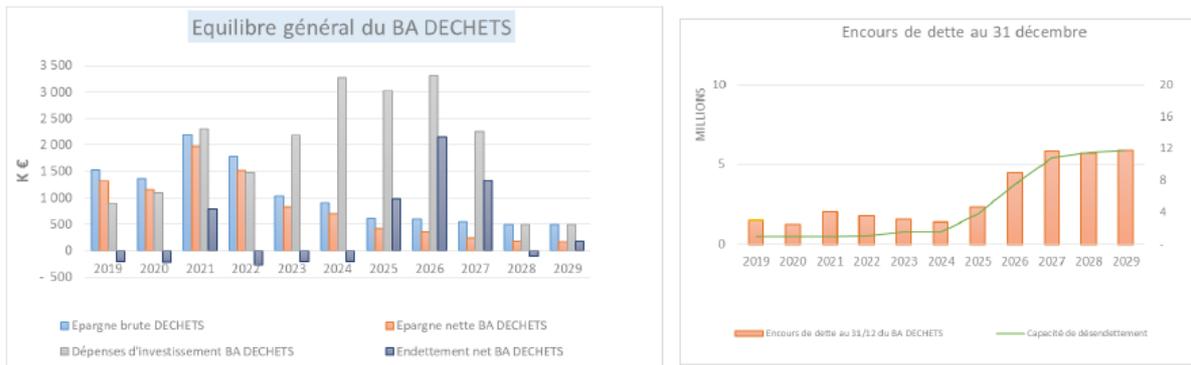
#### Plan d'actions - *Grandes lignes* -

- Promotion de la pratique du compostage dans tous les foyers
- Développement des REP (Responsabilités élargies des producteurs) sur l'ensemble des déchetteries
- Aménagements de contrôles d'accès aux déchetteries
- Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères (passage à une collecte tous les quinze jours pour l'habitat pavillonnaire principalement),
- Aménagements de contrôles d'accès aux déchetteries
- Construction d'une nouvelle déchetterie à LAVAL

## BA DECHETS 2025 – 2029 : BASE PROSPECTIVE



## BA DECHETS 2025 ET SUIVANTS – BASE PROSPECTIVE



La mise en oeuvre du schéma directeur permet de contenir l'évolution défavorable des coûts externes

La prospective est tenue.

Elle devra être ré-examinée pour la réalisation des investissements structurants, lorsque les coûts seront définitifs, le recours à l'emprunt impactant les équilibres financiers au travers de la montée en charge de l'annuité de la dette

## BA DECHETS 2025 ET SUIVANTS – BASE PROSPECTIVE DETAILLEE

Chaîne de l'épargne	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produits fonctionnement courant	11 410	11 259	12 648	13 391	13 283	13 708	14 130	14 392	14 660	14 934	15 215
- Ventes de produits fabriqués, prestat*	446	439	468	527	500	505	510	520	531	541	552
Produits issus de la fiscalité	8 266	8 446	9 200	9 602	10 243	10 682	10 949	11 201	11 458	11 722	11 992
- Subventions d'exploitation	1 935	1 866	1 875	1 969	1 811	1 801	1 751	1 751	1 751	1 751	1 751
Autres produits de gestion courante	715	459	1 068	1 274	706	700	900	900	900	900	900
Atténuations de charges	49	48	38	19	23	20	20	20	20	20	20
Produits divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Charges fonctionnement courant	9 872	9 858	10 427	11 577	12 245	12 793	13 504	13 756	14 030	14 311	14 597
- Charges à caractère général	7 471	7 264	7 808	8 790	9 486	9 857	10 292	10 498	10 708	10 922	11 140
Charges de personnel	2 364	2 556	2 570	2 735	2 724	2 901	3 160	3 223	3 288	3 353	3 420
Autres charges de gestion courante	37	38	49	51	34	35	52	35	35	35	36
Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges diverses (yc surplus)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>= Excédent brut courant (EBC)</b>	<b>1 539</b>	<b>1 400</b>	<b>2 221</b>	<b>1 814</b>	<b>1 038</b>	<b>915</b>	<b>627</b>	<b>636</b>	<b>630</b>	<b>623</b>	<b>618</b>
+ Produits exceptionnels larges	32	4	11	4	16	12	12	12	12	12	12
- Charges exceptionnelles larges	0	0	7	0	0	5	5	5	5	5	5
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>1 570</b>	<b>1 404</b>	<b>2 225</b>	<b>1 818</b>	<b>1 055</b>	<b>922</b>	<b>634</b>	<b>643</b>	<b>637</b>	<b>630</b>	<b>625</b>
- Intérêts de la Dette	45	38	34	30	23	21	16	41	98	133	128
<b>= Epargne brute</b>	<b>1 525</b>	<b>1 366</b>	<b>2 191</b>	<b>1 788</b>	<b>1 032</b>	<b>901</b>	<b>617</b>	<b>602</b>	<b>539</b>	<b>497</b>	<b>497</b>
- Capital de la Dette	210	216	215	270	201	204	207	249	294	318	325
<b>= Epargne nette</b>	<b>1 315</b>	<b>1 151</b>	<b>1 976</b>	<b>1 519</b>	<b>830</b>	<b>697</b>	<b>410</b>	<b>353</b>	<b>245</b>	<b>179</b>	<b>172</b>

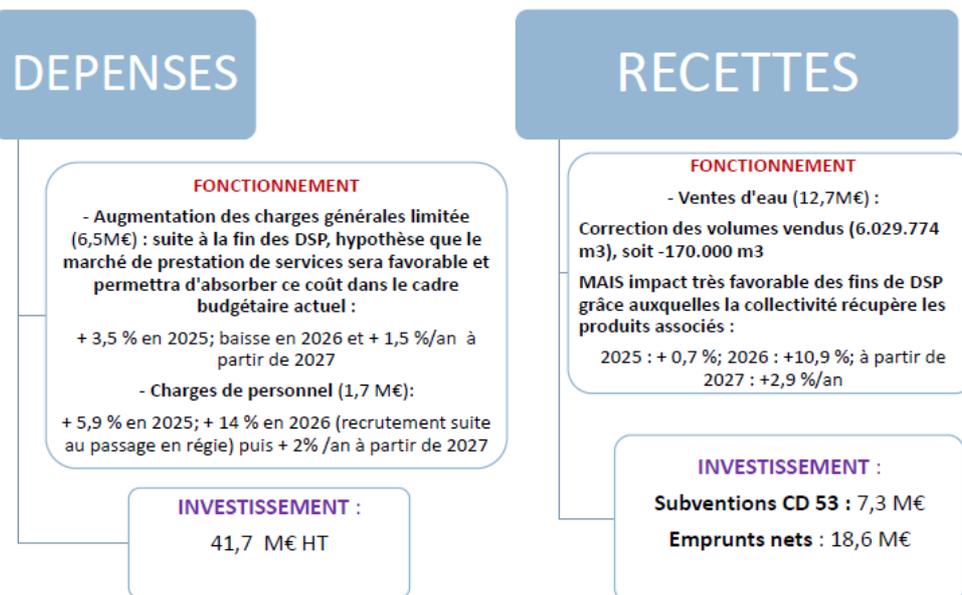
**Un effort d'investissement soutenu sur les budgets annexes eau et assainissement**

## BA EAU ET ASSAINISSEMENT 2025 ET SUIVANTS - SCHEMA DIRECTEUR

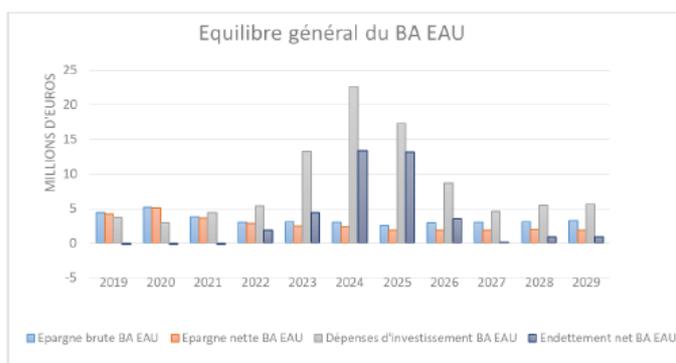
### FEUILLE DE ROUTE 2020-2026

- Promouvoir une plus grande équité sur l'ensemble du territoire et à améliorer le service quotidien offert aux habitants
- Répondre aux enjeux de la protection de la ressource en eau. Construction d'une nouvelle usine de l'eau à Changé
- Optimisation du patrimoine en diminuant les fuites d'augmenter le taux. Décision de soutenir un taux de renouvellement des réseaux eau potable et d'assainissement avec une cible à 1 % / an à l'horizon 2035
- Mise en oeuvre d'une démarche de certification dans les domaines de la qualité, de la sécurité et de l'environnement.
- Limiter les évolutions de tarifs aux cadres de l'harmonisation et la prise en compte de l'inflation

## BA EAU 2025 – 2029 : BASE PROSPECTIVE



## BA EAU 2025 ET SUIVANTS – BASE PROSPECTIVE

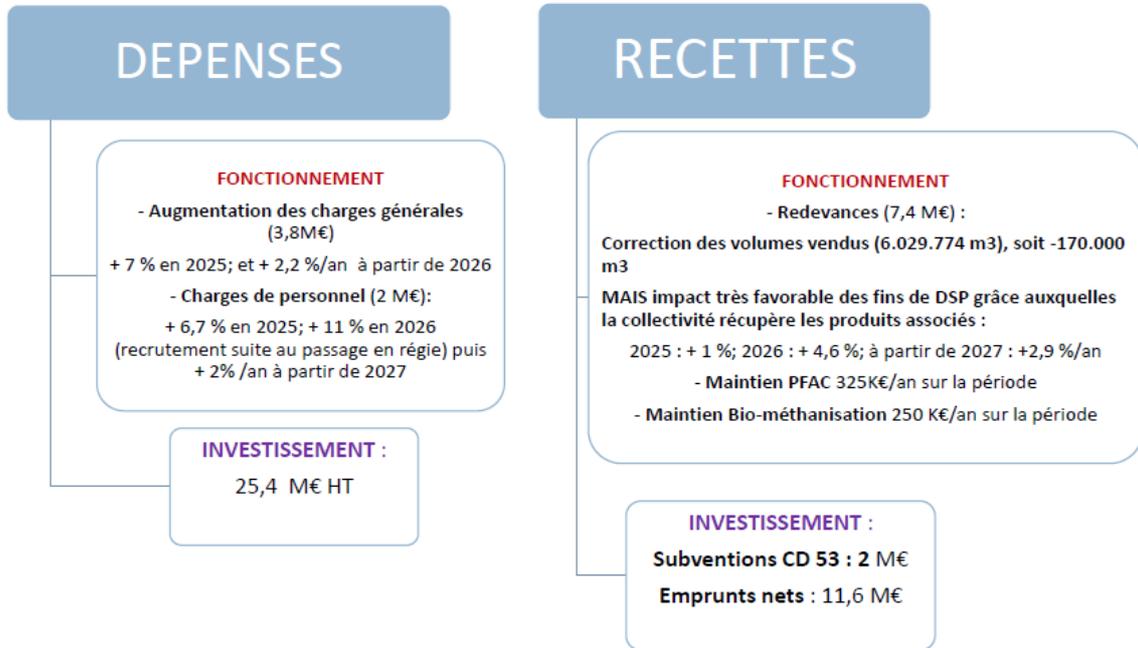


Le passage en régie apporte des marges de manoeuvre permettant de tenir la prospective tout en assurant la réalisation des investissements structurants et la tenue des tarifs telle que définie dans le schéma directeur

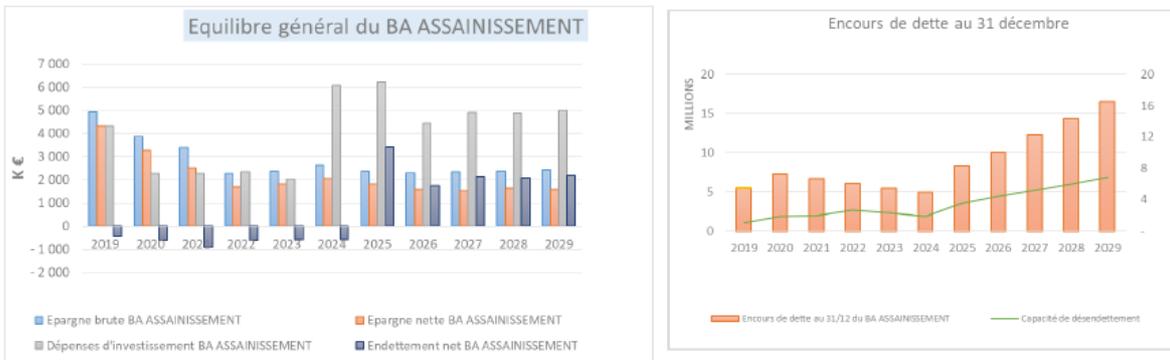
## BA EAU 2025 ET SUIVANTS – BASE PROSPECTIVE DETAILLEE

Chaîne de l'épargne	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produits fonctionnement courant	9 645	8 834	10 137	11 126	12 111	12 500	12 785	13 785	14 090	14 396	14 703
Ventes de produits fabriqués, prestat*	9 561	8 768	10 076	11 029	12 038	12 430	12 714	13 714	14 019	14 325	14 632
Produits issus de la fiscalité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'exploitation	0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres produits de gestion courante	56	46	51	73	64	65	66	66	66	66	66
Atténuations de charges	28	20	2	23	8	5	5	5	5	5	5
Produits divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Charges fonctionnement courant	5 833	5 397	6 288	7 944	8 464	9 157	9 591	9 722	9 855	9 991	10 130
Charges à caractère général	3 232	3 644	3 922	5 304	5 812	6 331	6 550	6 441	6 535	6 631	6 728
Charges de personnel	1 362	1 257	1 274	1 430	1 524	1 606	1 701	1 939	1 978	2 018	2 058
Autres charges de gestion courante	39	16	20	14	28	20	40	41	42	42	43
Atténuations de produits	1 200	480	1 072	1 196	1 099	1 200	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300
Charges diverses (yc surplus)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
= Excédent brut courant (EBC)	3 812	3 438	3 850	3 182	3 647	3 344	3 194	4 064	4 235	4 406	4 573
+ Produits exceptionnels larges	712	2 008	200	140	59	10	10	10	10	10	10
- Charges exceptionnelles larges	93	217	174	291	522	172	174	175	176	178	179
= Epargne de gestion	4 431	5 229	3 876	3 031	3 184	3 181	3 031	3 899	4 069	4 238	4 404
- Intérêts de la Dette	42	34	68	47	120	165	489	1 000	1 087	1 096	1 122
= Epargne brute	4 389	5 195	3 808	2 983	3 064	3 016	2 541	2 898	2 982	3 142	3 282
- Capital de la Dette	110	110	174	163	593	594	681	1 055	1 142	1 223	1 439
= Epargne nette	4 279	5 084	3 635	2 820	2 471	2 422	1 860	1 844	1 841	1 919	1 844

## BA ASSAINISSEMENT 2025 – 2029 : BASE PROSPECTIVE



## BA ASSAINISSEMENT 2025 ET SUIVANTS – BASE PROSPECTIVE



Le passage en régie apporte des marges de manoeuvre permettant de tenir la prospective tout en assurant la réalisation des investissements structurants et la tenue des tarifs telle que définie dans le schéma directeur.  
Le délai de désendettement en fin de période demeure raisonnable (6,8 ans en 2029)

## BA ASSAINISSEMENT 2025 ET SUIVANTS – BASE PROSPECTIVE DETAILLÉE

Chaîne de l'épargne	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Produits fonctionnement courant	7 939	6 952	8 320	8 069	8 522	8 998	9 130	9 449	9 681	9 913	10 146
Ventes de produits fabriqués, prestat*	7 675	6 947	8 152	7 903	8 422	8 968	9 100	9 419	9 651	9 883	10 116
Produits issus de la fiscalité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'exploitation	146	- 23	162	114	58	0	0	0	0	0	0
Autres produits de gestion courante	107	- 1	1	6	3	0	0	0	0	0	0
Atténuations de charges	11	29	5	47	40	30	30	30	30	30	30
Produits divers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Charges fonctionnement courant	4 274	4 185	4 559	5 476	5 770	6 061	6 488	6 762	6 917	7 068	7 210
Charges à caractère général	2 280	2 395	2 556	3 329	3 527	3 550	3 800	3 854	3 948	4 036	4 126
Charges de personnel	1 331	1 464	1 448	1 560	1 694	1 881	2 008	2 228	2 289	2 352	2 404
Autres charges de gestion courante	13	6	16	9	19	30	30	30	30	30	30
Atténuations de produits	650	320	540	578	530	600	650	650	650	650	650
Charges diverses (yc surplus)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>= Excédent brut courant (EBC)</b>	<b>3 664</b>	<b>2 767</b>	<b>3 761</b>	<b>2 593</b>	<b>2 752</b>	<b>2 937</b>	<b>2 642</b>	<b>2 686</b>	<b>2 764</b>	<b>2 845</b>	<b>2 936</b>
+ Produits exceptionnels larges	1 540	1 722	59	106	11	5	5	5	5	5	5
- Charges exceptionnelles larges	14	358	155	199	180	102	102	102	102	102	102
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>5 190</b>	<b>4 131</b>	<b>3 664</b>	<b>2 499</b>	<b>2 583</b>	<b>2 840</b>	<b>2 546</b>	<b>2 590</b>	<b>2 667</b>	<b>2 748</b>	<b>2 839</b>
- Intérêts de la Dette	270	264	254	217	210	199	163	283	338	399	463
<b>= Epargne brute</b>	<b>4 920</b>	<b>3 867</b>	<b>3 410</b>	<b>2 282</b>	<b>2 374</b>	<b>2 642</b>	<b>2 382</b>	<b>2 307</b>	<b>2 330</b>	<b>2 349</b>	<b>2 376</b>
- Capital de la Dette	593	603	915	601	559	571	566	713	820	750	833
<b>= Epargne nette</b>	<b>4 327</b>	<b>3 264</b>	<b>2 495</b>	<b>1 681</b>	<b>1 815</b>	<b>2 071</b>	<b>1 816</b>	<b>1 594</b>	<b>1 510</b>	<b>1 599</b>	<b>1 543</b>



**LAVAI**  
agglo

Hôtel Communautaire  
1, place du Général Féré  
CS 60809  
53008 LAVAI Cedex  
**T 02 43 49 46 47**  
F 02 43 49 46 50  
laval-agglo@agglo-laval.fr  
[www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)

**Florian Bercault :** *Je vais faire un petit changement d'ordre du jour puisqu'il y a Guillaume Batho que je n'avais pas vu qui est dans la salle et qui attend. J'excuse évidemment Nicole Bouillon qui n'est pas là, mais il y a Jérôme Allaire qui va porter la délibération concernant la stratégie économique, afin de pouvoir libérer Guillaume Batho, que je remercie de sa présence. Je m'excuse pour le délai.*

• **CC168 — STRATÉGIE DE POSITIONNEMENT ET D'AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE**

Rapporteur : Jérôme Allaire

Présentation de la décision

**Pourquoi définir une stratégie d'aménagement et de positionnement économique ?**

Le territoire est confronté à de fortes tensions sur le foncier économique et les ressources humaines. Aussi Laval Agglomération se doit-elle de proposer une vision du développement économique de son territoire permettant de renforcer son attractivité en tenant compte des enjeux de ressources (foncier, humain, eau, etc.).

À l'issue d'un travail d'un an de diagnostic, d'état des lieux et prospective économique, de partage d'enjeux et d'échanges sur les orientations stratégiques à porter, il vous est présenté le projet de stratégie d'aménagement et de positionnement économique intégrant des orientations d'aménagement et un programme d'actions pour répondre aux défis à relever.

**Le constat et les ambitions**

Le tissu économique est un des principaux moteurs de l'attractivité du territoire. Son dynamisme est connu et reconnu au niveau local mais aussi sur le plan national et international. Assez peu de villes moyennes accueillent aussi bien des petites et moyennes entreprises, très performantes et des entreprises de rang mondial avec des centres de décisions en local.

L'agglomération lavalloise aspire aujourd'hui à incarner une terre de bien-être et d'innovation économique et industrielle, offrant une qualité de vie économique spécifique au territoire. Ainsi l'un des enjeux pour le développement économique du territoire est de définir l'identité et de renforcer l'attractivité de la destination économique lavalloise. Il s'agit à la fois d'offrir un outil économique permettant de renforcer la compétitivité des entreprises du territoire, mais aussi de rayonner économiquement à l'appui du développement de filières d'excellence, et d'industrie verte. Il s'agit de concilier ce développement tout en inscrivant le territoire dans une transition écologique respectueuse des trajectoires de sobriété foncière du ZAN et de la biodiversité.

Pour cela, le territoire a besoin de se doter d'une stratégie urbaine ambitieuse et innovante au service du développement économique tout en assurant la préservation des ressources et le développement intelligent du territoire.

Le territoire tire sa force et sa résilience de la multiplicité et de la complémentarité de ces écosystèmes économiques. L'enjeu n'est pas de parier sur une filière économique plutôt qu'une autre mais bien de conforter notre tissu économique en les accompagnants à :

- innover pour être compétitif,
- relever les défis des transitions écologiques et sociales pour être résilient,
- s'implanter et se développer dans des ZAE ou un tissu urbain qualitatif pour être attractif.

## **Les principes de localisation retenus par filières économiques**

Artisanat : Les activités artisanales ne doivent pas conduire à l'aménagement de nouvelles zones d'activités dans une optique de sobriété foncière. Il s'agit de conforter prioritairement les zones artisanales de deuxième couronne existantes sur lesquelles ils existent encore de la disponibilité foncière, de redensifier les zones existantes notamment à Laval et les communes de première couronne et de développer une offre immobilière dense clé en main via des villages artisans.

Commerce : Pas de consommation foncière en extension urbaine mais par rénovation et densification des zones commerciales existantes pour les grandes et moyennes surfaces. Priorité à l'implantation des commerces de moins de 400 m<sup>2</sup> de surface de vente par unité commerciale en centralités. Pas d'autorisation pour des programmes immobiliers pour des commerces de moins de 400 m<sup>2</sup> dans les zones commerciales.

Tertiaire : Pas de consommation foncière en extension urbaine. Implantation en zone urbaine en connexion avec les transports et services.

Industrie : Densifier les sites et zones industrielles existantes. Prioriser le développement de grands fonciers clés en main pour des projets industriels stratégiques à proximité des infrastructures, et facilement accessible en transport en commun et mode doux depuis Laval.

Logistique : Réserver la consommation de foncier pour de la logistique endogène et répondant aux besoins des industriels locaux sur des parcs existants ou des grands parcellaires clés en main (intégrant des services aux actifs des entreprises qui y seront implantées) connectés aux infrastructures de l'autoroute.

Énergies renouvelables : Projet nécessitant du foncier en ZAE éloignés des zones d'habitation (hydrogène, méthanisation). Débat SCoT à venir.

## **Les plans d'actions opérationnels**

La stratégie exprime 4 défis qui guideront l'action de Laval agglomération et de ses structures satellites en matière d'accompagnement de projet d'implantation d'entreprises, avec des actions d'ores et déjà identifiées :

### - Défi n° 1 : Aménager des pôles économiques vitrines et offrant des solutions clés en main

- Action n° 1 : Accélérer la requalification et la densification des ZAE existantes (ZI des Touches, Porte de l'Aubépin, Porte Ouest, etc.), ainsi que la requalification des friches (Port-Brillet, Bonna Sabla, Port-Salut, etc.),
- Action n° 2 : Entretenir et rénover notre patrimoine immobilier économique,
- Action n° 3 : Proposer des solutions immobilières et foncières clés en main (artisanat, entreprises innovantes...) : AMI village d'artisans, site industriel clé en main France 2030.

### - Défi n° 2 : Accompagner les entreprises dans leur projet

- Action n° 1 : élaborer un guide recommandation architectural, paysager, environnemental pour les implantations en ZAE,
- Action n° 2 : accompagner, notamment via la Région des Pays de la Loire, le financement de conseil à l'optimisation des process pour un bon usage du foncier,
- Action n° 3 : élargir le fonds de transition énergétique aux travaux de densification et de verticalisation ou de traitement de friche foncière et immobilière,
- Action n° 4 : animer la vie économique et les synergies interentreprises au sein des ZAE.

- Défi n° 3 : Maitriser le devenir du foncier économique

- Action n° 1 : expérimenter le bail à construction sur des fonciers et opérations stratégiques (base rail-route, Stade Le Basser, etc.),
- Action n° 2 : disposer de solutions de portage des fonciers et d'immobiliers stratégiques (en direct, via l'EPFL Mayenne-Sarthe, via la foncière de la Région, via LMA),
- Action n° 3 : analyser les projets immobiliers selon un outil mesurant les impacts pour le territoire (pertinence économique, pertinence pour le territoire, foncier et impact environnemental).

- Défi n° 4 : Anticiper et accompagner si nécessaire les mutations foncières et immobilières

- Action n° 1 : mettre en place un processus de veille foncière et des opportunités immobilières pour identifier les gisements fonciers et immobiliers à densifier,
- Action n° 2 : mettre en place un club des acteurs de l'immobilier d'entreprise.

II - Impact budgétaire et financier

En fonction des arbitrages budgétaires annuels.

**Jérôme Allaire** : *Je me fais le relais de Nicole sur ce projet. C'est un dossier qui est mené depuis un peu plus d'un an sur la stratégie d'aménagement et de positionnement économique, avec un certain nombre de constats, et puis des principes de localisation retenus par filière économique, que vous avez vus dans le projet de délibération autour de l'artisanat, du commerce, du tertiaire, de l'industrie, de la logistique, des énergies renouvelables également.*

*Et puis, plusieurs défis ont été identifiés avec des axes de travail sur l'aménagement des pôles économiques, vitrines et offrant des solutions clés en main, accompagner les entreprises dans leurs projets, maîtriser le devenir du foncier économique et ensuite anticiper et accompagner, si nécessaire, les mutations foncières et immobilières. Et à partir de là, je vais laisser la parole à Guillaume qui va vous détailler cette stratégie.*

**Guillaume Batho** : *Merci.*

**Florian Bercault** : *Il y a une présentation normalement. C'est écran noir. J'espère que ce n'est pas un cygne noir pour reprendre les théories de Taleb, les prévisions de risque économique, mais non.*

**Guillaume Batho** : *Bonsoir à tous. En effet, on est au moment où c'est un travail de près d'un an qui a été conduit pour une innovation, parce que ce travail-là, la compétence économique, existe depuis très longtemps et depuis la création de Laval Agglomération. Finalement, le traduire dans une stratégie économique et penser globalement n'avait jamais été formalisé en tant que tel et donc il y a plusieurs facteurs déclencheurs qui ont été un peu à l'initiative de ce travail-là, tout d'abord un bon dynamisme économique, même si en effet, ces dernières semaines et derniers mois, on entend qu'en ce qui concerne la conjoncture, quelques voyants passent à l'orange voire au rouge dans certains secteurs, mais globalement, quand on prend la manière structurelle, notamment au cours des dernières années, on a plutôt une dynamique avec de la création d'emplois, avec des entreprises qui investissent en endogène, mais aussi en exogène. Notamment plusieurs gros projets exogènes sont venus se positionner sur le territoire, avec des impacts notamment sur le foncier qu'on a distribué qui n'est pas extensible, dans le cas du contexte du zéro artificialisation nette (ZAN) et dans le cadre, aussi, d'un contexte de ressources humaines qui reste tendu sur le territoire, donc des difficultés des entreprises à recruter.*

*L'autre aspect, c'est qu'on arrive dans un contexte où, notamment avec des projets structurants, je pense au Parc Grand Ouest (PGO), mais aussi à un certain nombre d'extensions de zones d'activités qui étaient prévues et qui se confrontent, en effet, à l'enjeu du ZAN, auquel il va falloir répondre. En effet, aujourd'hui, on a un manque de grands fonciers, donc on doit réussir cette conjonction de se dire à quoi on alloue notre foncier, notre artificialisation, pour quel type de projet et où on fait nos développements. Donc, c'était un peu l'ambition initiale de tout le travail qu'on allait conduire pour se dire finalement : « qu'est-ce qu'on fait comme type de développement et où on localise préférentiellement nos activités ? » et, dans un deuxième temps, regarder quel type d'action, dans une logique de plus grande sobriété foncière et de développement économique choisi et qualitatif, on porte collectivement.*

*On peut passer à la suite. Derrière cela, les grands objectifs ont été fixés : le premier, c'est de valider une stratégie partagée, je dis « partagée », parce qu'il ne peut y avoir de stratégie que si elle embarque aussi les acteurs économiques. On les a associés à plusieurs temps en amont, au milieu, sur les orientations. On a eu des temps d'échange avec les acteurs économiques et on a présenté le travail qu'on vous présente, ce soir, au dernier conseil d'administration de Laval Économie, en ayant finalement une vision aussi très globale sur le plan économique, social et environnemental, parce que la création de valeur se fait sur tous ces aspects-là.*

*Proposer une stratégie d'aménagement qui soit globale et cohérente : vous avez commencé à travailler sur le volet du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), finalement le sujet était bien là de se dire : « quelles orientations que l'on porte collectivement seront demain traduites spatialement dans les travaux du SCOT et du PLUi ? » et, en effet, proposer aussi des principes d'aménagement, parce qu'on a créé plusieurs centaines d'hectares d'activités au fil des années. Maintenant, on voit qu'on va arriver dans le sujet de la requalification. Sans soulever de questions sur le plan budgétaire, car il s'agit en effet d'une dépense nette sur le budget principal, il est important de considérer les enjeux de requalification et de densification de ces zones d'activité. Par ailleurs, pour les quelques zones artisanales (ZA) restantes, disposant encore de foncier ou pouvant être aménagées, il convient d'appliquer des principes exemplaires d'aménagement. Et enfin, comme je disais, le dernier point était de poser une boîte à outils dans le contexte du ZAN.*

*Donc, avec ces objectifs-là, il a été proposé de définir des logiques d'implantation. Ces logiques d'implantation seront après traduites spatialement dans les documents d'urbanisme, mais elles posent un certain nombre de principes. Alors, sur les trois premiers : artisanat, tertiaire et commerce, globalement, on est dans une logique de dire qu'on arrête la consommation foncière pour ces espaces-là. En tout cas, pour l'artisanat, on ne crée pas de nouvelles zones d'activité, en delà de celles qui existent déjà, parce qu'on a des solutions qui peuvent se trouver dans les zones d'activités existantes sur la ville de Laval, en première couronne, il y a des solutions de villages artisans qui se mettent en place, il y a des solutions de redécoupage de foncier qui sont possibles et, par ailleurs, on a encore des disponibilités foncières dans les zones artisanales de deuxième couronne. Donc, on est plutôt dans la logique de se demander comment on vient densifier l'existant et le foncier existant, en sachant qu'on a quand même des marges de manœuvre sur ce sujet-là.*

*Sur le volet tertiaire, on est dans la même logique. De toute façon, pour le tertiaire, aujourd'hui, les recherches se situent plutôt à proximité des grandes infrastructures, qu'elles soient ferroviaires ou routières, autour de Laval et de sa première couronne. On est vraiment dans une logique de « pas de consommation foncière », implantation à proximité des services et des espaces dans les zones urbaines connectées au transport en commun ou accessibles, aussi, autrement que par la seule automobile, donc on est plutôt dans une logique, aussi, d'implantation des sièges décisionnels et des activités à forte valeur ajoutée autour d'espaces qui ont d'ores et déjà été identifiés dans les projets d'aménagement : la gare, le secteur Aubépin, qui prend tout le campus, et la zone de Ferrié, et on a plutôt privilégié des logiques de densification et de verticalisation sur les sujets du tertiaire.*

*Enfin, le commerce est déjà un sujet qui avait été travaillé et traité, puisqu'on avait un schéma d'aménagement commercial qui donnait la priorité aux centralités, sur les zones commerciales : oui au commerce, mais plutôt pour ce qu'on appelle les grandes et moyennes surfaces de plus de 400 mètres carrés. Enfin, sur les zones d'activités, ce n'est pas qu'on exclut le commerce, mais qu'on le limite aux besoins qui répondent aux besoins des actifs, c'est-à-dire notamment la restauration ou des services spécifiques.*

*Sur les autres activités, en fait, logistique et industrie, qui sont très prégnantes sur notre territoire et qui sont des activités qui consomment du foncier, il y a un vrai sujet. Au croisement du ZAN, on ne peut pas toutes penser ces activités-là dans des logiques de densification. On est sur des besoins qui peuvent représenter plusieurs hectares, or on n'est pas riche en friches industrielles sur notre territoire ou en zones en désertification économique. C'est-à-dire qu'il faut, bien évidemment, traiter ces sujets de friches ou d'espaces qui se libèrent, mais elles ne suffiront pas à répondre à l'ensemble des besoins. Donc, la question est de se dire de quelle logistique et de quelle industrie on veut maintenant.*

*L'une des orientations fortes proposées en matière de logistique est de privilégier d'abord la logistique endogène, ou, lorsque des acteurs endogènes n'investissent pas directement, de favoriser celle qui répond aux besoins des industriels locaux. On la privilégie dans les zones d'activités existantes ou, quand on a pu, le foncier dans les zones d'activités existantes sur des grands fonciers clairement en extension urbaine, mais plutôt dans des logiques de connexion à l'autoroute. Cela a été l'orientation de La Motte Babin, cela a été l'orientation des zones d'activités autour de La Gravelle, et c'est potentiellement l'orientation aussi autour du PGO.*

*On a un tissu industriel qui continue d'investir, on a des filières d'excellence locale, on n'a pas une filière, mais on voit surtout, quand des périodes économiques se chahutent, que c'est une force, aujourd'hui, d'avoir plusieurs secteurs industriels et plusieurs filières qui portent notre économie. Cela permet d'amortir les chocs et je pense que le territoire doit continuer de s'adapter, en tout cas de proposer et travailler sur la question des filières d'avenir industriel, parce que c'est ce qui fait aussi la richesse du territoire.*

*Sur la logique d'implantation, il est évident que les zones d'activités industrielles proches des infrastructures routières sont privilégiées. Pour la densification, nous avons déjà commencé à identifier les sites industriels densifiables, et à inviter les acteurs industriels, dès que possible, à densifier et verticaliser leurs parcelles, ainsi qu'à s'intéresser aux friches économiques, comme le secteur de Port-Brillet, qui dispose de 8 hectares d'un seul tenant. Pour des demandes aussi spécifiques sur des grands fonciers clés en main, cela pourrait être potentiellement l'orientation du PGO.*

*Sur le sujet des énergies renouvelables, le sujet en tout cas n'a pas été arbitré ou traité en tant que tel dans l'étude, mais était plutôt de dire qu'il en faut. Par contre, en effet, ce sont des sujets qui peuvent être sensibles par rapport aux zones d'habitation. Il faut donc les penser, pourquoi pas dans les zones d'activités, mais plutôt sur des secteurs un peu plus éloignés des zones d'habitation.*

*Donc, là, ce sont les logiques de spatialisation qu'on a vues. Derrière cela, si on passe à la diapo suivante, on a défini quatre défis totem pour porter cette stratégie, aménager des pôles économiques vitrines et offrir des solutions clés en main. Pour intéresser des acteurs économiques, il faut avoir des solutions clés en main à proposer. Le deuxième défi, c'est anticiper et accompagner les mutations foncières immobilières et qui a son corollaire en défi 3 : maîtriser le devenir du foncier économique et le quatrième, parce que ce sujet-là restera toujours un défi, est comment, notamment dans le contexte ZAN, on continue de bien accompagner les entreprises dans leurs projets. Derrière ces quatre défis totem, plusieurs actions ont été identifiées : aménager des pôles économiques vitrines, c'est accélérer la requalification des friches, des zones d'activité existantes. On a le sujet de Bonna Sabla, de la ZI des Touches, de Port-Brillet, ou encore de la zone Aubépin, autour du campus.*

*Rénover et entretenir notre patrimoine immobilier économique : là, on a aussi un patrimoine qui vieillit. Il y a un sujet aussi d'arbitrage sur ce qu'on garde, ce qu'on vend et surtout, sur ce qu'on garde, comment fait-on en sorte d'être exemplaire et de tenir un bon niveau d'entretien ? Et, enfin, aussi, proposer des solutions immobilières et foncières clés en main. C'est dans ce cadre-là, qu'on vient de lancer deux appels à manifestation d'intérêt : un sur des solutions de villages entreprises clés en main dans les zones artisanales, donc cinq autour de Laval et un sur Laval, sur la zone des Touches, sur l'ex-site Bonna Sabla, et aussi sur le secteur de Port-Brillet.*

*Sur le point deux, c'est anticiper et accompagner, si nécessaire, les mutations foncières immobilières. Donc, finalement, globalement, on avait une très bonne connaissance de notre immobilier foncier disponible. Là où on n'avait pas processisé une veille, c'est sur tout le foncier et l'immobilier privé. Or, aujourd'hui, c'est l'essentiel du parc et on doit mettre un travail à la mise en place d'un observatoire, justement pour identifier les gisements fonciers sur le foncier déjà vendu, car il y a de réels enjeux pour recréer des zones d'activités au sein des zones d'activités existantes. On a mis en place un cycle d'échange très régulier avec les acteurs de l'immobilier d'entreprise pour évoquer un certain nombre de thématiques. On a commencé, il y a un mois, sur les questions du commerce ; on le fera sur le tertiaire, sur les ateliers, la logistique et on va mettre en place des conventions avec les différents acteurs immobiliers pour faire du partage d'informations de manière beaucoup plus systématique.*

*Sur le troisième point, concernant la maîtrise du devenir du foncier économique, tant que le schéma était le suivant : l'agglomération aménage une zone d'activités, la commercialise, puis, une fois qu'elle est commercialisée, en aménage une autre, nous avons toujours une logique de stock de fonciers. Nous savons bien que cette logique de stock va tendre à se raréfier, ce qui pose la question de l'utilisation de notre foncier restant. Un grand débat a donc eu lieu avec nos acteurs économiques.*

*C'est la question du bail à construction qui commence à poindre dans un certain nombre de territoires, beaucoup dans les secteurs littoraux ou montagnards, où le sujet du foncier, de par la géographie, est bien évidemment autrement plus tendu que sur notre territoire. Toutefois, je pense qu'il y a en effet un enjeu à expérimenter. C'est dans ce cadre, sur le sujet de la base rail-route, que les discussions avec l'opérateur intéressé se font, dans le cadre d'un bail à construction. Ce débat devra également avoir lieu pour un sujet tel que le PGO. Mais on voit bien typiquement, par contre, que, sur des zones artisanales, aujourd'hui, se mettre dans des logiques de bail à construction, on en est culturellement assez loin et on sent que cela aura un peu de mal à prendre.*

*Enfin, et cela a également été un grand débat : concernant des opportunités foncières, comme celle de Bonna Sabla, doit-on les porter directement ? Faut-il faire intervenir l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) ou passer par d'autres outils qui pourraient être mis en place par la région ? Ces questions restent encore ouvertes. Pour l'instant, aujourd'hui, sur ces sujets-là, le choix a été de se dire que tant qu'on peut y aller en direct, on y va en direct, mais dans un contexte financier qui se tend, la question pourrait aussi se poser.*

*Enfin, il s'agit aussi de se donner les moyens d'analyser les projets des entreprises, les projets qui nous sont soumis, à l'aide d'un outil de scoring mesurant les impacts globaux sur le territoire. Avons-nous la capacité de les accueillir en termes d'emploi ? Quels sont les impacts environnementaux ? Quels sont les impacts économiques et territoriaux des projets ?*

*Le dernier point, ce sont des sujets déjà évoqués : les contextes budgétaires qui se tendent, mais aussi la nécessité de penser et d'adapter en permanence nos fonds d'aide aux entreprises en fonction des orientations que nous souhaitons pour elles. Donc, à partir du moment où on leur demande de mieux utiliser leurs fonciers, on sait que, souvent, intervenir sur un terrain déjà construit, avec un local ayant une toiture amiantée, implique des coûts de dépollution et de remise en état. L'idée est d'élargir le fonds de transition énergétique, qui est aujourd'hui limité à la rénovation des bâtiments, potentiellement, à des travaux de densification, de verticalisation, de traitement de friches foncières et immobilières.*

*Si vous êtes d'accord, on pourra en effet proposer d'élargir ce fonds-là dans ce sens-là, parce qu'on intervenait aujourd'hui, aussi, sur la question des énergies renouvelables. On voit que la loi a un effet rattrapage et, en tout cas, il ne faut pas qu'on vienne aider des choses qui seront obligatoires par la loi. C'était l'idée, peut-être, d'aller un peu moins sur les énergies renouvelables et d'aider plutôt la question de traitement des friches.*

*Animer la vie économique et les synergies entre entreprises au sein des zones d'activités, c'est proposer, comme c'est déjà le cas pour la gestion des centres-villes, de réfléchir d'abord à la manière d'animer et de créer des synergies de travail au sein de nos zones d'activités. Cela inclut la réflexion sur les services à mettre en place dans ces zones, mais aussi sur la facilitation des échanges et de la connaissance mutuelle entre les entreprises, car il est fréquent de constater qu'elles se retrouvent réunies sans forcément se connaître.*

*C'est en effet, aussi, d'aller dans l'idée de faire mieux, parce que je pense que les entreprises, de manière naturelle, ont toujours envie de bien faire, mais elles ne sont pas toujours outillées, entourées pour savoir ce qu'elles doivent faire sur le plan architectural pour faire un bâtiment exemplaire, quelles sont les sensibilités, les enjeux environnementaux, comment travailler ces questions-là. Donc, c'est de travailler à un guide très pédagogique de recommandations architecturales, paysagées, environnementales, que l'on pourrait diffuser aux présentes entreprises qui, lorsqu'elles interviennent, qu'elles rachètent un bâtiment, auront un guide de bonnes pratiques à apporter.*

*Et, enfin, on a aussi beaucoup travaillé, échangé avec la région Pays de la Loire dans le cadre de notre travail sur la stratégie et la région Pays de la Loire a aussi des réflexions, dans le cadre du ZAN, sur le conseil à l'optimisation du foncier, notamment penser les process industriels pour faire bon usage du foncier. Donc, c'est l'idée, qu'on travaille en bonne intelligence, chacun dans ses compétences et moyens financiers. Je pense qu'on arrive au bout de la présentation.*

**Florian Bercault** : *Merci. Est-ce qu'il y a des questions, remarques sur cette présentation ?*  
*Isabelle Eymon.*

**Isabelle Eymon** : *Merci pour cette présentation très intéressante. J'avais été associée au travail d'élaboration par des visites sur le territoire. Cette délibération que nous votons ce soir, finalement, va engager Laval Agglomération, non pas dans une action ponctuelle, vous l'avez dit, bien délimité, mais dans un positionnement, dans une stratégie de développement économique, avec de multiples conséquences à court, moyen, long terme.*

*Nous sommes dans un contexte très tendu d'incertitudes sur les budgets publics, de menaces sur l'équilibre de nombreuses entreprises, qu'elles soient industrielles, artisanales ou commerciales. Laval Agglomération, effectivement, aurait pu ou pourrait céder à la tentation de gérer au coup par coup, au fil de l'urgence ou des sollicitations d'entreprises parfois insistantes (nous en connaissons, les uns ou les autres, qui font un lobbying pesant), sur un secteur ou l'autre de son territoire, en isolant telle ou telle commune par exemple, avec pour critère un résultat immédiat et pour outil les seules données d'intérêt économique facilement transposables dans un plan comptable traditionnel.*

*Donc, le document que vous nous avez présenté ce soir et qui, effectivement, reflète un travail au long cours, révèle une vision beaucoup plus structurée, complexe de ce positionnement économique et qui intègre explicitement les défis environnementaux et sociétaux de notre temps et voilà, cela nous réjouit.*

*Même si des incertitudes perdurent sur l'application de la loi ZAN, voire sur la loi elle-même, on en entend parler en dehors de l'effort mentionné et c'est ici, dans le cadre de notre action de territoire pilote. Il nous paraît absolument primordial de poursuivre, avec exigence, dans la voie qui a été énoncée, d'abord celle de la sobriété foncière, de la densification des zones d'activités économiques existantes, de la requalification des friches industrielles.*

*Mais, vous l'avez bien dit, c'est complexe, c'est coûteux, c'est lent. Donc, c'est heureusement spécifié, à plusieurs reprises dans les fiches actions qui sont annexées aux documents de présentation plus synthétiques, mais nous savons toutes et tous que, derrière ces affirmations de principe, qui sont évidemment positives, les difficultés de mise en œuvre apportent régulièrement leur lot de décalages trop souvent prévisibles. Donc, dans ce contexte-là, nous exprimons notre inquiétude face aux projets d'extension, notamment sur des grands parcellaires avec des solutions clés en main. Il est évident que la stratégie d'implantation des commerces, du tertiaire, des villages d'artisans nous convient complètement.*

*Sur l'industrie, nous sommes plus dubitatifs. Vous avez nommé le Parc Grand Ouest à deux ou trois reprises. Restons extrêmement vigilants sur le réel besoin qui fonderait un tel choix, tant sur la qualité des activités, dont la qualité de l'offre de travail sur notre territoire, que sur les impacts environnementaux. Les compensations agricoles, qu'elles soient individuelles ou collectives, ne remplaceront pas les terres perdues. Dans la chaîne de l'aménagement, nous devons appliquer la séquence ERC, (Éviter, Réduire et Compenser), mais prioriser l'évitement : éviter les impacts destructeurs sur les habitats et les espèces, éviter les pollutions. Sur ce cas particulier du Parc Grand Ouest, un dossier parmi d'autres dans cette stratégie, un dossier étudié par l'autorité environnementale en séance du 12 septembre 2024, nous tenons à rappeler les réserves qui ont été émises et je cite : « à ce stade, en effet, l'autorité environnementale recommande de mieux justifier les choix effectués, en particulier de préciser les besoins auxquels répond le projet, d'intégrer les critères consommation d'espaces agricoles et naturels et artificialisation des sols selon ces choix. Clarifier ce qui est entendu par projets structurants à haute valeur ajoutée liés à la réindustrialisation de la France, entreprise logistique industrielle vertueuse et plus largement les types d'activités pour lesquels le projet est engagé est un préalable, tout comme fournir une synthèse à jour des surfaces cessibles sur le territoire de Laval Agglomération et un recensement des besoins des industriels locaux, régionaux, nationaux, voire internationaux. » Donc, nous partageons ce souci d'exigence et de transparence.*

*Un second point sur lequel nous tenons à réagir, c'est celui des énergies renouvelables. Elles font l'objet d'une section à part entière, ce qui est extrêmement positif. Mention est même faite de l'hydrogène, donc sans doute une piste pour de l'industrie innovante, très bien. La méthanisation est également nommée, donc pourquoi pas. Vous savez pourtant avec quelle prudence il faut considérer les projets dans ce domaine. Permettez-moi alors d'exprimer mon étonnement quand je vois des éoliennes comme pictogramme symbolique de ces énergies renouvelables (ENR), alors que nous ne mentionnons pas cette énergie dans la typologie d'activité correspondante, ce que vous renvoyez à quelques diapos, flyers ou fiches du document des bureaux d'études, pages 6 et 33, ces bureaux d'études qui ont accompagné la Laval Agglomération.*

*Donc assurément, les zones propices à leur implantation sur notre territoire sont peu nombreuses. Pourtant, nos objectifs du plan climat air énergie territorial (PCAET) en termes de décarbonation et de meilleure autonomie énergétique ne seront pas atteints sans recours à l'éolien. Donc, il nous paraît indispensable d'inscrire aussi cette énergie dans la liste des ENR à développer sur le territoire de Laval Agglomération et, compte tenu des réserves que je viens d'évoquer, nous nous abstiendrons, Nadège Davoust et moi-même, lors de ce vote de la stratégie économique telle qu'elle est proposée.*

**Florian Bercault** : *Merci pour ces remarques, à la fois positives, et les réserves qu'on partage, effectivement. On en a échangé à plusieurs reprises, mais c'était important que chacun s'exprime, parce que cela va engager l'agglomération sur plusieurs années et son développement économique, qu'on veut le plus vertueux possible.*

*En tout cas, l'objectif recherché, c'est de créer de la force valeur ajoutée à la fois humaine et environnementale, au-delà de la valeur ajoutée économique que pourrait produire le développement de notre territoire.*

*Pour répondre précisément sur le Parc Grand-Ouest, c'est vrai que c'est un dossier qui n'est pas simple, un héritage, dirons-nous. Dès notre arrivée en fonction, avec notamment Nicole Bouillon et Jérôme Allaire, nous avons réussi à diviser par deux l'impact d'artificialisation, passant de 150 hectares à seulement 70 hectares, cela, sans remettre en cause l'infrastructure du 3e échangeur, qui reste attendue comme une voie de contournement de notre agglomération. Donc, c'était le juste équilibre à trouver.*

*Et on a eu la même exigence, me semble-t-il, en se demandant sur quelle activité, demain, sur le Parc Grand Ouest... c'est une question qui nous occupe, l'autorité environnementale l'avait rementionnée, l'a réexplicitée dans sa réserve. Dans notre mémoire de réponses, la proposition qui a été faite est de mettre un comité de sélection des activités, avec une grande majorité d'élus communautaires, régionaux et des entreprises, des parties productives qui pourraient être associées pour affiner, sur la base de la stratégie régionale, le type d'industrie qu'on souhaite voir et le type de logistique qu'on appelle vertueux. Donc, on sera vraiment très vigilants sur l'implantation, on partage évidemment cela, quitte à consommer du foncier, autant que ce soit un plus, que cela vienne renforcer l'industrie existante sur notre territoire.*

*Sur le deuxième volet, je n'ai rien à dire, je partage tout ce qui a été dit sur la prudence de la méthanisation, je crois qu'on a déjà eu des débats dans cette instance, évidemment que ce soit des tailles raisonnables et de courte distance pour les agriculteurs qui viendraient alimenter ce type d'énergie.*

*Quant à l'éolien, toute la difficulté, c'est, qu'aujourd'hui, on n'a pas de terres propriétés de l'agglomération pour y installer des éoliennes. Mais c'est bien inscrit au PCAET. Cela devrait nous rassurer qu'il y ait un objectif de réduction et de développement des ENR qui ne pourra passer que par un mix énergétique comprenant l'éolien. Je tenais à remercier la commune de Montjean, qui a contribué aux premières éoliennes sur notre territoire. Et je pense que Vincent Paillard pourrait témoigner aussi de la difficulté parfois d'implantation de ces éoliennes, mais je pense qu'on sera pleinement mobilisé et je pense que les éoliennes implantées sur Montjean doivent être un signe d'espoir quant aux autres à implanter sur notre territoire.*

*Toute la difficulté c'est d'abord la temporalité. On n'a pas voulu complexifier le Parc Grand Ouest, on a voulu d'abord sortir le Parc Grand Ouest et son échangeur associé, avant de pouvoir se poser la question de l'éolien. Et, donc, je crois que dans les prochaines discussions, les prochains copils du PGO, on pourra sortir la question de l'éolien, de manière à rassurer, mais effectivement on a bien pris bonne note des remarques.*

*Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur la stratégie économique ? Je peux parler en sigle, ce n'est pas moi. Je remercie à la fois Guillaume Batho et toute l'équipe de Laval Économie de sa contribution, et puis le conseil d'administration qui est pleinement mobilisé, notamment les entrepreneurs, les chefs d'entreprise et salariés d'entreprise qui participent au débat. Je vous invite donc à l'approuver. Et Nicole Bouillon, qui n'est pas là, mais qui a fait un gros travail d'animation, j'allais oublier la Présidente de Laval Économie, je suis désolé.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT ET DE POSITIONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERCOMMUNALE

Rapporteur : Jérôme Allaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1 et L5216-5 définissant les compétences des communautés d'agglomération notamment en matière de développement économique,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 2019 portant approbation des statuts de Laval Agglomération,

Vu les statuts de Laval Agglomération, notamment dans les compétences obligatoires, en matière de développement économique, les compétences en matière d'action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du CGCT et en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,

Considérant la nécessité d'aider les élus des 34 communes dans leurs choix politiques en matière d'aménagement et d'accueil de nouveaux projets économiques et de préparer les orientations en matière d'aménagement économique du futur schéma de cohérence territoriale,

Considérant la nécessité de faire évoluer nos outils et nos pratiques pour imaginer l'accompagnement du développement économique à l'heure du ZAN et de porter des actions de nature à répondre aux enjeux de la sobriété foncière.

Considérant le projet de stratégie d'aménagement et de positionnement économique joint en annexe,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les termes de la stratégie d'aménagement et de positionnement économique intercommunale intégrant un schéma d'accueil des entreprises et des fiches actions sont approuvés.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

### Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers communautaires s'étant abstenus (Isabelle Eymon, Nadège Davoust, Sébastien Buron et Noémie Coquereau).**



www.praxidev.com - contact@praxidev.com - 02 28 08 92 90  
8 avenue des Thébaudières 44100 Saint-Herblain  
SIRET 503 275 068 00032 - APE 7022Z  
TVA Intracommunautaire FR17503273088  
Capital social de 113 900 € - RCS de Nantes

## Table des matières

1 / LAVAL AGGLO : UNE RUCHE ÉCONOMIQUE DANS SON JARDIN SECRET .....	2
2 / LE DÉFI : ACCOMPAGNER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES ÉCONOMIQUES DANS UN DEVELOPPEMENT QUALITATIF ET SOUCIEUX DE LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE .....	2
3 / LA STRATÉGIE URBAINE D'IMPLANTATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES .....	3
4 / LES OUTILS .....	6
5 / LE PROGRAMME D'ACTIONS .....	8
VE 1 – Accélérer la requalification des friches / ZAE existantes et l'intensification des usages .....	9
VE 2 – Proposer des solutions d'accueil clé en main .....	13
AN 1 - Mettre en place un processus de veille foncière et des opportunités immobilières .....	17
AN 2 - Mettre en place un club des acteurs de l'immobilier d'entreprise .....	20
MF 1 – Expérimenter le bail à construction sur des fonciers et opérations stratégiques .....	22
MF 2 – Disposer d'outils de portage du foncier économique .....	24
MF 3 – Analyser les projets d'implantation des entreprises selon une méthodologie définie .....	27
AC 1 – Mettre en œuvre un processus d'accompagnement aux entreprises dans leurs projets d'extension ou d'implantation .....	30
AC 2 – Animer la vie économique et les synergies interentreprises au sein des ZAE .....	37

## 1 / LAVAL AGGLO : UNE RUCHE ÉCONOMIQUE DANS SON JARDIN SECRET

Le tissu économique est un des principaux moteurs de l'attractivité du territoire. Son dynamisme est connu et reconnu au niveau local mais aussi sur le plan national et international. Assez peu de villes moyennes accueillent aussi bien des petites et moyennes entreprises, très performantes et des entreprises de rang mondial avec des centres de décisions en local.

Le dynamisme et l'identité économique s'appuient sur les atouts du territoire : la situation géographique et les infrastructures stratégiques, la culture industrielle et productive du territoire, une offre de formation variée et un cadre paysager et urbain qualitatif. La force économique du territoire réside également dans la diversité des secteurs économiques investis par de nombreuses entreprises à caractère patrimonial. Le territoire bénéficie aussi de leaders industriels mondiaux, des acteurs majeurs de l'économie du service aux entreprises et aux particuliers et un tissu économique de proximité dense.

Malgré tous ces atouts, sa notoriété reste limitée par rapport à d'autres territoires, cela est en partie lié à un déficit d'image et de notoriété. Laval et la Mayenne le rencontrent encore également en matière d'attractivité résidentielle, ce qui pose des difficultés structurelles pour les entreprises pour le recrutement de nouveaux salariés. Par ailleurs si le dynamisme économique du territoire est important, il existe un réel déséquilibre économique entre les secteurs situés à proximité des infrastructures de transport et Laval et les secteurs qui en sont éloignés.



## 2 / LE DÉFI : ACCOMPAGNER ET VALORISER NOS ÉCOSYSTÈMES ÉCONOMIQUES DANS UN DÉVELOPPEMENT QUALITATIF ET SOUCIEUX DE LA SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

L'agglomération lavalloise aspire aujourd'hui à incarner une terre de bien-être et d'innovation économique et industrielle, offrant une qualité de vie économique spécifique au territoire. Ainsi l'un des enjeux pour le développement économique du territoire est de définir l'identité et de renforcer l'attractivité de la destination économique lavalloise. Il s'agit à la fois d'offrir un outil économique permettant de renforcer la compétitivité des entreprises du territoire, mais aussi de rayonner économiquement à l'appui du développement de filières d'excellence, et d'industrie verte. Il s'agit de concilier ce développement tout en inscrivant le territoire dans une transition écologique respectueuse des trajectoires de sobriété foncière du ZAN et de la biodiversité.

Pour cela, le territoire a besoin de se doter d'une stratégie urbaine ambitieuse et innovante au service du développement économique tout en assurant la préservation des ressources et le développement intelligent du territoire.

Le territoire tire sa force et sa résilience de la multiplicité et de la complémentarité de ces écosystèmes économiques. L'enjeu n'est pas de parier sur une filière économique plutôt qu'une autre mais bien de conforter notre tissu économique en les accompagnants à :

- innover pour être compétitif
- relever les défis des transitions écologiques et sociales pour être résilient
- s'implanter et se développer dans des ZAE ou un tissu urbain qualitatif pour être attractif

### 3 / LA STRATÉGIE URBAINE D'IMPLANTATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Mieux thématiser les espaces économiques du territoire répond à plusieurs enjeux :

- Offrir un positionnement économique et donc la lisibilité aux différents espaces économiques
- Offrir des vitrines économiques cohérentes (pôle industriel, pôle tertiaire, pôle commercial, pôle artisanal...)
- Mieux maîtriser la consommation foncière liée aux activités économiques

Cette stratégie d'implantation des activités permet ainsi de répondre aux enjeux de sobriété foncière et de la cohérence urbaine. La mise en œuvre de cette stratégie aura pour but de répondre aux demandes des acteurs économiques du territoire tout en répondant aux enjeux de la loi Climat et Résilience, qui induit une révision profonde de la politique d'aménagement du territoire.

Cette stratégie visera à concilier la mise en place d'un outil productif opérant, d'une vitrine économique qualitative, tout en proposant un projet urbain respectueux.

Elle pourra être formalisée via un guide des modalités d'implantation des activités économiques en fonction de leur typologie. Ce guide pourra alimenter et illustrer le PADD de développement économique mais également alimenter les guides d'accueil des entreprises sur le territoire.

Ci-dessous les principes proposés de modalité d'implantation des activités par typologie et leurs détails.

#### STRATEGIE D'IMPLANTATION DES ACTIVITES PAR TYPOLOGIE: COMMENT?

 <p><b>ARTISANAT</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>-AU SEIN DU TISSU URBAIN</li> <li>-VILLAGES ARTISANS</li> <li>-ZA ARTISANALE EN 2<sup>ME</sup> COURONNE</li> </ul>	 <p><b>INDUSTRIE</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>-ZONE D'ACTIVITE INDUSTRIELLE</li> <li>-PROCHE DES INFRASTRUCTURES</li> <li>-DENSIFICATION ZAE EXISTANTE</li> <li>-FRICHE ECONOMIQUE</li> <li>-GRANDS FONCIERS CLES EN MAIN EN EXTENSION URBAINE SI BESOIN</li> </ul>
 <p><b>COMMERCE</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>-PRIORITE AUX CENTRALITES</li> <li>-ZONE COMMERCIALE POUR LES GRANDES ET MOYENNES SURFACES</li> <li>-POUR LES ZAE : OFFRE LIMITEE A DE L'OFFRE DE RESTAURATION ET DE SERVICES AUX ACTIFS DE LA ZONE</li> </ul>	 <p><b>LOGISTIQUE</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>-LOGISTIQUE ENDOGENE ET REPONDANT AUX BESOINS DES INDUSTRIELS LOCAUX</li> <li>-ZA EXISTANTES</li> <li>-GRANDS FONCIERS CLES EN MAIN EN EXTENSION URBAINE SI BESOIN</li> </ul>
 <p><b>TERTIAIRE</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>-EN DENSIFICATION</li> <li>-EN ROUVELLEMENT URBAIN</li> <li>-EN VERTICALISATION</li> </ul>	 <p><b>ENERGIES RENOUVELABLES</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>-PROJET NECESSITANT DU FONCIER EN ZAE</li> <li>-ELOIGNE DES ZONES D'HABITATION (HYDROGENE, METHANISATION)</li> <li>-DEBAT SCOT A VENIR</li> </ul>

Stratégie d'implantation par typologie d'activité :

**ARTISANAT** 

- AU SEIN DU TISSU URBAIN
- VILLAGES ARTISANS
- ZA ARTISANALE EN 2<sup>ME</sup> COURONNE

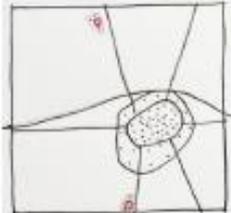


Schéma d'implantation urbaine

Les activités artisanales ne doivent pas conduire à l'aménagement de nouvelles zones d'activités dans une optique de sobriété foncière. Il s'agit de conforter prioritairement les zones artisanales de deuxième couronne existantes sur lesquelles ils existent encore de la disponibilité foncière, de redensifier les zones existantes notamment à Laval et les communes de première couronne et de développer une offre immobilière dense clé en main via des villages artisans.

**COMMERCE** 

- PRIORITE AUX CENTRALITES
- ZONE COMMERCIALE POUR LES GRANDES ET MOYENNES SURFACES
- POUR LES ZAE : OFFRE LIMITEE A DE L'OFFRE DE RESTAURATION ET DE SERVICES AUX ACTIFS DE LA ZONE

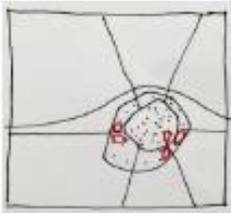


Schéma d'implantation urbaine

Pas de consommation foncière en extension urbaine mais par rénovation et densification des zones commerciales existantes pour les grandes et moyennes surfaces.

Priorité à l'implantation des commerces de moins de 400 m<sup>2</sup> de surface de vente par unité commerciale en centralités. Pas d'autorisation pour des programmes immobiliers pour des commerces de moins de 400 m<sup>2</sup> dans les zones commerciales.

**TERTIAIRE** 

- EN DENSIFICATION
- EN ROUVÈLÈMENT URBAIN
- EN VERTICALISATION



Schéma d'implantation urbaine

Pas de consommation foncière en extension urbaine. Implantation en zone urbaine en connexion avec les transports et services.

**INDUSTRIE**

- ZONE D'ACTIVITE INDUSTRIELLE PROCHE DES INFRASTRUCTURES
- DENSIFICATION ZAE EXISTANTE
- FRICHE ECONOMIQUE
- GRANDS FONCIERS CLES EN MAIN EN EXTENSION URBAINE SI BESOIN

**Densifier les sites et zones industrielles existantes**  
**Prioriser le développement de grands fonciers clés en main pour des projets industriels stratégiques à proximité des infrastructures, et facilement accessible en transport en commun et mode doux depuis Laval**

Schéma d'implantation urbaine

**LOGISTIQUE**

- LOGISTIQUE ENDOGENE ET REPONDANT AUX BESOINS DES INDUSTRIELS LOCAUX
- ZA EXISTANTES
- GRANDS FONCIERS CLES EN MAIN EN EXTENSION URBAINE SI BESOIN

**Réserver la consommation de foncier pour de la logistique endogène et répondant aux besoins des industriels locaux sur des parcs existants ou des grands parcellaires clés en main (intégrant des services aux actifs des entreprises qui y seront implantées) connectés aux infrastructures de l'autoroute**

Schéma d'implantation urbaine

**ENERGIES RENOUVELABLES**

- PROJET NECESSITANT DU FONCIER EN ZAE ELOIGNE DES ZONES D'HABITATION (HYDROGENE, METHANISATION)
- DEBAT SCOT A VENIR



## LES OUTILS OPÉRATIONNELS

Pour conduire ce plan d'aménagement économique nous devons par ailleurs porter un certain nombre d'actions et de mise en place d'outils pour le rendre opérationnel l'incarner dans les projets de développement économiques locaux.

Pour ce faire 4 axes sont définis sur lesquels des actions concrètes vont être déclinées :

### **AMÉNAGER DES PÔLES ÉCONOMIQUES VITRINES ET OFFRANT DES SOLUTIONS CLÉS EN MAIN**

- Accélérer la requalification et la densification des ZAE existantes (ZI des Touches, Porte de l'Aubépin, Porte Ouest...), ainsi que la requalification des friches (Port-Brillet, Bonna Sabla-Level, Port-Salut...)
- Entretien et rénover notre patrimoine immobilier économique
- Proposer des solutions immobilières et foncières clés en main (artisanat, industrie, entreprises innovantes...) : AMI Village artisans, site industriel clé en main France 2030

### **ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR PROJET**

- Élaborer un guide de recommandation architectural, paysager, environnemental) pour les implantations en ZAE
- Accompagner, notamment via la Région des Pays de la Loire, le financement de conseil à d'optimisation des process pour un bon usage du foncier
- Élargir le fonds transition énergétique aux travaux de densification et de verticalisation ou de traitement de friche foncière et immobilière
- Animer la vie économique et les synergies interentreprises au sein des ZAE

### **MAITRISER LE DEVENIR DU FONCIER ÉCONOMIQUE**

- Expérimenter le bail à construction sur des fonciers et opérations stratégiques (base rail-route, Stade Le Basser...)
- Disposer de solutions de portage des fonciers et d'immobiliers stratégiques (en direct, via l'EPFL Mayenne-Sarthe, via la foncière de la Région, via LMA...)
- Analyser les projets d'implantation selon un outil mesurant les impacts pour le territoire (pertinence économique, pertinence pour le territoire, foncier et impact environnemental)

### **ANTICIPER ET ACCOMPAGNER SI NÉCESSAIRE LES MUTATIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES**

- Mettre en place un processus de veille foncière et des opportunités immobilières pour identifier les gisements fonciers et immobiliers à densifier
- Mettre en place un club des acteurs de l'immobilier d'entreprise

## 5 / LE PROGRAMME D'ACTIONS

Thématique	Objectif stratégique	Actions
VITRINE ECONOMIQUE ET SOLUTIONS CLES EN MAIN	Améliorer l'image économique du territoire et renforcer son attractivité	VE 1 – Accélérer la requalification des friches / ZAE existantes et l'intensification des usages
	Offrir un outil économique qualitatif et sobre en consommation foncière	VE 2 – Proposer des solutions d'accueil clé en main
ANTICIPER ET ACCOMPAGNER SI NÉCESSAIRE LES MUTATIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES	Doter le territoire d'une capacité d'anticipation	AN 1 - Mettre en place un processus de veille foncière et des opportunités immobilières
		AN 2 - Mettre en place un club des acteurs de l'immobilier d'entreprise
MAITRISE DU FONCIER ÉCONOMIQUE	Doter le territoire d'une capacité d'intervention performante et innovante	MF 1 – Expérimenter le bail à construction sur des fonciers et opérations stratégiques
	Doter le territoire d'une capacité d'intervention performante et innovante	MF 2 – Disposer d'outils de portage du foncier économique
	Optimiser les ressources foncières du territoire	MF 3 – Analyser les projets d'implantation des entreprises selon une méthodologie définie
ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEURS PROJETS	Optimiser les ressources foncières du territoire	AC 1 – Mettre en œuvre un processus d'accompagnement aux entreprises dans leurs projets d'extension ou d'implantation
	Renforcer la performance et l'attractivité des ZAE	AC 2 – Animer la vie économique et les synergies interentreprises au sein des ZAE

<b>VE 1 – Accélérer la requalification des friches / ZAE existantes et l'intensification des usages</b>	
<b>Thématique</b>	<b>VITRINE ECONOMIQUE ET SOLUTIONS CLES EN MAIN</b>
<b>Objectif Stratégique</b>	Améliorer l'image économique du territoire et renforcer son attractivité
<b>Priorisation</b>	P1 – Incontournable
<b>Pilotage</b>	Laval agglomération
<b>Cibles / Bénéficiaires</b>	Entreprises du territoire
<b>Besoin de recourir à des expertises externes</b>	Possible
<b>Complexité administrative ou réglementaire</b>	Moyenne
<b>Besoin de ressources budgétaires supplémentaires</b>	Important
<b>Impact sur le développement économique futur</b>	Très structurant
<b>Programmation envisagée pour le lancement de l'action</b>	En cours pour certaines opérations (ZI des Touches, Port-Brillet) A engager à moyen terme (2025, 2026 et années suivantes) pour d'autres secteurs (Porte Aubépin, Porte Ouest, Bonne Sabla, Port-Salut)

<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'attractivité économique du territoire</li> <li>- Offrir des espaces démonstrateurs d'une vitrine économique</li> <li>- Améliorer l'image des parcs existants</li> <li>- Anticiper la genèse de locaux vacants et de friches</li> <li>- Mettre en œuvre les plans guides déjà définis</li> <li>- Accompagner les entreprises à la mutualisation d'usages et d'équipements</li> </ul>
<b>Description – contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancer des opérations nouvelles de requalification démonstratrices</li> <li>- Améliorer l'image générale des parcs existants par des interventions plus légères mais visibles (programme de plantation, intégration des aires de stockage...)</li> <li>- Accompagner les entreprises à la requalification des bâtiments et de leurs espaces extérieurs et à la redensification et mutualisation des usages</li> <li>- Valoriser et communiquer sur les opérations de requalification en cours (Port Brillet, Level, Port-Salut...)</li> <li>- Définir les modalités d'intervention de la Collectivité y compris sur des fonciers privés</li> <li>- Définir la structure budgétaire et les montants alloués à l'entretien et à la requalification des ZAE</li> <li>- Identifier et anticiper les futures friches et locaux vacants</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget alloué aux opérations de requalification.</li> </ul>
<b>Partenaires potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- LMA</li> <li>- Laval Economie</li> <li>- Région des Pays de la Loire</li> <li>- Services et agences de l'Etat (DREAL, DDTM, ADEME...)</li> <li>- Porteurs de projet et acteurs économiques du territoire</li> <li>- Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement</li> <li>- Mayenne Nature Environnement</li> </ul>

## 0.4 Optimiser la ressource foncière, une stratégie par étapes, des outils à actionner en fonction des ambitions

**Fiche-Outil**

**Les outils d'acquisition foncière**

**FOCUS** **Des politiques d'intervention spécifiques**

**Le fond friches - France Relance**

Le gouvernement considère la reconquête des friches comme un enjeu majeur d'aménagement du territoire. Ce type de réhabilitation permet en effet de limiter la consommation d'espaces naturels en donnant une seconde vie à des sites laissés à l'abandon. Terrains nus artificialisés non utilisés, immeubles ou maisons sans habitant, bâtiments industriels ou commerciaux désaffectés, anciennes mines, plateformes aéroportuaires, portuaires ou ferroviaires, terrains militaires désaffectés, les friches offrent de multiples visages.

Le fonds friches finance l'acquisition, la dépollution, la démolition, dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain sélectionnées à l'issue d'appels à projets régionaux recyclage foncier pilotés par les Préfets de Région.

Il concerne également la reconversion de sites industriels ou miniers pollués, cette fois dans le cadre d'un appel à projet de l'Ademe.

La première enveloppe de 300 M€ annoncée dans le cadre du plan France Relance a été engagée dans sa quasi-totalité dès la première année de sa mise en place, en 2021. En mai 2022, le gouvernement a donc annoncé une rallonge de 350 M€ pour 2022.

Peuvent en bénéficier tous types de maîtres d'ouvrages des projets de recyclage de friches, sous réserve du respect du régime des aides d'État, en particulier :

- des collectivités, des EPL ou SEM, des bailleurs sociaux, des opérateurs et établissements publics d'État ;
- des entreprises privées.

Si cet accompagnement fait partie pour le moment conjoncturel, son succès et le nombre de friches existantes doivent interagir sur la continuité de cette politique de soutien auprès des collectivités, compte tenu en parallèle des difficultés majeures de coûts de sortie de gestion de reconversion de friches.

**Ressources à mobiliser**  
(financières, accompagnement technique / partenariales)

- + DREAL et DDT(M)
- + ADEME
- + CCI : accompagnement France Relance / <http://www.cciamp.com/francomrance>

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/5588-recycler-les-friches-urbaines-appel-a-projet/>

Parmi les 544 lauréats du 1er appel à projets recyclage de friches, 14 projets de recyclage de friches retenus sont situés en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ces projets bénéficieront d'une aide globale de 19,5 M€ puisée dans les crédits du plan de relance. Cinq opérations représentent des projets d'envergure qui s'appuient sur des reconversions lourdes de friches urbaines ou industrielles ; Deux opérations portent sur la revitalisation de friches industrielles en pôles d'activités économique.



Source : photo ADOMI site

**Liens utiles**

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/poifs/entreprises>  
<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/appels-projets>  
<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/projets-collectifs/friches-pour-le-recyclage-des-friches>  
<http://www.parcadveloppement-durable.gouv.fr/appel-a-projet-recyclage-foncier-des-friches-en-2019-2021.html>

Logo of the French Republic and the Ministry of Territorial Cohesion and Economic Development. Text: "Plan de relance pour la 2021-2022, dans le cadre de l'Etat-cadre pour la réhabilitation des zones d'activités".

0.8
Faire de la zone d'activités un véritable quartier inscrit dans son territoire et accueillant une mixité d'usages

Fiche-Outil
Organiser et qualifier les espaces publics de la zone

**Points de vigilance/conseils**

Le travail sur les espaces publics sur lesquels les collectivités ont la main est trop souvent enclenché sans réelle concertation avec les entreprises et dans des logiques exclusivement fonctionnelles.

La requalification des espaces publics doit être l'aboutissement d'un travail préalable de concertation, l'aboutissement d'une dynamique enclenchée avec l'ensemble des acteurs de la ZAE.

Ce point est important car trop souvent la requalification des espaces publics n'aboutit pas à une requalification des espaces privés: l'image de la ZAE n'est donc pas modifiée en profondeur.

Par ailleurs, le respect des travaux entrepris par la collectivité sera d'autant plus grand que les besoins des entreprises auront été pris en compte (stationnement, déchets...).

Dans tous les cas, une opération de requalification ne peut être une addition d'initiatives. Il s'agit d'une démarche globale, d'une dynamique cohérente croisant le champ d'action des collectivités et des entreprises.

**Coûts moyens (ratios)**

Les opérations de requalification supposent une maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire (urbanistes, paysagistes et/ou architectes). Ces équipes sont rémunérées selon un pourcentage appliqué au montant global des travaux. Ce pourcentage varie de 5 à 20% sur les espaces publics.

Les travaux selon leur niveau d'ambition varient:

- Réalisation de place en matériaux un peu qualitatif (100€/m<sup>2</sup>)
- Reprise de voirie (cf. FICHE 034)
- Réalisation d'un stationnement qualitatif
- Plantation d'arbres (400/1000€ par arbre planté)

**Retombées indirectes sur le territoire**

Le traitement qualitatif des espaces publics permet de:

- Renforcer l'attractivité de la zone, accroître son image pour attirer, fidéliser et assurer un écosystème entrepreneurial dynamique.
- Favoriser la qualité des lieux de travail et de détente (faire des lieux de travail également des lieux de vie)
- Favoriser l'intégration de la ZAE à son territoire en lui conférant une image plus urbaine
- Attirer des activités commerciales et tertiaires participant à l'écosystème économique de la ZAE.

**Retour d'expérience**




Opère O4 Parc de la Cavité - Une ZAE versée les 10 ans de son existence.



Métropole OUVS Opérations de requalification de la ZAE de BCL 13 Bureau de l'Industrie (2013-2)



Aménagement des voiries, des trottoirs et des stationnements à l'entrée de la zone de la ZAE de BCL vers le 200000 (2014-2016)



Travaux de mise à jour de la ZAE de BCL vers le 200000 (2017)


 République Française  
 Ministère de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Énergie  
 Direction Générale de l'Énergie Industrielle
 

 Fédération pour le Développement des Activités Industrielles et Commerciales  
 Fédération des Zones d'Activités Industrielles et Commerciales
 
89



LE VOLVESTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES NOS PARTICIPATIFS

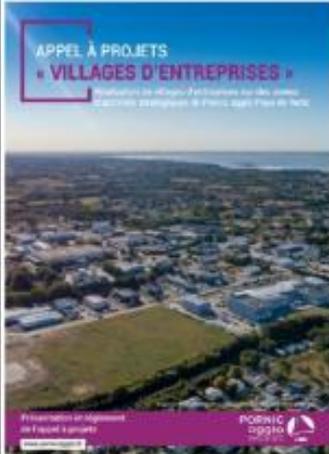
Le Département de Commerce du Volvestre est compétent en matière de création, d'organisation et d'entretien des parcs d'activités économiques depuis 2017. Il a initié un chantier de requalification de la zone d'activités Activest et créé son extension sur Activest 2. Voici deux visites à Carbolec.



<b>VE 2 – Proposer des solutions d'accueil clé en main</b>	
<b>Thématique</b>	<b>VITRINE ECONOMIQUE ET SOLUTIONS CLES EN MAIN</b>
<b>Objectif Stratégique</b>	Offrir un outil économique qualitatif et sobre en consommation foncière
<b>Priorisation</b>	P2 – Importante
<b>Pilotage</b>	Laval Economie et Laval Agglo
<b>Cibles / Bénéficiaires</b>	Entreprises
<b>Besoin de recourir à des expertises externes</b>	Possible
<b>Complexité administrative ou réglementaire</b>	Forte
<b>Besoin de ressources budgétaires supplémentaires</b>	Faible sur opération en portage privé Moyen sur la rénovation du patrimoine public Potentiellement fort sur des opérations de grands parcellaires (ex : PGO) nécessitant la réalisation d'infrastructures et/ou du portage foncier (ex : Montrons, Bonna Sabla, Les Loges,...)
<b>Impact sur le développement économique futur</b>	Très structurant
<b>Programmation envisagée pour le lancement de l'action</b>	Avant 2026 – Lancement d'un AMI fin 2024 sur des secteurs ciblés

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre à la stratégie urbaine de sobriété foncière tout en confortant l'attractivité économique du territoire</li> <li>- Proposer une offre diversifiée « clé en main » pour l'accueil des entreprises tout en répondant aux objectifs de sobriété foncière du ZAN</li> <li>- Rénover et valoriser le parc immobilier public</li> <li>- Pouvoir proposer des grands fonciers pour l'industrie à haute valeur ajoutée</li> <li>- Proposer des solutions d'accueil en villages artisans</li> </ul>
Description – contenu	<p>1) Identifier les opérateurs potentiels (SEM, Région, LMA, privés...).</p> <p>Identifier les démarches potentielles adaptées telles que les Appels à Manifestation d'Intérêt, PPI.</p> <p>2) Cartographier les potentiels d'implantation des activités économiques sur les différentes parties du territoire en fonction de la nature des activités et de la taille des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- gisements au sein du parc immobilier public</li> <li>- potentiels de grands parcellaires</li> <li>- secteur stratégique pour l'accueil de village d'artisans</li> </ul>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de villages artisans ou de renouvellement urbain</li> </ul>
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Porteur de projet privé</li> <li>- Région des Pays de la Loire et sa foncière</li> <li>- LMA</li> </ul>

**L'OPTIMISATION PAR LA PROMOTION DES VILLAGES D'ENTREPRISES SUR LES ZONES D'ACTIVITÉS**



APPEL À PROJETS  
« VILLAGES D'ENTREPRISES »  
Sélection de promoteurs en capacité de concevoir, construire et commercialiser à la vente et à la location, des villages d'entreprises sur les sites identifiés au sein des Zones d'Activités Économique du territoire.

**APPEL A PROJET « Villages d'entreprises »**

⇒ Sélection de promoteurs en capacité de concevoir, construire et commercialiser à la vente et à la location, des villages d'entreprises sur les sites identifiés au sein des Zones d'Activités Économique du territoire.

**Les ambitions de l'appel à projet :**

- 1) Encourager l'entrepreneuriat local et l'accueil de nouvelles entreprises
- 2) Proposer une offre nouvelle à la location ou à l'acquisition inexistante sur le territoire
- 3) Répondre aux enjeux d'optimisation et de densification face au défi de la raréfaction de l'offre foncière ;
- 4) Dynamiser les Zones d'Activités Économique grâce à une vision innovante et pédagogique de mutualisation des espaces
- 5) Mettre en valeur des savoir-faire constructifs à travers la conception et la construction d'immobilier à faible impact environnemental ;
- 6) En cas de succès, reconduction de l'AAP sur de nouveaux sites plus complexes

## 4.2. Assurer le renouvellement urbain



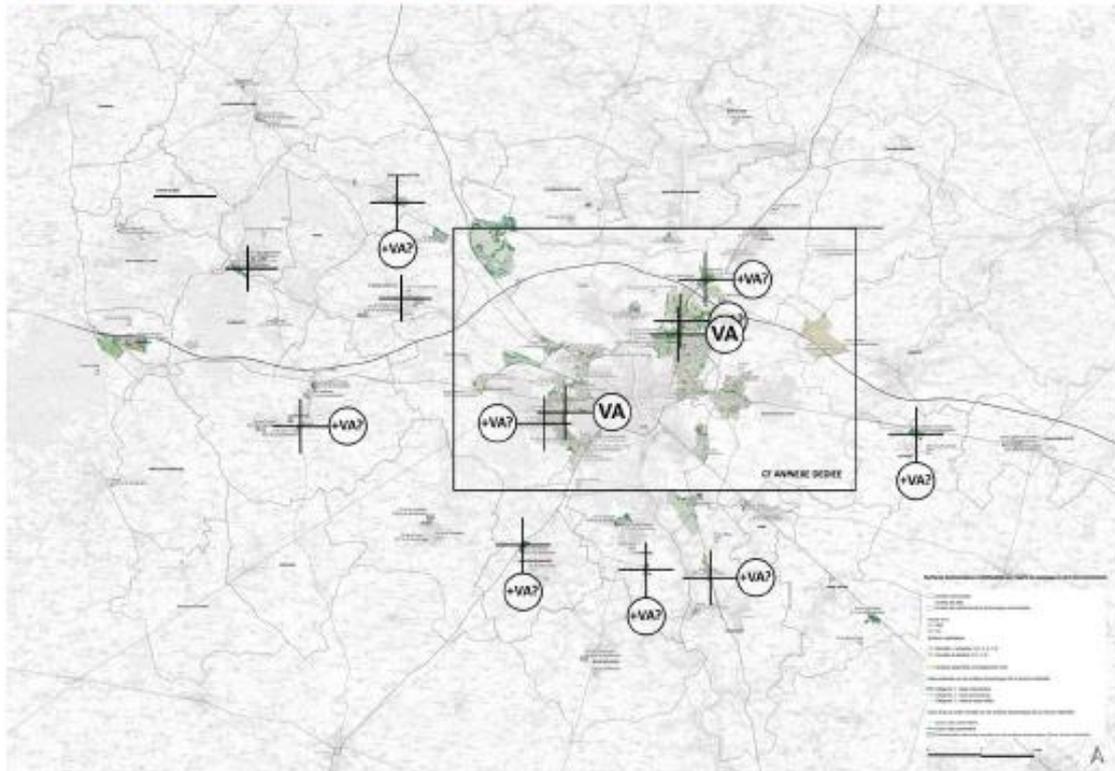
Identification et négociation avec les propriétaires de bâtiments avec un potentiel de renouvellement urbain :

- Bâties vieillissantes, Fonciers sous exploités
- Favoriser les partenaires : EPF Bretagne, SEM Breizh, promoteurs immobiliers

Exemple bâti démolit sur la ZA de Bel Air pour permettre l'implantation d'un village



### Des secteurs potentiels pour accueillir un village d'entreprises



Des secteurs sont identifiés pour offrir un potentiel d'opération groupée/village d'artisans sur les communes de :

- Changé (Wave Park)
- Entrammes
- L'Huisserie
- Laval (ex. Friche Level ou Mann Hummel)
- Loiron-Ruillé
- Louverné
- Louvigné
- Montigné le Brillant
- Saint Berthevin
- Saint-Ouen des Toits
- Port Brillat
- Genest Saint Isle

AN 1 - Mettre en place un processus de veille foncière et des opportunités immobilières	
Thématique	ANTICIPER LES MUTATIONS FONCIERES ET IMMOBILIERES
Objectif Stratégique	Doter le territoire d'une capacité d'anticipation
Priorisation	P1 – Incontournable
Pilotage	Laval agglomération et Laval Economie
Cibles / Bénéficiaires	Entreprises Laval Agglomération et les communes (élus communautaires, élus communaux et techniciens)
Besoin de recourir à des expertises externes	Indispensable
Complexité administrative ou réglementaire	Faible
Besoin de ressources budgétaires supplémentaires	Faible
Impact sur le développement économique futur	Très structurant
Programmation envisagée pour le lancement de l'action	Avant 2026. Définition de la méthodologie et premiers inventaires sur les zones stratégiques en 2024/2025

<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux connaître le foncier à optimiser</li> <li>- Proposer une démarche d'accompagnement pour la densification de fonciers et immobiliers stratégiques</li> <li>- Identifier les opportunités immobilières d'accueil au sein des entreprises (ex. un local de stockage vide qui pourrait être loué)</li> </ul>
<b>Description – contenu</b>	<p>La mise en place d'un processus de veille foncière et immobilière doit à la fois permettre d'identifier les gisements fonciers et immobiliers pouvant faire l'objet d'une densification mais également d'accompagner le portage de projet pour densifier les espaces. L'objectif final est de proposer des nouvelles solutions d'accueil aux entreprises et d'optimiser l'utilisation de ces gisements en accompagnant les entreprises pour optimiser leur foncier et immobilier.</p> <p>La démarche devra s'appuyer sur l'étude de fonctionnalité écologique et l'ensemble des outils et études pouvant de façon directe ou indirecte avoir un regard sur le foncier et les sols.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <b>Identifier les gisements fonciers et immobiliers à densifier</b> : Ces gisements peuvent aussi bien comprendre les biens fonciers et immobiliers à la vente sur le marché privé et public que les friches, les locaux considérés comme sous-utilisés ou les parcelles faisant l'objet de rétention foncière. Un premier travail important sera de constituer une base de données solide recensant les parcelles pouvant être densifiées en s'appuyant sur le MOS ou encore les locaux vacants détectés avec l'IZAE. Des données davantage qualitatives aidant à déterminer l'importance stratégique du gisement pourront également être présentes (DV3F pour le prix du marché, le PLUI pour la vocation des parcelles ...). Une proximité avec les agences immobilières pour le recensement des offres privées sera essentielle à développer puisque la majeure du marché immobilier d'activité est privée.</li> <li>2) <b>Accompagner la densification foncière et immobilière</b> : Dans un second temps, les gisements identifiés comme stratégique devront faire l'objectif d'un accompagnement pour leur valorisation. Un comité d'engagement foncier sur les actions à conduire pour chaque détection d'opportunité foncière pourrait s'avérer pertinent. En effet, il permettrait d'une part de réaliser des arbitrages sur les critères d'accompagnement de certains fonciers et immobiliers et d'autre part pourrait proposer un plan et un accompagnement. Un frein important aujourd'hui pour la densification foncière et immobilière est la complexité des opérations à réaliser que ce soit en termes d'ingénierie que de coopérations entre différents acteurs. La création d'un comité d'engagement foncier semble indispensable pour la réalisation de projets concertés avec les entreprises.</li> <li>3) <b>Prioriser l'action sur les ZAE stratégiques et les plus attractives du territoire.</b></li> </ol>

<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un observatoire foncier et immobilier</li> <li>- Création d'un comité d'engagement foncier</li> </ul>
<b>Partenaires potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- EPFL de Mayenne</li> <li>- Laval Mayenne Aménagement</li> <li>- Acteurs de l'immobilier</li> </ul>

## O.1 Optimiser la ressource foncière, une stratégie par étapes, des outils à actionner en fonction des ambitions

**Fiche-Outil** Se doter d'un outil de connaissance et d'analyse spécifique

**Enjeux**

Connaître l'état du foncier bâti / non bâti, dégager les potentialités pour établir une politique d'intervention visant à densifier progressivement le quartier.

**UNE OBLIGATION LIÉE AVEC LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE**

**Description sommaire**

- Connaître l'état d'occupation du foncier bâti et non bâti, public et privé, par l'élaboration d'une grille d'analyse simple réalisée en interne.
- Élaborer (ou adapter) un outil SIG permettant de réaliser un état des lieux et de s'appuyer sur les données foncières (provenant en interne ou en les externalisant).
- Approfondir l'analyse par un travail de terrain auprès des propriétaires et des occupants : comprendre l'usage actuel des espaces existants, déterminer les besoins des entreprises (surfaces bâties / non bâties) pour dégager des marges de manœuvre fon. ; comprendre l'état de sous-occupation et déterminer la mutation de ces fonciers, vérifier la cohérence entre les besoins de développement et le dimensionnement des parkings, etc.). Cette étape peut être interne ou externalisée.
- Connaître et sélectionner afin d'identifier les opportunités et régler si besoin, notamment lors du DIA.

Cet inventaire est rendu obligatoire par la loi climat et résilience (art. L113-9-2 CUI). Il est indispensable afin d'identifier les opportunités et régler si besoin, notamment au moment de voter le DIA.

**Coûts moyens (zones)**

- Etude foncière simple (sans contact avec les propriétaires et occupants) par quartier d'activités : < 5 K€
- Etude foncière complète pour un quartier d'activités : 10 à 15 K€ (à adapter à la taille de la zone et à la présence d'une association d'entreprises)
- Structuration d'un SIG : en interne ou externe

**Casiers, points de vigilance**

L'objectif de l'étude foncière est de se doter d'un outil évolutif, qu'il soit SIG ou non : il convient d'être vigilant à la complexité de ces outils, notamment en cas d'externalisation de la prestation, ils doivent pouvoir être facilement utilisables ensuite en interne pour assurer une mise à jour, d'assurer d'une formation adaptée si nécessaire sur outils.

**Ressources à mobiliser**

Associations et entrepreneurs locaux / partenaires

- Sud Armor'Gis : accompagnement technique
- Commune : accompagnement technique
- EPF : aide au financement d'études
- Association d'entreprises : accompagnement technique



**Autours d'expériences pour s'inspirer**

- Travail sur la microcartographie en région : <https://sudarmoricains.org/la-sud.fr/co-inprendre/ressources-sud-foncier-ecol/>
- Cellule de redynamisation du foncier économique - Loiret Agglomération : <https://leloiret-bret.fr/>
- Commissariat de Communes et Pays d'Avrilly : étude sur l'optimisation du foncier des zones d'activités (juin 18 mai) avec détermination des plans d'actions stratégiques

Région Bretagne | Laval Mayenne Aménagement | 20

Source : ARBE région PACA

AN 2 - Mettre en place un club des acteurs de l'immobilier d'entreprise	
Thématique	ANTICIPER ET ACCOMPAGNER SI NÉCESSAIRE LES MUTATIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES
Objectif Stratégique	Doter le territoire d'une capacité d'anticipation
Priorisation	P3 – Non Prioritaire
Pilotage	Laval Economie
Cibles / Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agences immobilières</li> <li>- Promoteurs immobiliers</li> <li>- Laval Mayenne Aménagement</li> </ul>
Besoin de recourir à des expertises externes	Inutile
Complexité administrative ou réglementaire	Faible
Besoin de ressources budgétaires supplémentaires	Inutile
Impact sur le développement économique futur	Peu structurant
Programmation envisagée pour le lancement de l'action	Avant 2026

<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter de l'information aux acteurs de l'immobilier</li> <li>- Être un relais vers les acteurs des sollicitations reçues par Laval Economie</li> <li>- Sensibiliser aux changements structurels dont fait face l'immobilier et le foncier d'entreprise</li> <li>- Faciliter la coopération entre acteurs privés et publics</li> </ul>
<b>Description – contenu</b>	<p>La création d'un club des acteurs de l'immobilier d'entreprise a pour intérêt de créer un dialogue entre les acteurs proposant des solutions foncières et immobilières aux entreprises. En effet, il est aujourd'hui important que Laval Agglomération fasse preuve de pédagogie et entraîne les différentes parties prenantes de l'immobilier d'activité dans une trajectoire de densification et de sobriété foncière. Cela passe dans un premier temps par le dialogue et l'échange.</p> <p>Ce club pourra être composé des agences immobilières, des promoteurs immobiliers mais également d'acteurs publics (EPFL Mayenne, LMA ...). Le club des acteurs de l'immobilier peut notamment jouer un rôle d'échange en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un observatoire de l'immobilier d'activité avec des notes conjoncturelles sur la dynamique immobilière du territoire et le profil des entreprises demandeuses (typologie d'entreprises, surfaces souhaitées ...)</li> <li>- Les évolutions structurelles de l'immobilier d'entreprise, dans un contexte ZAN</li> <li>- Des commissions thématiques (commerce, local en ZAE, immobilier du futur ...) visant à mener une réflexion de fond sur la construction des futurs projets immobiliers</li> <li>- Le partage d'expertises : juridique-règlementaire, baux commerciaux, réglementation, droit de préemption ...</li> </ul> <p>Dans certaines villes, le club des acteurs de l'immobilier est une association 100% privée (Ex : CINA à Nantes, il semble toutefois nécessaire que Laval Agglomération impulse dans un premier temps la dynamique. Cela permet également de développer davantage une relation de « co-réflexion » sur les projets immobiliers de demain plutôt qu'une logique de « lobbying » entre les acteurs publics et privés.</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une association du club des entreprises</li> <li>- Organisation de réunions périodiques</li> </ul>
<b>Partenaires potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agences immobilières</li> <li>- Chambre des notaires départementale</li> <li>- Promoteurs immobiliers</li> <li>- Société publique d'aménagement</li> </ul>

MF 1 – Expérimenter le bail à construction sur des fonciers et opérations stratégiques	
Thématique	MAITRISE DU FONCIER ÉCONOMIQUE
Objectif Stratégique	Doter le territoire d'une capacité d'intervention performante et innovante
Priorisation	P2 - Importante
Pilotage	Laval agglomération Laval Mayenne Aménagement
Cibles / Bénéficiaires	Entreprises
Besoin de recourir à des expertises externes	Indispensable
Complexité administrative ou réglementaire	Forte
Besoin de ressources budgétaires supplémentaires	Important
Impact sur le développement économique futur	Peu structurant
Programmation envisagée pour le lancement de l'action	Avant 2026

<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anticiper la raréfaction du foncier économique</li> <li>- Garder des marges d'action sur le long terme pour réaffecter l'usage du foncier en fonction de l'évolution du besoin</li> <li>- Maîtriser la vocation économique du foncier et l'immobilier d'entreprise</li> <li>- Insérer des clauses dans la cession de terrains économiques</li> </ul>
<b>Description – contenu</b>	<p>Le bail à construction repose sur le principe d'une dissociation entre la propriété du foncier, qui reste la possession des acteurs publics, et la propriété du bâti, qui appartient à l'entreprise. Ce dispositif permet aux acteurs publics de garder un contrôle sur le développement des locaux d'activités en insérant des clauses dans l'utilisation du foncier (vocation économique du bâtiment, entretien, qualité architecturale ...).</p> <p>A ce titre, il est considéré comme le mode de commercialisation du foncier le plus approprié aux enjeux de maîtrise foncière dans de nombreuses villes de tailles moyennes en France (Annecy, La Rochelle ...). Toutefois, le bail à construction apporte une plus grande complexité dans la commercialisation puisqu'elle fait intervenir davantage de variable que la cession d'un terrain sans conditions (durée de contractualisation, hypothèque, transmission du bâtiment ...).</p> <p>Dispositif nouveau, le développement du bail à construction sur le territoire de Laval Agglomération doit ainsi s'opérer en 2 phases complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La définition de sites stratégiques pour son expérimentation. Le bail à construction peut notamment se montrer pertinent sur des petites parcelles foncières avec un bâti peu spécifique à l'entreprise installée. En effet, cela peut faciliter la transmission du bâti lorsque le bâtiment est laissé vacant (à la fin du bail ou à la suite de la vente du bâtiment par l'entreprise). A ce titre, la plateforme rail/route de Saint-Berthevin et le projet du stade en renouvellement urbain sont des projets stratégiques sur lesquels un bail à construction pourrait être mis en œuvre.</li> <li>- La mise en étude juridique du bail à construction pour avoir une meilleure connaissance des possibilités et contraintes qu'implique le bail à construction.</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de bail à construction réalisé</li> <li>- Recours à une étude juridique</li> </ul>
<b>Partenaires potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- EPFL de Mayenne</li> <li>- Région Pays de la Loire</li> </ul>

MF 2 – Disposer d'outils de portage du foncier économique	
Thématique	MAITRISE DU FONCIER ÉCONOMIQUE
Objectif Stratégique	Doter le territoire d'une capacité d'intervention performante et innovante
Priorisation	P1 – Incontournable
Pilotage	Laval agglomération
Cibles / Bénéficiaires	Entreprises du territoire
Besoin de recourir à des expertises externes	Indispensable
Complexité administrative ou réglementaire	Faible
Besoin de ressources budgétaires supplémentaires	Important
Impact sur le développement économique futur	Moyennement structurant
Programmation envisagée pour le lancement de l'action	Avant 2026

<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre la main de fonciers stratégiques et pour lesquels il n'y a pas de projets d'implantation ou d'aménagement immédiat</li> <li>- Renforcer les compétences de portage foncier</li> <li>- Permettre la maturation de certains projets</li> </ul>
<b>Description – contenu</b>	<p>La raréfaction de la ressource foncière oblige Laval Agglomération à se montrer pro-active pour proposer aux entreprises souhaitant s'installer sur le territoire une offre d'accueil compétitive. Bien que le marché de l'immobilier d'entreprise privé fasse preuve de dynamique, l'agglomération a tout intérêt à développer, en partenariat avec d'autres acteurs publics, les ressources et l'ingénierie pour porter des projets de développement immobilier (réhabilitation de friches, renouvellement urbain ...). Ces nouvelles compétences visent à élargir le champ des possibles de Laval Agglomération en ce qui concerne notamment l'acquisition de la maîtrise foncière puis la réalisation d'un projet.</p> <p>L'identification des gisements fonciers permettant une acquisition foncière sera opérée au travers de la fiche action « OB 1 - Mettre en place un processus de veille foncière et des opportunités immobilières ».</p> <p>Une fois les gisements stratégiques identifiés, l'enjeu est désormais d'avoir la capacité d'acquérir la ressource foncière. Le portage de projet nécessite de nouvelles compétences techniques, humaines et financières que peu d'EPCL disposent en interne. On retrouve notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maîtrise de la ressource foncière</b> : L'acquisition du foncier peut se faire par une acquisition à l'amiable, un droit de préemption, une acquisition de réserve foncière, une DIA, une expropriation ... L'EPFL de Mayenne pourrait par exemple être en pilotage de cette action en s'occupant notamment des dépenses d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation d'une opération. Cela permet notamment à Laval Agglomération de ne pas faire un apport financier immédiat mais de différer plus facilement son investissement foncier dans le temps (4 à 10 ans en moyenne) ce qui permet à la collectivité de disposer des biens sans apport financier immédiat. De plus, l'EPF étant propriétaire il s'occupe de toutes les responsabilités.</li> <li>- <b>Respect des normes</b> : Le contexte du projet peut être source de contraintes environnementales (zone inondable, dépollution, respect des lois environnementales ...) et réglementaires (PLUi, code de l'urbanisme ...)</li> <li>- <b>Encadrement du projet d'aménagement</b> : En plus des prescriptions architecturales, d'emprise au sol ou des règles d'urbanisme, le projet doit être cohérent avec l'ambiance économique du secteur.</li> </ul> <p>En plus de l'EPFL de la Mayenne pour la partie liée à l'acquisition foncière d'autres partenaires pourraient être mobilisés tel que des Laval Aménagement ou d'autres Société Publique Locale d'Aménagement. A noter également que le portage du foncier économique peut également être croisé avec le portage foncier d'autres secteurs stratégiques (notamment l'habitat, le renouvellement urbain, les équipements publics ou la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers).</p> <p>Des espaces fonciers et immobiliers sont d'ores et déjà identifiés et pour certains maîtrisés (Port-Brillet, Port Salut, Bonna Sabla, Les Montrons 2, Les loges à Saint-Berthevin, ...)</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'acquisitions foncières portées</li> </ul>
<b>Partenaires potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- EPFL de Mayenne</li> <li>- Société Publique Locale</li> <li>- Laval Mayenne Aménagement</li> <li>- Société foncière régionale (en cours de constitution)</li> </ul>

MF 3 – Analyser les projets d'implantation des entreprises selon une méthodologie définie	
Thématique	MAITRISE DU FONCIER ÉCONOMIQUE
Objectif Stratégique	Optimiser les ressources foncières du territoire
Priorisation	P1 - Incontournable
Pilotage	Laval Economie
Cibles / Bénéficiaires	Entreprises
Besoin de recourir à des expertises externes	Inutile
Complexité administrative ou réglementaire	Faible
Besoin de ressources budgétaires supplémentaires	Inutile
Impact sur le développement économique futur	Très structurant
Programmation envisagée pour le lancement de l'action	Avant 2026

<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disposer d'une grille de présentation du projet de l'entreprise et de critères de décision pour les élus sous la forme d'un « scoring »</li> <li>- Mesurer les différents impacts du projet sur le territoire, l'environnement et la qualité du projet</li> <li>- Être transparent sur les critères de sélection des projets</li> </ul>
<p>Description – contenu</p>	<p>La trajectoire ZAN va obliger Laval Agglomération à faire des choix en ce qui concerne les activités économiques qu'elle souhaite accueillir en priorité sur son territoire. Afin d'évaluer la pertinence des projets souhaitant s'installer, Laval Agglomération se doit de définir une méthodologie lui permettant de caractériser puis de hiérarchiser la pertinence des différentes demandes d'implantations d'entreprises.</p> <p>Le respect dans le projet d'implantation de l'entreprise de la stratégie de Laval Agglomération d'implantation des activités économiques est un préalable.</p> <p>Cette méthodologie d'évaluation des projets doit à la fois permettre de faciliter l'évaluation de la pertinence des projets mais également de clarifier en interne les critères prioritaires que souhaite Laval Agglomération. Cela semble également nécessaire dans un contexte de transparence aussi bien pour donner réponse aux entreprises que pour affirmer la vision économique du territoire.</p> <p>La méthodologie d'analyse des projets visera à être partagée et cohérente avec le processus similaire mis en place par la Région des Pays de la Loire.</p> <p>L'entreprise concernée sera sollicitée pour renseigner un dossier de présentation de son projet sur la base de ses réponses aux différents critères d'analyse.</p> <p>Cette grille d'analyse pourrait être composée de 3 principales thématiques à évaluer sous forme de « scoring » :</p> <p><b>1) La pertinence économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nature de l'activité : si activité de production particulièrement favorable .... Moins si c'est de la logistique</li> <li>- Typologie de projet : Développement endogène, développement exogène, transfert de site</li> <li>- Innovation : projet intégrant une dimension R et D</li> <li>- Emploi : Qualité des emplois créés, nombre d'emplois créés, démarche d'insertion / ESS</li> <li>- Impact financier : Analyse financière de l'entreprise (CA, fonds propres, rentabilité ...), niveau d'investissement.</li> </ul> <p><b>2) Foncier et impact environnemental :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâti / Foncier : Densité du bâti</li> <li>- Ratio de l'emploi à l'hectare</li> <li>- Biodiversité : Impact zone humide et biodiversité, risque sur la qualité de l'air, eau, sol</li> <li>- Rejets d'effluents</li> <li>- Prise en compte du développement durable de l'activité : gestion des déchets, origine des matières premières, lutte contre l'obsolescence programmée</li> <li>- Possibilité de développer une mobilité durable pour les salariés (transport en commun, covoiturage, navette ...) et logistique durable de l'entreprise</li> </ul> <p><b>3) La pertinence pour le territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retombées fiscales</li> <li>- Appartenance à une filière d'excellence</li> <li>- Acceptabilité par la société civile et les riverains</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coopération avec les entreprises locales</li> <li>- Contribue au rayonnement territorial</li> </ul> <p>Pour chacun des critères, une note peut être attribuée. De plus, un coefficient peut également être attribué à certains critères et thématiques.</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une grille d'évaluation des projets</li> <li>- Évaluation des demandes d'implantation d'entreprises</li> </ul>
<b>Partenaires potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région des Pays de la Loire (partage de leur référentiel d'analyse des projets)</li> </ul>

<b>AC 1 – Mettre en œuvre un processus d'accompagnement aux entreprises dans leurs projets d'extension ou d'implantation</b>	
<b>Thématique</b>	<b>ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEURS PROJETS</b>
<b>Objectif Stratégique</b>	Optimiser les ressources foncières du territoire
<b>Priorisation</b>	P1 – Incontournable
<b>Pilotage</b>	Laval agglomération
<b>Cibles / Bénéficiaires</b>	Entreprises
<b>Besoin de recourir à des expertises externes</b>	Possible
<b>Complexité administrative ou réglementaire</b>	Moyenne
<b>Besoin de ressources budgétaires supplémentaires</b>	Faible
<b>Impact sur le développement économique futur</b>	Très structurant
<b>Programmation envisagée pour le lancement de l'action</b>	Avant 2026

<b>Résultats attendus</b>	<p>Aider les entreprises et leurs prestataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans les solutions les plus adaptées à mettre en œuvre dans leurs projets d'implantation</li> <li>- Dans l'optimisation de l'existant afin d'éviter des consommations foncières nouvelles dans les projets d'extension ou de mouvement.</li> </ul>
<b>Description – contenu</b>	<p>1) Mettre en place un guide de recommandations, véritable outil pédagogique sur les principes d'implantation, d'intégration et de transition (ex. charte de recommandations et de bonnes pratiques à l'attention des porteurs de projets) en complément des traductions réglementaires dans la révision du PLUi.</p> <p>2) Informer, orienter vers les opérateurs compétents et éventuellement mettre à disposition des compétences internes de l'agglomération nécessaire au bon accompagnement du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil en optimisation des process et des flux de l'entreprise</li> <li>- Architecte conseil sur le volet architectural</li> <li>- Appui en ingénierie</li> <li>- Paysagiste conseil</li> <li>- Energies renouvelables</li> <li>- Environnement et biodiversité</li> </ul> <p>3) Elargir le fonds transition énergétique qui vient accompagner financièrement les projets immobiliers vertueux des entreprises aux travaux de densification et de verticalisation ou de traitement de friche foncière et immobilière</p> <p>4) Après une phase de mise en œuvre des actions précédentes et un retour d'expérience sur l'efficacité des actions incitatives, la mise en place d'un VISA architectural, écologique et énergétique sur permis de construire pour les nouveaux projets pourra être envisagée.</p>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissement d'un outil pédagogique générique et guide de bonnes pratiques.</li> <li>- Révision du règlement d'intervention du fonds transition énergétique et nombre de projets accompagnés</li> <li>- Temps de formation et d'information autour de ces outils auprès des entreprises.</li> <li>- Nombre annuel d'entreprises accompagnées et de visas sur PC (coût unitaire entre 300 et 800€ HT).</li> </ul>
<b>Partenaires potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région des Pays de la Loire / Solution &amp; CO</li> <li>- CAUE</li> <li>- Bureaux d'études techniques</li> </ul>

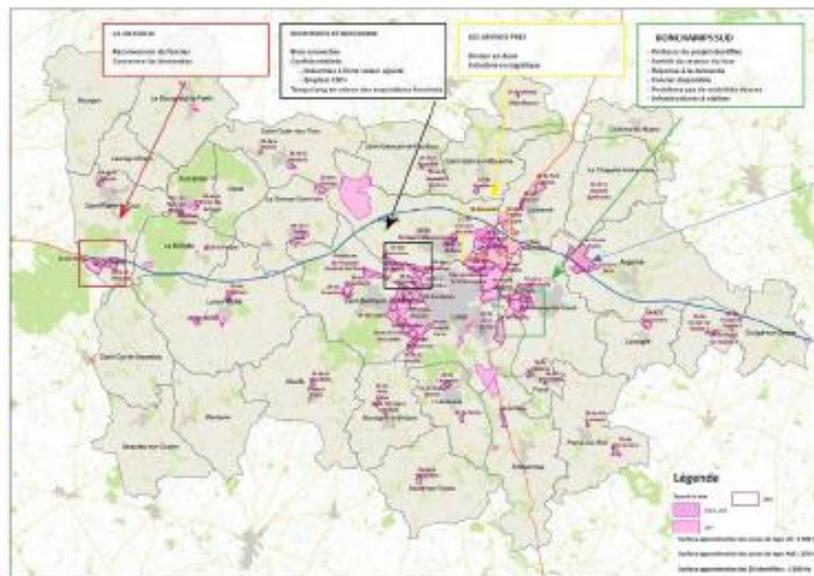
## STRATEGIE D'IMPLANTATION DES ACTIVITES PAR TYPOLOGIE: COMMENT?

<p><b>ARTISANAT</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>-AU SEIN DU TISSU URBAIN</li> <li>VILLAGES ARTISANS</li> <li>-ZA ARTISANALE EN 2<sup>ME</sup> COURONNE</li> </ul>	<p><b>INDUSTRIE</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>-ZONE D'ACTIVITE INDUSTRIELLE PROCHE DES INFRASTRUCTURES</li> <li>-DENSIFICATION ZAE EXISTANTE</li> <li>-FRICHE ECONOMIQUE</li> <li>-GRANDS FONCIERS CLES EN MAIN EN EXTENSION URBAINE SI BESOIN</li> </ul>
<p><b>COMMERCE</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>-PRIORITE AUX CENTRALITES</li> <li>ZONE COMMERCIALE POUR LES GRANDES ET MOYENNES SURFACES</li> <li>-POUR LES ZAE : OFFRE LIMITEE A DE L'OFFRE DE RESTAURATION ET DE SERVICES AUX ACTIFS DE LA ZONE</li> </ul>	<p><b>LOGISTIQUE</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>-LOGISTIQUE ENDOGENE ET REPONDANT AUX BESOINS DES INDUSTRIELS LOCAUX</li> <li>-ZA EXISTANTES</li> <li>-GRANDS FONCIERS CLES EN MAIN EN EXTENSION URBAINE SI BESOIN</li> </ul>
<p><b>TERTIAIRE</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>-EN DENSIFICATION</li> <li>-EN ROUVELLEMENT URBAIN</li> <li>-EN VERTICALISATION</li> </ul>	<p><b>ENERGIES RENOUVELABLES</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>-PROJET NECESSITANT DU FONCIER EN ZAE ELOIGNE DES ZONES D'HABITATION (HYDROGENE, METHANISATION)</li> <li>-DEBAT SCOT A VENIR</li> </ul>

### Les principales zones d'extension urbaines sont:

- Ci-dessous les commentaires associés

<p><b>LA GRAVELLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Renouveau de foncier</li> <li>-Concentre les demandes</li> </ul>
<p><b>MONTKONS ET BRUCHERE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Bien connectée</li> <li>-Coiffabilité</li> <li>-Industries à forte valeur ajoutée</li> <li>-Emplois CSP+</li> <li>-Temps long en raison des acquisitions foncières</li> </ul>
<p><b>LES GRANDS PRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Diviser en deux</li> <li>-Industrie ou logistique</li> </ul>
<p><b>BONCHAMPS SUD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Porteurs de projet identifiés</li> <li>-Intérêt du secteur du logement</li> <li>-Réponse à la demande</li> <li>-Foncier disponible</li> <li>-Problème pas de mobilité douce</li> <li>-Infrastructures à réaliser</li> </ul>



## O.2 Optimiser la ressource foncière, une stratégie par étapes, des outils à actionner en fonction des ambitions

**Fiche-Outil** Adapter le document d'urbanisme en concertation avec les entreprises

**FOCUS** Pour aller plus loin...

Le document d'urbanisme, un panel d'outils en support d'une requalification

Traduction réglementaire des objectifs de qualité des aménagements	→	<b>Élaboration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation</b> La réalisation d'une OAP permet de décliner avec des prescriptions plus qualitatives les intentions du projet. Il existe un rapport de compatibilité (et non de conformité) entre OAP et projet.
Exemple de POAP de la commune de Graisse portant sur la plaine économique		
		
Gestion des cheminements doux	→	<b>Création d'emplacements réservés</b> Travail de terrain pour identifier les potentiels de création de cheminements dédiés, ou de création de cheminements dans la sur-largeur des voies existantes. Point de vigilance : robe en dessous de la collectivité d'adhérer le foncier en cas de reste.
Prise en compte de la biodiversité	→	<b>Coefficient de biotope</b> L'instauration d'un coefficient de biotope dans un PLU garantit un niveau de végétalisation des espaces urbanisés qui contribue, au-delà des effets rafraichissant l'été, à l'amélioration du cadre de vie des habitants et à la préservation de la biodiversité.

**Conseils, points de vigilance**

Sauf quand la compétence a été transférée, c'est la commune qui porte la procédure. Une association forte avec l'EPIC en amont permet de clarifier les attentes et objectifs. La participation des entreprises lors d'élaboration des règles est vivement conseillée, pour identifier les projets et proposer des solutions réalistes.

Direction régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Tourisme  
 Au service de la Région PACA

Fiche outil pour le CCRSL dans le cadre d'élaboration d'un plan de requalification des zones d'activités

36

Source: ARBE Région PACA

Guide de bonnes pratiques



Accompagnement au projet et Visa sur PC:

RELEVÉ D'ANALYSE D'IMPACT PAYSAGÈRE		C-25
1. Description de l'opération	1.1. Description de l'opération	1.1. Description de l'opération
2. Description de l'impact paysagère	2.1. Description de l'impact paysagère	2.1. Description de l'impact paysagère
3. Description de l'impact paysagère	3.1. Description de l'impact paysagère	3.1. Description de l'impact paysagère
4. Description de l'impact paysagère	4.1. Description de l'impact paysagère	4.1. Description de l'impact paysagère
5. Description de l'impact paysagère	5.1. Description de l'impact paysagère	5.1. Description de l'impact paysagère

L'implantation du bâtiment dans un site et son intégration à son environnement sont des points essentiels de projet d'aménagement. L'implantation du bâtiment s'inscrit dans le plan d'insertion de son site et doit être conçue en fonction de son environnement (site, contexte, contexte urbain, etc.).

**01.1 Prendre en compte la perception depuis l'espace public**  
 La relation de l'édifice et de l'espace public doit être conçue de manière à ce que l'édifice soit visible et lisible depuis l'espace public. La façade doit être conçue de manière à ce qu'elle soit lisible et lisible depuis l'espace public.

**01.2 Agencer les espaces techniques**  
 Certains espaces techniques (terrace, forme à rebrousse, ...) sont peu visibles, les rends peu visibles, par rapport à la perception d'un usage qualitatif pour l'habitant.

► Les espaces techniques de la terrasse de la forme à rebrousse, ...  
 ► Les espaces techniques de la terrasse de la forme à rebrousse, ...

**01.3 Optimiser la forme de la parcelle**  
 L'optimisation de la forme de la parcelle est essentielle pour garantir la qualité de l'habitat et l'intégration de l'édifice dans son environnement.

Consultez l'annexe 11 relative à la réglementation de l'urbanisme de la Ville de Laval.

## Bibliographie thématique

THÈME : artificialisation des sols, sobriété foncière, régénération des parcs d'activités

- 2015 - De la planification des espaces économiques dédiés au renouvellement des zones d'activités - Quelles perspectives pour la gestion du foncier économique ? Ingénierie du Développement Territorial Grenoble  
<https://dassas.ccod.crist.fr/demar-055299/document>
- 2017 - La Fabrique du foncier économique régional - Région PACA - Partenariat des agences d'urbanisme  
<http://www.aunav.org/actualites/partenariat-region-paca-agences-d-urbanisme-017/>
- 2018 - Quelle place pour les activités économiques dans les politiques foncières et les projets d'aménagement ? Observatoire régional du foncier en Ile-de-France  
[http://www.orfano.fr/wp-content/uploads/2018/05/orf\\_R2\\_sc\\_web.pdf](http://www.orfano.fr/wp-content/uploads/2018/05/orf_R2_sc_web.pdf)
- 2018 - Comment conforter le rôle essentiel des quartiers d'activités dans l'économie Francilienne ? Recommandations pour soutenir le dynamisme des zones d'activités économiques - CCI Paris Ile-de-France  
[https://www.cci-paris-idf.fr/sites/default/files/2021-04/15\\_rapport\\_zae\\_rapport\\_integral.pdf](https://www.cci-paris-idf.fr/sites/default/files/2021-04/15_rapport_zae_rapport_integral.pdf)
- 2018 - Sites d'activité économique et immobilier d'entreprise - Retour d'enquête sur la maîtrise d'ouvrage intercommunale des zones d'activité - Banque des Territoires - CEREMA  
<https://www.cerema.fr/fr/actualites/zones-actives-immobilier-entreprise-enquete-coema-adcf>
- 2019 - Optimisation du foncier d'activités - Club PLUI réseau ScoT - Normandie  
[http://www.club-planlogement.gouv.fr/IMG/pdf/etude\\_optimisation\\_du\\_foncier\\_d\\_activites\\_club\\_normand.pdf](http://www.club-planlogement.gouv.fr/IMG/pdf/etude_optimisation_du_foncier_d_activites_club_normand.pdf)
- 2019 - Optimisation de l'usage du foncier des zones d'activités économiques - Cahiers 1 - 2 - annexes - DREAL Normandie  
[https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/201910-optimisation\\_foncier\\_zae-cahier\\_2.pdf](https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/201910-optimisation_foncier_zae-cahier_2.pdf)
- 2019 - Zones d'activités, des espaces à réinventer - CCI Nantes Saint-Nazaire  
[https://nantesstnazaire.cci.fr/fr/fr/sites/default/files/media/theses/contene\\_fr\\_cci/eco\\_territoire/actes\\_2002019\\_comprexus.pdf](https://nantesstnazaire.cci.fr/fr/fr/sites/default/files/media/theses/contene_fr_cci/eco_territoire/actes_2002019_comprexus.pdf)
- 2019 - Comment enclencher une dynamique de régénération des ZAE en maintenant la destination économique ? CEREMA - Réseau National Aménageurs  
[http://www.reseau-national-aménageurs-logement.gouv.fr/IMG/pdf/gpr\\_fusions\\_g12.pdf](http://www.reseau-national-aménageurs-logement.gouv.fr/IMG/pdf/gpr_fusions_g12.pdf)
- 2019 - Mutations économiques et développement des territoires - Penser la transformation économique des territoires au temps de la transition écologique - CGEDD  
[https://www.senepublique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/201911\\_0.pdf](https://www.senepublique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/201911_0.pdf)
- 2019 - Définition des « zones d'activités de fait » - Démarche régionale d'observation du foncier économique - CCI Alpes Côte d'Azur - CRIGE - Région PACA  
[https://www.crige-paca.org/wp-content/uploads/2019/10/20190214\\_cr\\_gt\\_bd\\_espaces\\_eco.pdf](https://www.crige-paca.org/wp-content/uploads/2019/10/20190214_cr_gt_bd_espaces_eco.pdf)
- 2020 - Favoriser la sobriété foncière dans les zones d'activités : le rôle de la planification - CEREMA  
<https://www.cerema.fr/fr/actualites/favoriser-sobriete-fonciere-zones-activites-role>
- 2020 - Atelier ZAE « de fait » - Expérimentation d'intégration de la classe 121 de l'occsola CRIGE2014 dans OpenStreetMap - CRIGE PACA - Région PACA  
<https://fr.dedimaps.net/FILES/10077/atelier-zae-de-fait-exemple-de-integration-de-occsola-dans-op-enstreetmap>
- 2020 - Dispositif d'observation du foncier économique : SUD foncier éco  
<https://urbanisme.sudnormandie.fr/>
- 2022 - SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - CEREMA  
<https://www.cerema.fr/fr/actualites/sobriete-fonciere-developpement-economique-groupe-travail>

DREAL PACA - Outils pour une requalification durable des zones d'activités

101

## Bibliographie thématique

### THÈME : aménagement durable, qualité paysagère, charte de qualité

- 2012 - (Ré)inventer la zone d'activités - Pour un aménagement durable des espaces d'activités - CAUE Loire-Atlantique  
<https://www.case94.com/portfolios/reinventer-zone-activites>
- 2012 - Hiérarchiser et requalifier Les Zones d'Activités Economiques - Éléments de méthode - AURM  
<https://www.aurm.org/uploads/media/f855278ad9562e5104c1e0b40cb8f139.pdf>
- 2014 - International survey on eco-innovation parks - Suisse  
<https://www.bafu.admin.ch/bafu/en/home/topics/education/publications-studies/publications/international-survey-on-eco-innovation-parks.html>
- 2015 - Guide pratique pour une démarche de qualité sur les zones d'activités - Département du Gard - CAUE 30  
<https://caue30.com/read/DOC27055109236df3856a>
- 2015 - Guide Technique Des parcs d'activités économiques - Label Ecoparc Vaucluse - Département de Vaucluse  
[http://www.territoires-durables-paca.org/files/2015/06/28\\_ARPEGuideTechniqueEcoparcDde-Vaucluse2013.pdf](http://www.territoires-durables-paca.org/files/2015/06/28_ARPEGuideTechniqueEcoparcDde-Vaucluse2013.pdf)
- 2015 - Guide pour une démarche d'analyse des zones d'activités économiques - CMN Partners - DREAL Haute Garonne  
[https://www.gers.gouv.fr/content/download/164908/127912/files/16\\_c2\\_guide\\_Analyse\\_Economique\\_ZAE.pdf](https://www.gers.gouv.fr/content/download/164908/127912/files/16_c2_guide_Analyse_Economique_ZAE.pdf)
- 2016 - Un nouveau regard sur les Zones d'Activités Économiques - Mission Post Atelier « Des idées aux projets » - Les Ateliers - Maîtrise d'Oeuvre urbaine  
[https://ateliers.org/media/workshop/document/post-atelier\\_un\\_nouveau\\_regard\\_sur\\_les\\_zones\\_activites.pdf](https://ateliers.org/media/workshop/document/post-atelier_un_nouveau_regard_sur_les_zones_activites.pdf)
- 2017 - Application de la réglementation des aides d'Etat à la création/ réhabilitation, à l'aménagement, à l'entretien et à la gestion de zones d'activité économique - CGET  
<https://www.adcf.org/files/DOCS/Note-CGET-zones-activite-economique-application-reglementation-aides-Etat-juin-2017.pdf>
- 2017 - Vers un développement durable des ZAE de Guadeloupe - Phase 1 : Identification de démarches exemplaires en métropole - CEREMA  
[https://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_vers\\_un\\_dit\\_zae\\_guadeloupe\\_dec2017.pdf](https://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_vers_un_dit_zae_guadeloupe_dec2017.pdf)
- 2017 - la qualité architecturale, urbaine et paysagère dans les zones d'activités économiques - DDT Rhône  
<https://www.uestjyomas.fr/file/216428>
- 2018 - Aménager et gérer durablement un parc d'activités - cadre de référence du label régional Parc Provence-alpes-côte d'azur - ARBE  
[http://www.territoires-durables-paca.org/environnement/cadre-de-referenc-régional-amea-ger-durablement-en-parc-d-activites\\_3324.html](http://www.territoires-durables-paca.org/environnement/cadre-de-referenc-régional-amea-ger-durablement-en-parc-d-activites_3324.html)
- 2019 - L'urbanisme transitoire - Ile-de-france 2030, la région se transforme - l'institut d'aménagement et d'urbanisme - Ile-de-france  
[https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/News/Etudes/Etude\\_160/1cp9\\_web.pdf](https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/News/Etudes/Etude_160/1cp9_web.pdf)
- 2020 - Guide d'évaluation économique des actions de développement durable - Banque des Territoires  
<https://www.banquedes territoires.fr/sites/default/files/2020-06/CDC%20guide%20evaluation%20economique%20des%20actions%20DD.pdf>
- Qualité dans les zones d'activités - Direction départementale des territoires du Rhône  
[https://www.rhone.gouv.fr/index.php/content/download/130025/170727/file/plaquette\\_qualite\\_ZAE.pdf](https://www.rhone.gouv.fr/index.php/content/download/130025/170727/file/plaquette_qualite_ZAE.pdf)

DREAL PACA - Outils pour une requalification durable des zones d'activités

102

<b>AC 2 – Animer la vie économique et les synergies interentreprises au sein des ZAE</b>	
<b>Thématique</b>	<b>ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEURS PROJETS</b>
<b>Objectif Stratégique</b>	Renforcer la performance et l'attractivité des ZAE
<b>Priorisation</b>	P2 - Importante
<b>Pilotage</b>	Un double pilotage en fonction des ZAE et des projets : Laval économie pour l'animation de la vie économique Laval agglomération pour les projets d'aménagement
<b>Cibles / Bénéficiaires</b>	Entreprises installées dans les ZAE
<b>Besoin de recourir à des expertises externes</b>	Inutile
<b>Complexité administrative ou réglementaire</b>	Faible
<b>Besoin de ressources budgétaires supplémentaires</b>	Moyen : moyens humains nécessaires pour assurer cette animation et les projets qui en découlent
<b>Impact sur le développement économique futur</b>	Très structurant
<b>Programmation envisagée pour le lancement de l'action</b>	Identifier une ou deux zones sur lesquelles Laval agglomération a des projets de réaménagement afin de lancer une expérimentation avant 2026 (ex : parc technopolitain, ZI des touches, Porte Ouest ?)

<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'efficacité des politiques publiques envers les ZAE</li> <li>- Renforcer l'attractivité économique des ZAE</li> <li>- Trouver des solutions collectives pour l'optimisation foncière</li> <li>- Accompagner le développement des entreprises sur le territoire</li> <li>- Développer l'écosystème économique local</li> </ul>
<b>Description – contenu</b>	<p>L'animation de la vie économique des ZAE vise à réaliser des politiques économiques sur mesure en fonction des enjeux identifiés dans chaque ZAE.</p> <p>En effet, elles répondent toutes à un aménagement différent selon leur localisation, leur ancienneté, les entreprises accueillies et leur organisation foncière. Dans un souci d'efficacité de l'action publique, il est essentiel que Laval Agglomération prenne en compte les spécificités de chacune d'entre elles. L'animation des ZAE permettrait d'éviter de tomber dans le piège d'une politique publique descendante et standardisée. Cela permettrait de créer des échanges et du dialogue aussi bien entre les services de l'agglomération et les entreprises qu'entre les entreprises.</p> <p>L'animation des ZAE peut prendre différentes formes selon le niveau d'implication que souhaite avoir Laval Agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un manager des ZAE qui vise à créer du lien avec les entreprises installées dans les ZAE et faire directement remonter les problématiques de chaque ZAE</li> <li>- La constitution d'association des ZAE. Cela permet d'avoir un intermédiaire entre Laval Agglomération et les entreprises des ZAE</li> <li>- Des réunions ponctuelles sur des thématiques précises. Bien qu'elle favorise l'interconnaissance, les échanges restent ponctuels</li> </ul> <p>Parmi les sujets prioritaires pouvant aboutir à la création de politiques économiques spécifiques, on retrouve notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'optimisation foncière dans les ZAE avec une réflexion notamment sur la mutualisation des espaces (stationnement, locaux de stockages, locaux tertiaires ...)</li> <li>- La division parcellaire est une thématique à aborder avec les entreprises. Ainsi, une partie des entreprises peuvent avoir intérêt à être accompagnés dans la sous-utilisation d'une partie de leur foncier</li> <li>- La mobilité dans les ZAE aussi bien en termes de la qualité et d'aménagement des voiries. La réflexion sur les mobilités douces doit être menée avec les entreprises et leurs salariés (offre de covoiturage à l'échelle de la ZAE, transport en commun, pistes cyclables ...)</li> <li>- L'Écologie Industrielle Territoriale avec la création de projets collectifs pour créer des boucles de chaleur ou pour valoriser les déchets</li> </ul>
<b>Indicateurs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation de réunions dans les ZAE</li> <li>- Création d'associations d'entreprises dans les ZAE</li> <li>- Recrutement de manager de ZAE</li> </ul>
<b>Partenaires potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chambre de commerce et d'industrie</li> <li>- Associations d'entreprises</li> </ul>



# Présentation Stratégie Économique

25 novembre 2024

## Présentation stratégie économique de Laval Agglomération

### FACTEURS DÉCLENCHEURS

1. La dynamique économique des entreprises du territoire
2. L'attractivité du territoire pour des projets économiques structurants exogènes (résultat : niveaux de commercialisation du foncier économique élevés).

### CONTEXTE INÉDIT

Un manque de grands parcellaires (surface > 2 ha)



# Présentation stratégie économique de Laval Agglomération

VALIDER UNE STRATÉGIE PARTAGÉE POUR  
PENSER UN DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE UTILE AU TERRITOIRE SUR  
LE PLAN ÉCONOMIQUE, SOCIAL  
& ENVIRONNEMENTAL



## OBJECTIFS

PROPOSER UNE STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT  
GLOBALE & COHÉRENTE VISANT  
À JUSTIFIER LES ESPACES NÉCESSITANT  
DES EXTENSIONS OU DES NOUVELLES ZA



PROPOSER DES PRINCIPES  
D'AMÉNAGEMENTS À INTÉGRER DANS LES  
PROJETS DE REQUALIFICATION  
ET DE CRÉATION DE NOUVELLES ZA

PROPOSER UNE BOÎTE À OUTILS  
POUR AGIR DE MANIÈRE PROACTIVE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DU TERRITOIRE DANS  
LE CONTEXTE DU ZAN



# Présentation stratégie économique de Laval Agglomération

## LES CHOIX D'IMPLANTATION DES ENTREPRISES



### ARTISANAT

- Au sein du tissu urbain
- Villages d'artisans
- Zones artisanales en 2ème couronne
- Redensification des zones d'activités existantes



### TERTIAIRE

- Pas de consommation foncière en extension urbaine
- Implantation en zone urbaine connectée aux transports et services
- Implantation des sièges décisionnels et activités à forte valeur ajoutée : privilégiés dans le secteur Gare, Aubépin, Ferrié
- En densification
- En verticalisation



### COMMERCE

- Priorité aux centralités
- Zones commerciales pour les grandes et moyennes surfaces (+ 400m<sup>2</sup>)
- Pour les zones d'activités : offre limitée à la restauration et aux services destinés aux actifs de la zone

## Présentation stratégie économique de Laval Agglomération

### LES CHOIX D'IMPLANTATION DES ENTREPRISES



#### LOGISTIQUE

- Logistique endogène et/ou répondant aux besoins des industriels locaux
- Zones d'activités existantes
- Grands fonciers clés en main en extension urbaine, si besoin, facilement connectés à l'autoroute.



#### INDUSTRIE

- Accompagner en priorité les projets renforçant les filières d'excellence locale et les filières d'avenir
- Zones d'activités industrielles, proches des infrastructures routières
- Densification des zones d'activités existantes
- Friches économiques
- Grands fonciers clés en main en extension urbaine si besoin, accessible en transport en commun et mode doux depuis Laval.



#### ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Projets nécessitant du foncier en zones d'activités éloignées des zones d'habitation (hydrogène, méthanisation)

## Présentation stratégie économique de Laval Agglomération

### COMMENT LAVAL AGGLO CONDUIT SON ACTION ?

**4 défis totems** ont été identifiés pour porter l'ambition d'un **développement économique cohérent**, utile pour nos entreprises, et à **forte valeur ajoutée** pour notre territoire et ses habitants

Ils portent chacun **des actions concrètes et opérationnelles** à mettre en œuvre dans les prochains mois.

**01**

AMÉNAGER DES PÔLES  
ÉCONOMIQUES VITRINES  
ET OFFRIR DES SOLUTIONS  
CLÉS EN MAIN

**02**

ANTICIPER ET  
ACCOMPAGNER  
les mutations foncières et  
immobilières

**03**

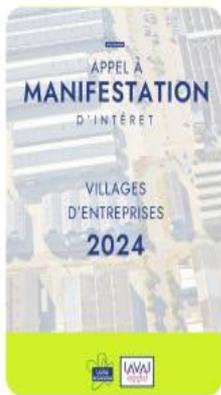
MAITRISER LE DEVENIR  
DU FONCIER  
ÉCONOMIQUE

**04**

ACCOMPAGNER LES  
ENTREPRISES DANS LEUR  
PROJET



Fonderie de Port-Brillet



Parc Grand Ouest - Laval

## 01

### AMÉNAGER DES PÔLES ÉCONOMIQUES VITRINES ET OFFRIR DES SOLUTIONS CLÉS EN MAIN

- Accélérer la requalification des friches / zones d'activités existantes et l'intensification des usages
- Entretenir et rénover notre patrimoine immobilier économique
- Proposer des solutions immobilières et foncières clés en main



## 02

### ANTICIPER ET ACCOMPAGNER si nécessaire les mutations foncières et immobilières

- Mettre en place un processus de veille foncière et des opportunités immobilières pour identifier les gisements fonciers et immobiliers à densifier
- Mettre en place un club des acteurs de l'immobilier d'entreprise



Base Rail-Route St Berthevin



Bonna Sabla - Laval

## 03

### MAITRISER LE DEVENIR DU FONCIER ÉCONOMIQUE

- Expérimenter le bail à construction sur des fonciers et opérations stratégiques
- Disposer de solutions de portage des fonciers et d'immobiliers stratégiques
- Analyser les projets immobiliers selon un outil mesurant les impacts pour le territoire

### Mon entreprise engage sa transition avec Laval Agglo

Fonds transition énergétique

Plus d'infos



## 04

### ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR PROJET

- Élargir le fonds de transition énergétique aux travaux de densification, de verticalisation ou de traitement de friches foncières et immobilières
- Animer la vie économique et les synergies interentreprises au sein des zones d'activités
- Élaborer un guide recommandation architectural, paysager, environnemental pour les implantations en zones d'activités
- Accompagner, notamment via la Région des Pays de la Loire, le financement de conseil à l'optimisation des process pour un bon usage du foncier



# Présentation Stratégie Économique

25 novembre 2024

## 4 DÉFIS TOTEMS

Afin d'accompagner les entreprises et d'assurer un développement utile au territoire, tant sur le plan économique, social et environnemental, 4 défis totems ont été identifiés, chacun associé à des actions concrètes et opérationnelles à mettre en œuvre prochainement.



### 1. AMÉNAGER DES PÔLES ÉCONOMIQUES VITRINES ET OFFRIER DES SOLUTIONS CLÉS EN MAIN

- Accélérer la requalification des friches / zones d'activités existantes et l'intensification des usages
- Entretien et rénover notre patrimoine immobilier économique
- Proposer des solutions immobilières et foncières clés en main



### 2. ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS FONCIÈRES ET IMMOBILIÈRES

- Engager un processus de veille foncière et des opportunités immobilières pour identifier les gisements foncières et immobiliers à densifier
- Mettre en place un club des acteurs de l'immobilier d'entreprise



### 3. MAÎTRISER LE DEVENIR DU FONCIER ÉCONOMIQUE

- Expérimenter le bail à construction sur des foncières et opérations stratégiques
- Disposer de solutions de portage des foncières et d'immobilières stratégiques
- Analyser les projets immobiliers selon un outil mesurant les impacts pour le territoire



### 4. ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR PROJET

- Élargir le fonds de transition énergétique aux travaux de densification, de verticalisation ou de traitement de friches foncières et immobilières
- Animer la vie économique et les synergies interentreprises au sein des zones d'activités
- Élaborer un guide recommandation architectural, paysager, environnemental pour les implantations en zones d'activités
- Accompagner, notamment via la Région des Pays de la Loire, le financement de conseil à l'optimisation des processus pour un bon usage du foncier

# STRATÉGIE ÉCONOMIQUE

LAVAL AGGLOMÉRATION



## LAVAL, LE SECRET LE MIEUX GARDÉ DU GRAND OUEST



L'agglomération lavalloise bénéficie d'un positionnement stratégique au cœur de la dynamique du Grand Ouest et d'infrastructures de transports performantes (Gare TGV, halte ferroviaire, autoroute). Peu de territoires réussissent l'exploit de réunir à la fois des petites et moyennes entreprises très performantes ainsi que des multinationales ayant installé leurs sièges.

Laval est aussi un territoire apaisé, solidaire, entreprenant et responsable, dont la vitalité économique, mais aussi culturelle et associative n'est plus à démontrer.

Ce document est le produit d'une intelligence collective et du faire ensemble, ayant mobilisé les élus et chefs d'entreprises du territoire.

## FACILITER LES CHOIX D'IMPLANTATION DES ENTREPRISES

L'accompagnement du développement économique de notre agglomération doit se construire dans une **logique d'aménagement global et équilibré**, visant à offrir un **cadre de vie de qualité** (trajets domicile-travail, services aux habitants-salariés...)

L'aménagement de nos pôles économiques doit également s'articuler autour d'une **logique d'effet vitrine qualitatif** tout en respectant les **ressources et le patrimoine naturel** (foncier, humain, environnement, eau...)

Dans cette optique voici les principes d'implantation proposés pour les activités économiques.





### ARTISANAT

- Au sein du tissu urbain
- Villages d'artisans
- Zones artisanales en 2ème couronne
- Redensification des zones d'activités existantes



### TERTIAIRE

- Pas de consommation foncière en extension urbaine
- Implantation en zone urbaine connectée aux transports et services
- Implantation des sièges décisionnels et activités à forte valeur ajoutée : privilégiés dans le secteur Gare, Aubépin, Ferrié
- En densification
- En verticalisation



### COMMERCE

- Priorité aux centralités
- Zones commerciales pour les grandes et moyennes surfaces (> 400m<sup>2</sup>)
- Pour les zones d'activités : offre limitée à la restauration et aux services destinés aux actifs de la zone



### INDUSTRIE

- Accompagner en priorité les projets renforçant les filières d'excellence locale et les filières d'avenir
- Zones d'activités industrielles, proches des infrastructures routières
- Densification des zones d'activités existantes
- Friches économiques
- Grands fonciers clés en main en extension urbaine si besoin, accessible en transport en commun et mode doux depuis Laval.



### LOGISTIQUE

- Logistique endogène et/ou répondant aux besoins des industriels locaux
- Zones d'activités existantes
- Grands fonciers clés en main en extension urbaine, si besoin, facilement connectés à l'autoroute.



### ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Projets nécessitant du foncier en zones d'activités éloignées des secteurs d'habitation (hydrogène, méthanisation)

**Florian Bercault** : *Je reprends le cours de nos sujets. C'est la petite respiration dans les questions ressources, avec la décision modificative numéro 1 pour l'année 2024, François Berrou.*

## • CC145 — DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2024

Rapporteur : François Berrou

### I - Présentation de la décision

La décision modificative n° 1/2024 (DM1) proposée vise à adapter les crédits à l'évolution des projets de Laval Agglomération et à retranscrire les décisions des précédents bureaux et conseils communautaires.

Principales thématiques concernées sur l'ensemble des budgets :

- dotations aux provisions pour risques et CET et reprises,
- libération des crédits d'investissement en fonction de l'avancement des travaux.

S'agissant du budget principal, des ajustements notables :

En dépense :

- répartition 2024 de l'enveloppe du FPIC (contribution) - 28 000 €
- ferme urbaine Saint-Nicolas : crédits de lancement pour 16 300 € dont 6 100 € en virement,
- crédits d'investissement libérés : 3 306 000 €.

En recette :

- répartition 2024 de l'enveloppe du FPIC (attribution) + 108 400 €,
- fraction de TVA nationale : - 900 000 €,
- notification DSIL : - 800 000 €.

Concernant les budgets annexes :

- terrains : correction d'intégration de zones d'activités de l'ex-Pays de Loiron,
- transports : prise en compte des régularisations et avenants du contrat de DSP (+ 1 641 400 €) et adaptation de la recette du versement mobilité (+ 353 270€),
- eau : affectation de l'enveloppe de réserve investissements pour l'APCP construction d'une usine des eaux (2 855 000 €),
- déchets : ajustement des crédits "charges de personnel" + 60 000 €.

## II - Impact budgétaire et financier

Les ajustements des crédits correspondent aux engagements contractuels de Laval Agglomération détaillés dans l'annexe jointe.

**François Berrou** : *Après la stratégie économique, on va revenir aux questions d'intendance, avec la décision modificative qui retrace principalement les ajustements de crédits. Il y a, bien entendu, tout ce qui concerne la dotation aux provisions pour risques, ainsi que la contribution économique territoriale (CET) et la reprise, qui font ensuite l'objet de délibérations. Il y a aussi tout ce qui concerne l'ajustement des crédits d'investissement, en fonction de l'avancement des travaux.*

*En ce qui concerne le budget principal, cela inclut tout ce qui a trait au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ensuite, il y a le crédit de lancement pour la ferme urbaine, pour 16 300 euros, c'est juste un crédit de lancement, surtout que la moitié est en virement de crédit, en redéploiement. Par contre, en dépenses, de façon importante, par rapport à ce qui a trait aux investissements, il y a des crédits d'investissement libérés pour 3 306 000 euros. Ce ne sont pas du tout des abandons de projets, c'est un décalage par rapport à ce qui avait été ouvert en termes de crédits, d'une part pour l'Université catholique de l'Ouest (UCO) et, d'autre part, pour le terrain synthétique sur Loiron.*

*En recettes, on l'avait évoqué, on avait déjà passé toute la fraction de TVA qui est plus faible que prévu. On l'avait déjà fait corriger une première fois lors du budget supplémentaire et on la corrige une deuxième fois lors de cette délibération modificative, comme on a pu l'évoquer en introduction du débat d'orientation budgétaire (DOB). Pas d'attribution de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui intervient en recettes à ce niveau-là, en diminution de recettes.*

*Concernant les budgets annexes, il y a d'abord des éléments qui sont plus comptables, donc c'est avec l'intégration des zones d'activités de l'ex-Pays de Loiron qui intervient à la fois en dépenses et en recettes, en passant par le budget principal pour des raisons comptables.*

*Pour les budgets annexes, par contre, de façon importante, sur le budget transports, il y a les prises en compte des avenants, mais aussi d'une régularisation, ce qui amène à une ouverture de crédit conséquente, pour 1 641 000 euros et il y a également une adaptation de la recette, avec plus 353 000 euros pour le versement mobilité.*

*Pour ce qui est de l'eau, c'est l'affectation de l'enveloppe de réserve d'investissement pour la construction de l'usine des eaux, cela ne veut pas du tout dire que l'usine des eaux coûte plus cher, c'est simplement que les crédits sont débloqués plus tôt que ce qui était prévu, puisqu'il y en a besoin par rapport à l'état d'avancement du chantier. Ce n'est pas un coût supplémentaire, c'est simplement le fait qu'il y ait besoin des crédits plus tôt par rapport au chantier.*

*Et puis, pour les déchets, il y avait des ajustements de crédits, la charge de personnel pour 60 000 euros, y compris avec des aspects qui, sans doute, au départ, n'avaient pas été forcément très bien ajustés.*

*Voilà les éléments principaux de la décision modificative qui vous est proposée. Il y a le détail dans le document annexé. Bien entendu, dans la mesure où on peut répondre, on est ouvert aux questions.*

**Florian Bercault** : *Est-ce qu'il y a des questions sur cette décision modificative ? Non. Je vous propose donc de la voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 145/2024

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2024**

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2024

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-11, L2121-29, L 2311-1 et suivants, L5211-1,

Considérant la nécessité d'inscrire des crédits,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

**DÉLIBÈRE**

Article 1er

Le conseil communautaire autorise le Président à effectuer les modifications budgétaires mentionnées dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers communautaires s'étant abstenus (Didier Pillon, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul et Chantal Grandière).**

BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

D/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	011	DEPENSE	5042	31635	CONTRAT RESIDENCE CNAREP	6 500,00	0,00	80 000	-40 000,00	0,00
		DEPENSE	511	34177	PRESTATION VALORISONS FERME URBAINE ST NI	0,00	0,00	0	10 000,00	0,00
		DEPENSE	517	22848	ETUDE AUDIT - TOURISME	0,00	20 000,00	15 000	7 000,00	0,00
		DEPENSE	517	34129	APCP PLH4 M6 GDV ETUDE STRATEGIQUE	0,00	0,00	0	50 000,00	0,00
		DEPENSE	5288	32756	PRESTATIONS CONTRAT TERRITOIRE LECTURE	20 000,00	0,00	0	-20 000,00	0,00
	011								7 000,00	0,00
	012	DEPENSE	54111	22	REMUNER. PRINCIPALE TITULAIRES	10 342 590,00	0,00	1 805 000	0,00	0,00
	012								0,00	0,00
	014	DEPENSE	7392221	25488	REVERSEMENT SUR FPIC	164 000,00	0,00	0	-38 000,00	0,00
	014								-28 000,00	0,00
	65	DEPENSE	55743	32977	CPA MURAT- PRISE EN CHARGE LOYERS LMA	0,00	0,00	0	60 700,00	0,00
		DEPENSE	55748	5209	SUBV. FONCT. OFFICE DU TOURISME LAVAL	771 200,00	0,00	0	-7 000,00	0,00
		DEPENSE	55748	14921	CONTRAT DE VILLE ACTION INTERCOMMUNALE	80 000,00	0,00	0	-10 000,00	0,00
		DEPENSE	55748	30545	SUBVENTION ASSOCIATION CNAREP	80 000,00	0,00	-80 000	40 000,00	0,00
		DEPENSE	55748	31553	ECOLE DESIGN - SUBVENTION FONCTIONNEMENT	25 253,00	0,00	0	69 160,00	0,00
		DEPENSE	55748	32801	APCP PLH4 M6 GDV ETUDE STRATEGIQUE	50 000,00	0,00	0	-50 000,00	0,00
		DEPENSE	55748	34008	APCP ESIEA FONCT 2024-2026	45 300,00	0,00	0	-10 300,00	0,00
		DEPENSE	55748	34025	APCP ESTACA 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT	25 000,00	0,00	0	-10 000,00	0,00
		DEPENSE	55748	34029	APCP ENSAM 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT	74 500,00	0,00	0	-9 750,00	0,00
		DEPENSE	55821	5344	SUBVENTION AU BUDGET BATIMENTS	621 790,00	0,00	13 214,17	-38 580,00	0,00
		DEPENSE	55821	11541	SUBVENTION AU BUDGET CITE REALITE VIRTUELL	570 850,00	0,00	186 604,38	-13 900,00	0,00
		DEPENSE	55888	34189	APCP - INDEMNITE IMPREVISION POLE CULTUREL	0,00	0,00	0	54 700,00	0,00
		65								75 030,00
	68	DEPENSE	5815	30457	DOTATION POUR CET COMPTE EPARGNE TEMPS	0,00	0,00	0	179 170,00	0,00
	68	DEPENSE	5817	23154	DOTATION AU PROVISION CREANCES IRRECOURV	0,00	0,00	0	76 700,00	0,00
	68								255 870,00	0,00
	70	RECETTE	70845	30541	REMBT INDEMNITES ELECTIONS PAR VILLE	15 000,00	0,00	0	0,00	29 000,00
	70								0,00	29 000,00
	73	RECETTE	732221	25489	FPIC - FONDS PEREQUATION INTERCOMMUNALUX	1 000 000,00	0,00	0	0,00	108 400,00
		RECETTE	7351	32925	FRACTION COMPENSATOIRE TFBP ET TH	19 094 000,00	0,00	-340 697	0,00	-491 000,00
		RECETTE	7352	32924	FRACTION COMPENSATOIRE DE LA CVAE	13 865 000,00	0,00	-99 703	0,00	-409 000,00
	73								0,00	-791 600,00
	74	RECETTE	74718	31721	SUBVENTION DRAC LECTURE PUBLIQUE	10 000,00	0,00	0	0,00	-10 000,00
		RECETTE	7472	23170	SUBV. REGION BIODIVERSITE	20 000,00	0,00	0	0,00	-20 000,00
		RECETTE	74771	14925	SUBVENTIONS FSE PLIE	1 096 095,00	0,00	0	0,00	-199 000,00
		RECETTE	74788	34124	APCP PLH4 M6 SUBV ANAH GDV ETUDE STRATEGI	0,00	0,00	0	0,00	22 000,00
	74								0,00	-207 000,00
	75	RECETTE	75888	21766	REMBOURSEMENT SINISTRE ECLAIRAGE PUBLIC	3 000,00	0,00	0	0,00	10 000,00
		RECETTE	75888	33020	RBT FONDS REGIONAL RESILIENCE COVID	0,00	0,00	0	0,00	119 970,00
	76								0,00	129 970,00
	78	RECETTE	7815	33000	REPRISES SUR PROVISIONS CET	0,00	0,00	0	0,00	154 300,00
		RECETTE	7817	24387	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION	0,00	0,00	0	0,00	6 630,00
	78								0,00	160 930,00
									309 900,00	-678 700,00
	ORDRE	023	DEPENSE	023	368	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 089 200,00	0,00	5 378 483,97	-1 203 600,00
023									-1 203 600,00	0,00
042		DEPENSE	5811	15039	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBIL	6 770 000,00	0,00	0	215 000,00	0,00
042								215 000,00	0,00	
								-988 600,00	0,00	
								-678 700,00	-678 700,00	

INVESTISSEMENT

D/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	024	RECETTE	024	34193	CESSION TRANSFERT ZA LOIRON	0,00	0,00	0	0,00	6 262 000,00
									0,00	6 262 000,00
	13	RECETTE	1323	34167	SUBV. CD 53 STADE LE BASSER	0,00	0,00	0	0,00	50 000,00
		RECETTE	13452	34039	SUBV DSIL LIAISON CYCLABLE AVENUE CHANZY	800 000,00	0,00	0	0,00	-800 000,00
	13								0,00	-750 000,00
	16	RECETTE	1641	391	EMPRUNTS EN EUROS	9 880 960,00	0,00	-5 560 516,97	0,00	-1 155 315,00
										0,00
	20	DEPENSE	2031	22894	MAISON DE LA NATURE - ETUDES SCENOGRAPHIC	14 915,20	0,00	0	-14 915,00	0,00
		DEPENSE	2031	24284	ETUDE HALTE FLUVIALE LAVAL	10 876,00	0,00	0	-10 000,00	0,00
		DEPENSE	2031	28146	ETUDES ENERGIES RENOUVELABLES	30 000,00	0,00	0	-30 000,00	0,00

INVESTISSEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1		
									DEPENSES	RECETTES	
REEL	20	DEPENSE	2031	31572	AUDIT ENERGETIQUES	91 222,03	-17 600,00	0	15 000,00	0,00	
		DEPENSE	2031	34191	ETUDE MUSEE DES BEAUX ARTS	0,00	0,00	0	50 000,00	0,00	
	20								10 085,00	0,00	
	204	DEPENSE	2041412	11648	PARTICIPATION VOIRIES STRUCTURANTES COMMU	12 516,42	0,00	0	127 000,00	0,00	
		DEPENSE	2041412	11649	PARTICIP. PISTE CYCLABLE VERSEE AUX COMMU	381 264,74	0,00	0	275 000,00	0,00	
		DEPENSE	2041412	34038	LIAISON CYCLABLE AVENUE CHANZY RBT TEM	0,00	0,00	0	70 080,00	0,00	
		DEPENSE	20421	34009	APCP 2024-26 ESIEA INVEST.	53 500,00	0,00	0	-3 500,00	0,00	
		DEPENSE	20421	34030	APCP ENSAM 2024-2025 CONTRAT PARTENARIAT	20 000,00	0,00	0	-6 800,00	0,00	
		DEPENSE	20432	11555	FONDS AIDE AGRICULTURE PERIURBAINE	100 000,00	0,00	0	-50 000,00	0,00	
	204								411 780,00	0,00	
	21	DEPENSE	2111	34184	APCP ACHAT TERRAIN FERME URBAINE ST NICOL	0,00	0,00	0	100 000,00	0,00	
		DEPENSE	2115	25591	ACHAT TERRAIN ZI DES TOUCHES	100 000,00	0,00	0	-100 000,00	0,00	
	21								0,00	0,00	
	23	DEPENSE	2031	34188	PISCINE AQUABULLE ETUDE	0,00	0,00	0	35 100,00	0,00	
		DEPENSE	2312	31779	APCP TERRAIN SYNTHETIQUE LOIRON RUILLE	1 000 000,00	0,00	0	-680 000,00	0,00	
		DEPENSE	2313	25571	APCP - TRAVAUX POLE CULTUREL	530 490,00	0,00	0	-54 700,00	0,00	
		DEPENSE	2313	32988	TRAVAUX CREFUS LAVAL	20 000,00	0,00	0	-15 000,00	0,00	
		DEPENSE	2313	34007	APCP UGO TRAVAUX	2 200 000,00	0,00	0	-2 200 000,00	0,00	
		DEPENSE	2315	30369	APCP TRAVAUX RETABLISSEMENT RD 131	318 000,00	0,00	0	-280 000,00	0,00	
		DEPENSE	2317	11501	TRAVAUX CAMPING ST BERTHEVIN	6 000,00	0,00	0	-6 000,00	0,00	
		DEPENSE	2317	17307	TRAVAUX HALTE FLUVIALE ENTRAMMES	10 000,00	0,00	0	-10 000,00	0,00	
		DEPENSE	2317	32772	PISCINE AQUABULLE TRAVAUX	25 153,86	0,00	0	-35 100,00	0,00	
		DEPENSE	2317	32797	REQUALIFICATION AVENUE CHANZY	40 195,33	950 000,00	0	-70 080,00	0,00	
	23								-3 315 780,00	0,00	
	27	DEPENSE	276368	34192	CREANCE BUDGET TERRAINS - TRANSFERT ZA LC	0,00	0,00	0	6 262 000,00	0,00	
	27								6 262 000,00	0,00	
									3 368 085,00	4 356 685,00	
	ORDRE	021	RECETTE	021	367	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 089 200,00	0,00	5 378 483,97	0,00	-1 203 600,00
		021								0,00	-1 203 600,00
	ORDRE	040	RECETTE	2802	19641	AMORT FRAIS DOC URBA CADASTRE	182 000,00	0,00	0	0,00	3 000,00
			RECETTE	28031	15040	FRAIS D'ETUDES, RECHERCHE & DE DEVELOPPEM	28 000,00	0,00	0	0,00	1 000,00
			RECETTE	2804111	15050	AMORT.SUBV.EQUIPEMENT VERSEE A L'ETAT	55 000,00	0,00	0	0,00	2 000,00
			RECETTE	2804132	15052	AMORT.SUBV.EQUIPEMENT VERSEE AU DEPARTE	128 000,00	0,00	0	0,00	38 000,00
			RECETTE	28041411	17265	AMORT.SUBV.EQUIP VERSES AUX COMMUNES M	98 000,00	0,00	0	0,00	2 000,00
			RECETTE	28041412	19608	AMORT.SUBVENTION EQUIPEMENT COMMUNES -	378 000,00	0,00	0	0,00	10 000,00
			RECETTE	28041581	31716	AMORT SUBV GFP BIENS MOBILIERS MATERIEL ET	106 000,00	0,00	0	0,00	23 000,00
			RECETTE	28041582	15081	AMORT.SUBV.EQUIP. GROUP. COLLECTIVITES	594 000,00	0,00	0	0,00	2 000,00
			RECETTE	2804181	15053	AMORT.SUBV. EQUIPEMENT VERSEE AUX AUTRES	56 000,00	0,00	0	0,00	2 000,00
			RECETTE	2804182	19511	AMORT.SUBVENTION EQUIPEMENT AUTRES ORGA	162 000,00	0,00	0	0,00	6 000,00
			RECETTE	280421	19512	AMORT.SUBV.EQUIP VERSEE AUX PERSONNES D	604 000,00	0,00	0	0,00	13 000,00
			RECETTE	280422	20542	AMORT.SUBV.EQUIPEMENT VERSEE AUX PERSON	2 226 000,00	0,00	0	0,00	48 000,00
			RECETTE	2805	19642	AMT CONCESSIONS DROITS BREVETS LOGICIELS	240 000,00	0,00	0	0,00	16 000,00
RECETTE			281318	22969	AMORTIS. DES IMMOB CORPO CONSTRUCTIONS A	179 000,00	0,00	0	0,00	1 000,00	
RECETTE			281351	15043	AMORTIS. DES IMMOB CORPO INSTA GENERALES	16 000,00	0,00	0	0,00	2 000,00	
RECETTE			281735	15055	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES.	27 000,00	0,00	0	0,00	9 000,00	
RECETTE			281828	15047	AMORTIS. MATERIEL DE TRANSPORT	89 000,00	0,00	0	0,00	5 000,00	
RECETTE			281838	15058	AMORTIS. MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	278 000,00	0,00	0	0,00	10 000,00	
RECETTE			281848	15048	AMORTIS. MOBILIER	104 000,00	0,00	0	0,00	3 000,00	
RECETTE			28185	34145	AMORTIS. MATERIEL DE TELEPHONIE	0,00	0,00	0	0,00	1 000,00	
RECETTE	28188	15049	AMORTIS. AUTRES	332 000,00	0,00	0	0,00	18 000,00			
040								0,00	215 000,00		
								0,00	-988 600,00		
								3 368 085,00	3 368 085,00		

## BUDGET TERRAINS

### FONCTIONNEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	011	DEPENSE	6015	28622	REGUL TRANSFERT ECOPARC / PAVES LA GRAVE	0,00	0,00	0	6 262 000,00	0,00
	011								6 262 000,00	0,00
					REEL				6 262 000,00	0,00
ORDRE	042	RECETTE	7133	13480	VALORISATION DES STOCKS ANNEE N	11 944 800,00	0,00	-3 176 347,41	0,00	6 262 000,00
	042								0,00	6 262 000,00
					ORDRE				0,00	6 262 000,00
									6 262 000,00	6 262 000,00

### INVESTISSEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	16	RECETTE	168758	28623	AVANCE BUDGET PRINCIPAL TRANSFERT ZA LOIR	0,00	0,00	0	0,00	6 262 000,00
	16								0,00	6 262 000,00
					REEL				0,00	6 262 000,00
ORDRE	040	DEPENSE	3355	13479	VALORISATION STOCKS ANNEE N	11 944 800,00	0,00	-3 176 347,41	6 262 000,00	0,00
	040								6 262 000,00	0,00
					ORDRE				6 262 000,00	0,00
									6 262 000,00	6 262 000,00

## BUDGET BATIMENTS

### FONCTIONNEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	65	DEPENSE	65888	3817	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0	9 720,00	0,00
	65								9 720,00	0,00
	68	DEPENSE	6817	19495	DOTATION AU PROVISION CREANCES IRRECOURV	0,00	0,00	0	49 300,00	0,00
	68								49 300,00	0,00
	75	RECETTE	75822	5093	SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL	621 790,00	0,00	13 214,17	0,00	-38 580,00
		RECETTE	75888	2994	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUOPERAT	0,00	0,00	0	0,00	800,00
	76								0,00	-37 780,00
	78	RECETTE	7817	20502	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION	0,00	0,00	0	0,00	96 800,00
	78								0,00	96 800,00
										59 020,00
					REEL				59 020,00	59 020,00

### INVESTISSEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	20	DEPENSE	2031	30643	SCHEMA DIRECTEUR ENERGIE DU PATRIMOINE	15 000,00	0,00	0	-15 000,00	0,00
	20								-15 000,00	0,00
	23	DEPENSE	2313	26537	RESERVE POUR TRAVAUX	0,00	0,00	1 516 026,72	25 000,00	0,00
		DEPENSE	2313	29613	TRAVAUX LE SALVERT LE GENEST ST ISLE	19 175,41	0,00	0	-10 000,00	0,00
	23								15 000,00	0,00
	45811	DEPENSE	4581	25536	LAVAL SCOMAM TRAVX POUR VILLE DE LAVAL	6 900,00	0,00	0	500,00	0,00
	46811								500,00	0,00
	45822	RECETTE	4582	25537	LAVAL SCOMAM RST TRAVX VILLE DE LAVAL	6 900,00	0,00	0	0,00	500,00
	46822								0,00	500,00
						REEL				500,00

## BUDGET TRANSPORTS

### FONCTIONNEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	B3	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	011	DEPENSE	511	21571	CONTRAT PRESTATION DSP	18 189 990,00	-10 240,00	0	1 641 400,00	0,00
		DEPENSE	5237	28659	COMMUNICATION AUTOPARTAGE	23 000,00	0,00	0	-6 500,00	0,00
		DEPENSE	52878	25619	SUBDELEGATION COMPETENCE EX LOIRON	71 000,00	0,00	0	71 500,00	0,00
	011								1 706 400,00	0,00
	012	DEPENSE	5411	4771	REMUNERATION DU PERSONNEL	182 420,00	0,00	0	-130 000,00	0,00
	012								-130 000,00	0,00
	68	DEPENSE	5815	29687	DOTATIONS POUR CET	0,00	0,00	0	4 350,00	0,00
	68	DEPENSE	5817	26645	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATIO	0,00	0,00	0	343 600,00	0,00
	68								347 950,00	0,00
	70	RECETTE	7051	21572	RECETTES DSP	2 199 700,00	0,00	0	0,00	88 280,00
	70								0,00	88 280,00
	73	RECETTE	734	7097	PRODUIT DE VERSEMENT TRANSPORT	11 268 000,00	0,00	0	0,00	353 270,00
	73								0,00	353 270,00
	77	RECETTE	7711	29679	PENALITE RETARD	0,00	0,00	0	0,00	343 000,00
	77								0,00	343 000,00
	78	RECETTE	7817	29652	REPRISE AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION	0,00	0,00	0	0,00	1 500,00
	78								0,00	1 500,00
						REEL				1 924 350,00
ORDRE	023	DEPENSE	023	6053	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	1 138 344,61	-1 138 300,00	0,00
ORDRE	023								-1 138 300,00	0,00
					ORDRE				-1 138 300,00	0,00
									786 050,00	786 050,00

### INVESTISSEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	B3	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	16	RECETTE	1641	4778	EMPRUNTS EN EURO	4 759 400,00	0,00	-1 904 435,97	0,00	307 800,00
	16								0,00	307 800,00
	21	DEPENSE	2135	21533	AMNGT LOCALIX TUL (DEPOT)	510 000,00	0,00	0	-400 000,00	0,00
		DEPENSE	2181	21523	INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS DIVERS	387 580,40	0,00	0	-180 000,00	0,00
		DEPENSE	2182	29682	VELOS ELECTRIQUES	0,00	202 125,00	0	129 500,00	0,00
		DEPENSE	2188	21552	APCP INSTALLATIONS SAEIV	500 000,00	0,00	0	-300 000,00	0,00
	21								-750 500,00	0,00
	23	DEPENSE	2313	21558	AMENAGEMENTS MOBILITE ET DEPLACEMENTS	200 853,25	0,00	0	-80 000,00	0,00
	23								-80 000,00	0,00
						REEL				-830 500,00
ORDRE	021	RECETTE	021	5503	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	1 138 344,61	0,00	-1 138 300,00
ORDRE	021								0,00	-1 138 300,00
					ORDRE				0,00	-1 138 300,00
									-830 500,00	-830 500,00

## BUDGET DECHETS MENAGERS

### FONCTIONNEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	011	DEPENSE	615228	49179	TRAVAUX REPARATION SUITE A SINISTRE	0,00	13 500,00	0	20 000,00	0,00
		DEPENSE	61558	50204	ENTRETIEN MATERIELS	0,00	0,00	0	10 000,00	0,00
									30 000,00	0,00
	012	DEPENSE	64111	21133	TITULAIRE REMUNERATION PRINCIPALE	1 447 040,00	0,00	0	60 000,00	0,00
									60 000,00	0,00
	68	DEPENSE	5815	50197	DOTATIONS AUX PROVISIONS CET	0,00	0,00	0	27 390,00	0,00
		DEPENSE	5817	47131	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS POUR DEPRE	0,00	0,00	0	11 030,00	0,00
									38 420,00	0,00
	75	RECETTE	75888	32181	REBOURSEMENTS SINISTRES ASSURANCES	10 000,00	0,00	0	0,00	15 000,00
	76								0,00	15 000,00
	78	RECETTE	7817	45095	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION	0,00	0,00	0	0,00	3 600,00
	78								0,00	3 600,00
									128 420,00	18 600,00
					REEL					
ORDRE	023	DEPENSE	023	26137	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	1 364 121,93	-109 820,00	0,00
	023								-109 820,00	0,00
					ORDRE				-109 820,00	0,00
								18 600,00	18 600,00	

### INVESTISSEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	16	RECETTE	1641	23324	EMPRUNT COLLECTE SELECTIVE	1 303 100,00	0,00	-1 303 100	0,00	73 820,00
	18								0,00	73 820,00
	20	DEPENSE	2031	50202	APCP ETUDES DECHETTERIE LAVAL	0,00	0,00	0	150 000,00	0,00
	20								150 000,00	0,00
	21	DEPENSE	2111	49166	APCP ACQUISITION TERRAIN DECHETTERIE LAVAL	700 000,00	0,00	0	-150 000,00	0,00
	21								-150 000,00	0,00
	23	DEPENSE	2313	47133	RESERVE POUR TRAVAUX	0,00	0,00	36 021,93	-36 000,00	0,00
	23								-36 000,00	0,00
									-36 000,00	73 820,00
						REEL				
ORDRE	021	RECETTE	021	8961	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	1 364 121,93	0,00	-109 820,00
	021								0,00	-109 820,00
					ORDRE				0,00	-109 820,00
								-36 000,00	-36 000,00	

## BUDGET CITE DE LA REALITE VIRTUELLE

### FONCTIONNEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	75	RECETTE	75822	6041	SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL	570 850,00	0,00	186 604,38	0,00	-13 900,00
	75								0,00	-13 900,00
	78	RECETTE	7817	18103	REPRISES SUR DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRC	0,00	0,00	0	0,00	13 900,00
	78								0,00	13 900,00
					REEL				0,00	0,00
									0,00	0,00

BUDGET EAU REGIE LA

FONCTIONNEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	011	DEPENSE	6063	49	DISTR.FOURN. ENTRETIEN PETIT EQUIPEMENT	100 000,00	0,00	0	10 000,00	0,00
		DEPENSE	6078	64	DISTR.CANALISATIONS ET ACCESSOIRES	50 000,00	0,00	0	5 000,00	0,00
		DEPENSE	61523	242	DISTR.ENTRETIEN DE RESEAUX	25 000,00	0,00	0	10 000,00	0,00
		DEPENSE	6228	2279	MARCHE PRESTATION POUR L EXPLOITATION EAU	1 886 000,00	0,00	0	44 300,00	0,00
		DEPENSE	6228	7464	PRESTATION INFORMATIQUE EXTERIEURE	0,00	15 142,00	0	53 000,00	0,00
	DEPENSE	6378	130	FONDS DEPARTEMENTAL EAU POTABLE	1 530 000,00	0,00	0	102 000,00	0,00	
	011								224 300,00	0,00
	68	DEPENSE	6815	7480	DOTATIONS AUX PROVISIONS CET	0,00	0,00	0	2 870,00	0,00
	68	DEPENSE	6817	156	DOTATIONS DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS	0,00	0,00	0	52 710,00	0,00
	68								55 580,00	0,00
	78	RECETTE	7817	4414	REPRISES SUR DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRC	0,00	0,00	0	0,00	53 810,00
78								0,00	53 810,00	
					REEL				279 880,00	53 810,00
ORDRE	023	DEPENSE	023	201	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	513 160,00	0,00	4 331 775,3	-226 070,00	0,00
	023								-226 070,00	0,00
					ORDRE				-226 070,00	0,00
									53 810,00	53 810,00

INVESTISSEMENT

O/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	16	RECETTE	1641	9	EMPRUNTS	6 929 970,00	0,00	0	0,00	858 070,00
	16								0,00	858 070,00
	20	DEPENSE	2051	12	LOGICIELS	223 122,27	0,00	0	-53 000,00	0,00
	20								-53 000,00	0,00
	21	DEPENSE	2182	15	VEHICULES	445 611,93	0,00	0	-25 000,00	0,00
	21								-25 000,00	0,00
	23	DEPENSE	2313	1273	APCP - CONSTRUCTION USINE DES EAUX	12 707 000,00	0,00	2 463 000	2 855 000,00	0,00
		DEPENSE	2315	2317	RESERVE POUR TRAVAUX	0,00	0,00	2 185 508,3	-2 185 000,00	0,00
		DEPENSE	2315	6441	DISTR. CREATION BRANCHEMENTS	10 143,36	31 000,00	0	40 000,00	0,00
	23								710 000,00	0,00
					REEL				632 000,00	858 070,00
ORDRE	021	RECETTE	021	204	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	513 160,00	0,00	4 331 775,3	0,00	-226 070,00
	021								0,00	-226 070,00
					ORDRE				0,00	-226 070,00
									632 000,00	632 000,00

BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE LA

FUNCTIONNEMENT

D/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	011	DEPENSE	6063	249	COLL. FOURN. ENTRETIEN ET PETIT EQUIPT	65 000,00	0,00	0	15 000,00	0,00
		DEPENSE	6228	2496	MARCHE PRESTATION POUR L EXPLOITATION EAL	1 228 250,00	0,00	14 000	37 000,00	0,00
		DEPENSE	6228	7641	PRESTATION INFORMATIQUE EXTERIEURE	0,00	15 142,00	0	53 000,00	0,00
	011							105 000,00	0,00	
	65	DEPENSE	6541	346	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	0,00	0,00	430	7 720,00	0,00
		DEPENSE	6542	347	CREANCES ETEINTES	0,00	0,00	0	2 390,00	0,00
	65							10 110,00	0,00	
	68	DEPENSE	6815	7637	DOTATIONS DEPRECIATION CET	0,00	0,00	0	600,00	0,00
		DEPENSE	6817	366	DOTATIONS DEPRECIATION ACTIFS CIRCULANTS	0,00	0,00	0	17 700,00	0,00
	68							18 300,00	0,00	
	70	RECETTE	7084	4699	REMBT INDEMNITES ELECTIONS PAR VILLE	400,00	0,00	0	0,00	770,00
	70							0,00	770,00	
	78	RECETTE	7817	4601	REPRISES SUR DEPRECIATIONS DES ACTIFS CIRC	0,00	0,00	0	0,00	1 150,00
	78							0,00	1 150,00	
						REEL			133 410,00	1 920,00
ORDRE	023	DEPENSE	023	401	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	185 960,00	0,00	3 687 374,4	-131 490,00	0,00
	023							-131 490,00	0,00	
					ORDRE			-131 490,00	0,00	
								1 920,00	1 920,00	

INVESTISSEMENT

D/R	Chapitre	D/R	Nature	LC	Libellé Ligne de Crédit	BP + REPORT	Virement	BS	DM 1	
									DEPENSES	RECETTES
REEL	16	RECETTE	1641	209	EMPRUNTS	3 510 340,00	0,00	0	0,00	-79 210,00
	16								0,00	-79 210,00
	20	DEPENSE	2051	212	LOGICIELS	215 132,27	0,00	0	-53 000,00	0,00
	20								-53 000,00	0,00
	21	DEPENSE	2182	215	VEHICULES	548 935,91	3 050,00	50 000	-47 700,00	0,00
	21								-47 700,00	0,00
	23	DEPENSE	2313	7633	EPUR.INVEST. TRAVAUX CONSTRUC.	0,00	185 000,00	0	-150 000,00	0,00
	23	DEPENSE	2315	6616	COLL CREATION BRANCHEMENTS	2 437,12	38 500,00	0	40 000,00	0,00
	23								-110 000,00	0,00
						REEL			-210 700,00	-79 210,00
ORDRE	021	RECETTE	021	404	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	185 960,00	0,00	3 687 374,4	0,00	-131 490,00
	021							0,00	-131 490,00	
					ORDRE			0,00	-131 490,00	
								-210 700,00	-210 700,00	



# DM 2024

## DÉCISION MODIFICATIVE

LAVAL AGGLOMÉRATION

[www.agglo-laval.fr](http://www.agglo-laval.fr)

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ETABLISSEMENT PUBLIC : LAVAL AGGLOMERATION (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008339200015

POSTE COMPTABLE : SGC DE LAVAL

**M. 57**

**Décision modificative (projet de budget) 1 (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : LAVAL AGGLOMERATION (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

<b>I - Informations générales</b>	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR, Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR, Recettes	Sans Objet
<b>II - Présentation générale du budget</b>	
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	5
B1 - Présentation des AP votées	6
B2 - Présentation des AE votées	7
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	8
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	11
D1 - Balance générale - Dépenses	13
D2 - Balance générale - Recettes	15
<b>III - Vote du budget</b>	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	24
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	25
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	26
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	27
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	30
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	33
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38
<b>IV - Annexes</b>	
<b>A - Présentation croisée</b>	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	43
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
<b>B - Annexes patrimoniales</b>	
B1.1 - État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - État de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - État de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - État de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2024

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Methodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	45
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Detail des chapitres d'operations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	47
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	48
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	49
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	50
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	51
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	53

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobilisent des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes 01 et 02 de la partie II appartiennent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B
<p>I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;</li> <li>- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;</li> <li>- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;</li> <li>- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.</li> </ul> <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».</p> <p>III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement : 7,5%</li> <li>- Investissement : 7,5%</li> </ul> <p>IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.</p> <p>V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).</p> <p>VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).</p> <p>VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).</p>	

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec réinscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	3 368 085,00	3 368 085,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		3 368 085,00	3 368 085,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	-678 700,00	-678 700,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		-678 700,00	-678 700,00
TOTAL DU BUDGET (5)		2 689 385,00	2 689 385,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans annotation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A venir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II	
PRESENTATION DES AP VOTEES			B1	
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)			Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé			
D 24-ENSAM 2024/2	ENSAM 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT INVEST	204		-20 400,00
D 24-ESIEA 2024/2	ESIEA 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT INVEST	204		30 000,00
D 18-CRD 2018/1	POLE CULTUREL	23		-54 700,00
D 23-PLUI 2023/1	REVISION DU PLUI-ELABORATION SCOT	20		-253 800,00
<b>TOTAL</b>				<b>-298 900,00</b>
« AP de dépenses imprévues » (2)			020	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>-298 900,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D 24-ENSAM 2024/1	ENSAM 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT FONCT	65	76 500,00
D 24-ESIEA 2024/1	ESIEA 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT FONCT	65	64 500,00
D 24-ESTACA 2024/1	ESTACA 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT FONCT	65	92 500,00
D 24-IUT 2024/2	IUT 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT FONCT	65	203 000,00
D 16-CRD 2024/1	POLE CULTUREL INDEMNITE	65	54 700,00
D 24-UCO 2024/1	UCO 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT FONCT	65	37 500,00
<b>TOTAL</b>			<b>528 700,00</b>
<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>		<b>022</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>528 700,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Rectes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	2 315 145,57	0,00	45 185,00	45 185,00	2 360 330,57
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (5)	11 856 748,02	0,00	411 780,00	411 780,00	12 268 528,02
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 579 479,42	0,00	0,00	0,00	1 579 479,42
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	11 889 746,15	0,00	-3 350 880,00	-3 350 880,00	8 538 866,15
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>27 841 118,18</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 883 915,00</b>	<b>-2 883 915,00</b>	<b>24 747 204,18</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 718 983,26	0,00	0,00	0,00	4 718 983,26
18	Cpte de liaison : affectation (BA,rtgle) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	150 160,00	0,00	0,00	0,00	150 160,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	6 262 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>4 888 143,26</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>11 131 143,26</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>32 630 262,42</b>	<b>0,00</b>	<b>3 388 086,00</b>	<b>3 388 086,00</b>	<b>36 888 347,42</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	659 000,00		0,00	0,00	659 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	5 000 000,00		0,00	0,00	5 000 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>5 659 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 659 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>38 188 262,42</b>	<b>0,00</b>	<b>3 388 086,00</b>	<b>3 388 086,00</b>	<b>41 567 347,42</b>
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>41 567 347,42</b>
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retracé les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retracé, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-05).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RP 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RP 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Rectes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (8) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	5 280 448,01	0,00	-750 000,00	-750 000,00	4 530 448,01
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	4 320 443,03	0,00	-1 155 315,00	-1 155 315,00	3 165 128,03
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	10 187,30	0,00	0,00	0,00	10 187,30
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>9 611 078,34</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 905 315,00</b>	<b>-1 905 315,00</b>	<b>7 705 763,34</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 150 000,00	0,00	0,00	0,00	1 150 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 690 186,03	0,00	0,00	0,00	1 690 186,03
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	211 000,00	0,00	0,00	0,00	211 000,00
204	Produits des cessions d'immobilisations	63 875,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	6 325 875,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>3 116 082,03</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>9 377 082,03</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>12 746 140,37</b>	<b>0,00</b>	<b>4 356 685,00</b>	<b>4 356 685,00</b>	<b>17 102 825,37</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	10 467 683,97		-1 203 600,00	-1 203 600,00	9 264 083,97
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	6 770 000,00		215 000,00	215 000,00	6 985 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	5 000 000,00		0,00	0,00	5 000 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>22 237 683,97</b>		<b>-988 600,00</b>	<b>-988 600,00</b>	<b>21 249 083,97</b>

<b>TOTAL</b>	<b>34 883 824,34</b>	<b>0,00</b>	<b>3 368 085,00</b>	<b>3 368 085,00</b>	<b>38 351 908,34</b>
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>3 205 438,08</b>
--	---------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>41 557 347,42</b>
---	----------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>15 680 083,97</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 164-0.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retracé les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retracé, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RF 021 ; DI 040 = RF 042 ; RF 040 = DF 042 ; DI 041 = RF 041.

(11) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Rectes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	11 326 508,81	0,00	7 000,00	7 000,00	11 333 508,81
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	24 805 000,00	0,00	0,00	0,00	24 805 000,00
014	Atténuations de produits	11 517 925,00	0,00	-28 000,00	-28 000,00	11 589 925,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	20 400 743,16	0,00	75 030,00	75 030,00	20 475 773,16
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>88 160 178,87</b>	<b>0,00</b>	<b>64 030,00</b>	<b>64 030,00</b>	<b>88 204 208,87</b>
66	Charges financières	1 045 000,00	0,00	0,00	0,00	1 045 000,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		255 870,00	255 870,00	255 870,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>88 200 178,87</b>	<b>0,00</b>	<b>308 900,00</b>	<b>308 900,00</b>	<b>88 610 078,87</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	10 457 683,97		-1 203 600,00	-1 203 600,00	9 254 083,97
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	6 770 000,00		216 000,00	216 000,00	6 986 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>17 227 683,97</b>		<b>-988 600,00</b>	<b>-988 600,00</b>	<b>16 249 083,97</b>
<b>TOTAL</b>		<b>88 437 862,84</b>	<b>0,00</b>	<b>-878 700,00</b>	<b>-878 700,00</b>	<b>86 768 162,84</b>
+						
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>86 768 162,84</b>

(1) Voir état I-8 pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RP 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RP 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Rectes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	198 300,00	0,00	0,00	0,00	198 300,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 005 300,00	0,00	29 000,00	29 000,00	5 034 300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	34 462 710,00	0,00	-791 600,00	-791 600,00	33 671 110,00
731	Fiscalité locale	19 453 425,00	0,00	0,00	0,00	19 453 425,00
74	Dotations et participations (4)	19 086 518,12	0,00	-207 000,00	-207 000,00	18 879 518,12
75	Autres produits de gestion courante (4)	973 350,00	0,00	129 970,00	129 970,00	1 103 320,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>79 179 803,12</b>	<b>0,00</b>	<b>-838 630,00</b>	<b>-838 630,00</b>	<b>78 338 873,12</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		160 930,00	160 930,00	160 930,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>79 179 803,12</b>	<b>0,00</b>	<b>-678 700,00</b>	<b>-678 700,00</b>	<b>78 600 803,12</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	659 000,00		0,00	0,00	659 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>659 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>659 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>79 838 803,12</b>	<b>0,00</b>	<b>-678 700,00</b>	<b>-678 700,00</b>	<b>78 160 103,12</b>
--------------	----------------------	-------------	--------------------	--------------------	----------------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>6 688 267,82</b>
---	---------------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>85 758 180,84</b>
--	----------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)</b>	<b>16 690 083,97</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RP 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RP 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RP 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
16 Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	(7) 0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	45 185,00	0,00	45 185,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	411 780,00	0,00	411 780,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	-3 350 880,00	0,00	-3 350 880,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	6 262 000,00	0,00	6 262 000,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3... Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
190 Neutralisation des amortissements	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
451 Charges à rep. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
69 Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>3 388 085,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 388 085,00</b>
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>3 388 085,00</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	7 000,00	0,00	7 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00	0,00	0,00
014 Atténuations de produits	-28 000,00	0,00	-28 000,00
016 APA	0,00	0,00	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
60 Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	75 030,00	0,00	75 030,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	255 870,00	216 000,00	470 870,00
71 Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	-1 203 600,00	-1 203 600,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>308 900,00</b>	<b>-988 600,00</b>	<b>-678 700,00</b>
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>			<b>-678 700,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2024

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
BALANCE GENERALE – RECETTES				D2
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)</b>				
INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (recues) (3)	-750 000,00	0,00	-750 000,00	
16 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-1 155 315,00	0,00	-1 155 315,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BAurégle)	(8) 0,00		0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	
28 Amortissement des immobilisations		215 000,00	215 000,00	
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00	
30 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00	
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00	
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00	
60 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00	
021 Virement de la section de fonctionnement		-1 203 600,00	-1 203 600,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	6 262 000,00		6 262 000,00	
<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>4 368 686,00</b>	<b>-988 600,00</b>	<b>3 388 086,00</b>	
				*
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
				*
<b>R 1088 AFFECTATION DU RESULTAT</b>				<b>0,00</b>
				*
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>3 388 086,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)</b>				
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00	
016 APA	0,00		0,00	
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00	
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00	
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	29 000,00		29 000,00	
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00	
72 Production immobilisée		0,00	0,00	
73 Impôts et taxes (sauf 731)	-791 600,00		-791 600,00	
731 Fiscalité locale	0,00		0,00	
74 Dotations et participations (8)	-207 000,00		-207 000,00	
75 Autres produits de gestion courante (8)	129 970,00	0,00	0,00	
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00	
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	160 930,00	0,00	160 930,00	
79 Transferts de charges		0,00	0,00	
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>-878 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-878 700,00</b>	
				*
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
				*
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>-878 700,00</b>

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.  
 (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.  
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-05).  
 (6) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.  
 (7) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.  
 (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.  
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2304.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2024

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A
DEPENSES								
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>38 189 262,42</b>	<b>0,00</b>	<b>-298 900,00</b>	<b>3 368 085,00</b>	<b>3 368 085,00</b>	<b>-3 125 000,00</b>	<b>6 493 085,00</b>	<b>3 368 085,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 315 145,57	0,00	-253 800,00	45 185,00	45 185,00	0,00	45 185,00	45 185,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	11 856 748,02	0,00	9 600,00	411 780,00	411 780,00	-10 300,00	422 080,00	411 780,00
21 Immobilisations corporelles	1 579 479,42	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	-100 000,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	11 889 746,15	0,00	-54 700,00	-3 350 880,00	-3 350 880,00	-3 214 700,00	-136 180,00	-3 350 880,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>27 641 119,16</b>	<b>0,00</b>	<b>-298 900,00</b>	<b>-2 893 915,00</b>	<b>-2 893 915,00</b>	<b>-3 125 000,00</b>	<b>231 085,00</b>	<b>-2 893 915,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1668 non budgétaire)	4 718 983,26	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	150 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>4 869 143,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>32 530 262,42</b>	<b>0,00</b>	<b>-298 900,00</b>	<b>3 368 085,00</b>	<b>3 368 085,00</b>	<b>-3 125 000,00</b>	<b>6 493 085,00</b>	<b>3 368 085,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	659 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	5 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>5 659 000,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)</b>								<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>3 368 085,00</b>

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2024

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.  
 (4) Voir l'état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.  
 (5) Voir l'état IV-05 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 04) = RI 042.  
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 « produit des opérations d'immobilisations »).  
 (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 04) = RI 041.  
 (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat comptable de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2304.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

RECETTES					
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>33 293 638,31</b>	<b>0,00</b>	<b>3 368 085,00</b>	<b>3 368 085,00</b>	<b>3 368 085,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	5 260 448,01	0,00	-750 000,00	-750 000,00	-750 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	4 320 443,03	0,00	-1 155 315,00	-1 155 315,00	-1 155 315,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 187,30	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>9 611 078,34</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 905 315,00</b>	<b>-1 905 315,00</b>	<b>-1 905 315,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	211 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	63 876,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	6 262 000,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 424 876,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>11 055 954,34</b>	<b>0,00</b>	<b>4 356 685,00</b>	<b>4 356 685,00</b>	<b>4 356 685,00</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	10 457 063,07	0,00	-1 203 800,00	-1 203 800,00	-1 203 800,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	6 770 000,00	0,00	215 000,00	215 000,00	215 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>22 237 063,07</b>	<b>0,00</b>	<b>-988 800,00</b>	<b>-988 800,00</b>	<b>-988 800,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (9)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>3 368 085,00</b>
---	---------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.  
 (3) Voir l'état N-89 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/040 = D/F 042).  
 (5) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations »).  
 (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = R/041).  
 (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
 (9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.  
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1
Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>38 189 262,42</b>	<b>0,00</b>	<b>-298 900,00</b>	<b>3 368 085,00</b>	<b>3 368 085,00</b>	<b>-3 125 000,00</b>	<b>6 493 085,00</b>	<b>3 368 085,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 315 145,57	0,00	-253 800,00	45 185,00	45 185,00	45 185,00	45 185,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	391 815,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 432 984,65	0,00		45 185,00	45 185,00	45 185,00	45 185,00
2051	Concessions, droits similaires	490 345,92	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	11 856 748,02	0,00	9 600,00	411 780,00	411 780,00	-10 300,00	411 780,00
204111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	85 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, Installations	864 400,75	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cre GFP : Bien mobilier, matériel	144 914,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cre GFP : Bâtiments, Installations	2 042 581,16	0,00		472 080,00	472 080,00	0,00	472 080,00
2041581	Autres grpte-Biens mob., mat. et études	32 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et Installat°	384 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	50 450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et Installations	1 038 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	426 059,03	0,00		-10 300,00	-10 300,00	0,00	-10 300,00
20422	Privé : Bâtiments, Installations	6 787 893,08	0,00		-50 000,00	-50 000,00	0,00	-50 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 579 479,42	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	-100 000,00
2111	Terrains nus	44 005,14	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	28 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	100 000,00	0,00		-100 000,00	-100 000,00	0,00	-100 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	19 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	203 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	208 381,48	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	138 086,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
2188	Autres Immobilisations corporelles	838 006,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	11 889 746,15	0,00	-54 700,00	-3 350 880,00	-3 350 880,00	-3 214 700,00	-3 350 880,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 010 000,00	0,00		-680 000,00	-680 000,00	0,00	-680 000,00
2313	Constructions	3 076 757,14	0,00		-2 269 700,00	-2 269 700,00	-2 254 700,00	-2 269 700,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 737 030,17	0,00		-280 000,00	-280 000,00	0,00	-280 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	6 065 958,84	0,00		-121 180,00	-121 180,00	0,00	-121 180,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>27 641 119,16</b>	<b>0,00</b>	<b>-298 900,00</b>	<b>-2 893 915,00</b>	<b>-2 893 915,00</b>	<b>-3 125 000,00</b>	<b>231 085,00</b>	<b>-2 893 915,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	4 718 983,26	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 714 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 983,26	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	150 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	150 160,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	0,00	6 262 000,00
276358	Créance Autres groupements	0,00	0,00		6 262 000,00	6 262 000,00	0,00	6 262 000,00
020	Dépenses Imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00				
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>4 869 143,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454111	TRAVAUX D OFFICE SITUATION PERIL	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>32 530 262,42</b>	<b>0,00</b>	<b>-298 900,00</b>	<b>3 368 085,00</b>	<b>3 368 085,00</b>	<b>-3 125 000,00</b>	<b>6 493 085,00</b>	<b>3 368 085,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	650 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II			
Reprise sur autofinancement antérieur	550 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13011 Subv. transf. Etat et établ. nationaux	348 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13012 Subv. transf. Régions	144 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13013 Subv. transf. Départements	154 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
130141 Subv. transf. Communes membres du GFP	6 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13018 Autres subventions d'équipement transf.	4 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13038 Autres fonds équip. transférables	3 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (9)	5 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313 Constructions	5 000 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>5 658 000,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR tient à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a au moins de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (C3 040 = RF 040).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 « produit des opérations d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (C3 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2304.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulée au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2024

III – VOTE DU BUDGET	III
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
<b>TOTAL</b>	<b>33 293 638,31</b>	<b>0,00</b>	<b>3 368 085,00</b>	<b>3 368 085,00</b>	<b>3 368 085,00</b>	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	5 280 448,01	0,00	-750 000,00	-750 000,00	
1311	Subv. transf. Etat et étab. nationaux	155 000,00	0,00	0,00	0,00	
1312	Subv. transf. Régions	201 290,00	0,00	0,00	0,00	
1313	Subv. transf. Départements	754 850,00	0,00	0,00	0,00	
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	60 000,00	0,00	0,00	0,00	
1322	Subv. non transf. Régions	1 439 600,00	0,00	0,00	0,00	
1323	Subv. non transf. Départements	491 660,00	0,00	50 000,00	50 000,00	
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	108 000,00	0,00	0,00	0,00	
13246	Attributions compensation investissement	590 000,00	0,00	0,00	0,00	
13272	Subv. non transf. FEDER	300 000,00	0,00	0,00	0,00	
1329	Autres subventions d'équip. non transf.	138 625,00	0,00	0,00	0,00	
13462	Dotation de soutien à invest local	1 041 423,01	0,00	-800 000,00	-800 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	4 320 443,03	0,00	-1 155 315,00	-1 155 315,00	
1641	Emprunts en euros	4 320 443,03	0,00	-1 155 315,00	-1 155 315,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	10 187,30	0,00	0,00	0,00	
238	Avances commandées immo corporelles	10 187,30	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>9 611 078,34</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 905 315,00</b>	<b>-1 905 315,00</b>	<b>-1 905 315,00</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1058)	1 150 000,00	0,00	0,00	0,00	
10222	FCTVA	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	
10226	Taxe d'aménagement	150 000,00	0,00	0,00	0,00	
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	211 000,00	0,00	0,00	0,00	
2754	Créances/particuliers, pers. droit privé	211 000,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	63 876,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	
<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 424 876,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>11 055 954,34</b>	<b>0,00</b>	<b>4 356 685,00</b>	<b>4 356 685,00</b>	<b>4 356 685,00</b>	
021	Virement de la section de fonctionnement	10 457 583,97		-1 203 600,00	-1 203 600,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	6 770 000,00		215 000,00	215 000,00	

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
2802	Frais liés à la réalisation de document	182 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
28031	Frais d'études	28 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	55 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	10 000,00	0,00	0,00	0,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	27 000,00	0,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	55 000,00	0,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	180 000,00	0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	128 000,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	98 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	378 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	240 000,00	0,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	48 000,00	0,00	0,00	0,00
280415343	IC : Projet infrastructure	59 000,00	0,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	100 000,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat*	504 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob., mat. études	50 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	102 000,00	0 000,00	0 000,00	0 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	004 000,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 220 000,00	48 000,00	48 000,00	48 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	50 000,00	0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	240 000,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	7 000,00	0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	170 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
281321	Immeubles de rapport	43 000,00	0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	16 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
28138	Autres constructions	60 000,00	0,00	0,00	0,00
28145	Construct* sol autrui - installat* gén.	10 000,00	0,00	0,00	0,00
281508	Autre matériel, outillage incendie	1 000,00	0,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0 000,00	0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0 000,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	40 000,00	0,00	0,00	0,00
2817321	Immeubles de rapport (mise à dispo)	2 000,00	0,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	27 000,00	0 000,00	0 000,00	0 000,00
281738	Autres constructions (m. à dispo)	7 000,00	0,00	0,00	0,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 000,00	0,00	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	11 000,00	0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	89 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
281838	Autre matériel informatique	278 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
281948	Autres matériels de bureau et mobiliers	104 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
28188	Autres immo. corporelles	332 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandées immo corporelles	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>22 237 683,97</b>		<b>-988 600,00</b>	<b>-988 600,00</b>	<b>-988 600,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2024

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.  
 (4) Seuls 165, 166 et 1640.  
 (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à renversement.  
 (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DI 042).  
 (8) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 204 « produit des opérations d'immobilisations »).  
 (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).  
 (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2304.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2024

III – VOTE DU BUDGET										III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE										B
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I				II		III = I + II		
<b>TOTAL</b>		<b>86 437 860,94</b>	<b>0,00</b>	<b>528 700,00</b>	<b>-678 700,00</b>	<b>-678 700,00</b>	<b>24 650,00</b>	<b>-703 350,00</b>	<b>-678 700,00</b>	
011	Charges à caractère général (4)	11 326 506,81	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	50 000,00	-43 000,00	7 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	24 805 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	11 617 925,00	0,00		-28 000,00	-28 000,00		-28 000,00	-28 000,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	20 400 743,16	0,00	528 700,00	75 030,00	75 030,00	-25 350,00	100 380,00	75 030,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>68 150 176,97</b>	<b>0,00</b>	<b>528 700,00</b>	<b>54 030,00</b>	<b>54 030,00</b>	<b>24 650,00</b>	<b>29 380,00</b>	<b>54 030,00</b>	
66	Charges financières	1 045 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			255 870,00	255 870,00		255 870,00	255 870,00	
022	Depenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00						
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 050 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 870,00</b>	<b>255 870,00</b>		<b>255 870,00</b>	<b>255 870,00</b>	
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>69 200 176,97</b>	<b>0,00</b>	<b>528 700,00</b>	<b>309 900,00</b>	<b>309 900,00</b>	<b>24 650,00</b>	<b>285 250,00</b>	<b>309 900,00</b>	
023	Virement à la section d'investissement	10 467 683,97			-1 203 600,00	-1 203 600,00		-1 203 600,00	-1 203 600,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	6 770 000,00			215 000,00	215 000,00		215 000,00	215 000,00	
043	Opérations ordre Intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>17 237 683,97</b>			<b>-988 600,00</b>	<b>-988 600,00</b>		<b>-988 600,00</b>	<b>-988 600,00</b>	
<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (6)</b>										<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>										<b>-678 700,00</b>

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.  
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.  
 (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2024

- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.  
 (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (6) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES						B
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>79 838 603,12</b>	<b>0,00</b>	<b>-678 700,00</b>	<b>-678 700,00</b>	<b>-678 700,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	198 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 005 300,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	34 462 710,00	0,00	-791 600,00	-791 600,00	-791 600,00
731	Fiscalité locale	19 453 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	19 086 518,12	0,00	-207 000,00	-207 000,00	-207 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	973 350,00	0,00	129 970,00	129 970,00	129 970,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>79 179 603,12</b>	<b>0,00</b>	<b>-639 630,00</b>	<b>-639 630,00</b>	<b>-639 630,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		160 930,00	160 930,00	160 930,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>160 930,00</b>	<b>160 930,00</b>	<b>160 930,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>79 179 603,12</b>	<b>0,00</b>	<b>-678 700,00</b>	<b>-678 700,00</b>	<b>-678 700,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	659 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>659 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (8)</b>						<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>						<b>-678 700,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 042 + D/ 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL			0,00	528 700,00	-678 700,00	-678 700,00	24 650,00	-703 350,00	-678 700,00
011	Charges à caractère général (5)	11 326 508,81	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	50 000,00	-43 000,00	7 000,00
60226	Habillement et vêtements de travail	7 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60268	Autres produits pharmaceutiques	1 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	386 000,00	0,00		-40 000,00	-40 000,00	0,00	-40 000,00	-40 000,00
60511	Eau et assainissement	111 150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60512	Energie - Electricité	1 439 390,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60513	Chauffage urbain	460 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60521	Combustibles	7 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60522	Carburants	82 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60523	Alimentation	13 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60524	Produits de traitement	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60528	Autres fournitures non stockées	82 420,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60531	Fournitures d'entretien	57 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60532	Fournitures de petit équipement	143 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60536	Habillement et vêtements de travail	78 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6054	Fournitures administratives	58 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6055	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	3 570,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60568	Autres produits pharmaceutiques	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6058	Autres matières et fournitures	64 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	51 200,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6132	Locations immobilières	424 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	109 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	18 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	92 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	97 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	389 450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	99 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	15 540,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	52 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	609 590,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	248 236,81	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
617	Etudes et recherches	331 741,84	0,00		57 000,00	57 000,00	50 000,00	7 000,00	57 000,00
6182	Documentation générale et technique	74 422,24	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	109 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	517 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	286 920,01	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	78 813,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 319 164,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	41 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	58 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	85 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	333 234,27	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	23 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	25 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	2 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	33 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	56 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	35 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	297 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	68 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	308 720,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62873	Remb. frais au CCAS/CIAS	73 080,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	1 518 810,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	214 172,00	0,00		-20 000,00	-20 000,00	0,00	-20 000,00	-20 000,00
63512	Taxes foncières	176 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6365	Taxes et impôts sur les véhicules	1 334,24	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	19 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	24 805 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6213	Personnel affecté par le CCAS/CIAS	48 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	285 350,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	116 290,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	12 147 590,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
64112	SFT, indemnité de résidence	285 680,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	2 347 950,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	3 046 530,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 591 220,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 475 650,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	111 590,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	144 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	105 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	56 350,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	41 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	11 617 925,00	0,00		-28 000,00	-28 000,00		-28 000,00	-28 000,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	10 105 350,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	1 055 550,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	164 000,00	0,00		-28 000,00	-28 000,00		-28 000,00	-28 000,00
73951	Fraction compensatoire TFPB et THRP	159 172,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
73952	Fraction compensatoire de la CVAE	113 653,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	20 400 743,16	0,00	528 700,00	75 030,00	75 030,00	-25 350,00	100 380,00	75 030,00
65138	Autres secours	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	341 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	33 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	94 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	8 690,33	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	3 900 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	461 081,68	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65733	Subv. fonct. départements	76 637,32	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	228 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736221	Subv. BA/règle Indus.com. sans ps.morale	5 600 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	1 343 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	568 274,50	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	423 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65743	Subv. Fonct. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00		60 700,00	60 700,00	0,00	60 700,00	60 700,00
65748	Subv. fonct. autres personnes droit privé	5 767 928,97	0,00		12 110,00	12 110,00	-80 050,00	92 160,00	12 110,00
65818	Autres	39 480,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrat	1 392 458,55	0,00		-52 480,00	-52 480,00	0,00	-52 480,00	-52 480,00
65888	Autres	105 891,81	0,00		54 700,00	54 700,00	54 700,00	0,00	54 700,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>68 150 176,97</b>	<b>0,00</b>	<b>528 700,00</b>	<b>54 030,00</b>	<b>54 030,00</b>	<b>24 650,00</b>	<b>29 380,00</b>	<b>54 030,00</b>
66	Charges financières	1 045 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 040 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			255 870,00	255 870,00		255 870,00	255 870,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			179 170,00	179 170,00		179 170,00	179 170,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			76 700,00	76 700,00		76 700,00	76 700,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>1 050 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>255 870,00</b>	<b>255 870,00</b>		<b>255 870,00</b>	<b>255 870,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>69 200 176,97</b>	<b>0,00</b>	<b>528 700,00</b>	<b>309 900,00</b>	<b>309 900,00</b>	<b>24 650,00</b>	<b>285 250,00</b>	<b>309 900,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	10 467 683,97			-1 203 600,00	-1 203 600,00		-1 203 600,00	-1 203 600,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	6 770 000,00			215 000,00	215 000,00		215 000,00	215 000,00
0811	Dot. amort. immos incorporelles	6 770 000,00			215 000,00	215 000,00		215 000,00	215 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>17 237 683,97</b>			<b>-888 600,00</b>	<b>-888 600,00</b>		<b>-888 600,00</b>	<b>-888 600,00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Page 36

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2024

Montant des ICNE de l'exercice	228 531,81
Montant des ICNE de l'exercice N-1	228 531,81
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-5 pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (OP 042 + OP 043) (OP 043 + OP 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		79 838 603,12	0,00	-678 700,00	-678 700,00	-678 700,00
013	Atténuations de charges (4)	198 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	174 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	24 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 005 300,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00
7022	Coupes de bois	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	35 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	461 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	1 175 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	19 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	237 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	435 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	252 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	2 014 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	11 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	34 462 710,00	0,00	-791 600,00	-791 600,00	-791 600,00
73221	FNGIR	443 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et Intercom	1 000 000,00	0,00	108 400,00	108 400,00	108 400,00
7328	Autres fiscalités reversées	501 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Fract* compens. TFPB, taxe rés. princ.	18 753 303,00	0,00	-491 000,00	-491 000,00	-491 000,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	13 765 297,00	0,00	-409 000,00	-409 000,00	-409 000,00
731	Fiscalité locale	19 453 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	15 899 212,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	1 985 421,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	878 792,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73136	Taxe gast* milieux aqua, prévent* Inond	390 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731721	Taxe de séjour	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	19 086 518,12	0,00	-207 000,00	-207 000,00	-207 000,00
741124	Dotations d'intercommunalité des EPCI	2 728 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741126	Dotations de compensation des EPCI	8 650 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2024

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I				
744	FCTVA	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	627 926,12	0,00		-10 000,00	-10 000,00	-10 000,00
7472	Participation régions	79 200,00	0,00		-20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
7473	Participation départements	550 170,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	1 096 095,00	0,00		-199 000,00	-199 000,00	-199 000,00
747888	Autres	314 100,00	0,00		22 000,00	22 000,00	22 000,00
748312	D.C.R.T.P.	165 022,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	4 721 056,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	82 659,00	0,00		0,00	0,00	0,00
748388	Autres	21 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	973 350,00	0,00		129 970,00	129 970,00	129 970,00
752	Revenus des immeubles	430 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00
75888	Autres	542 850,00	0,00		129 970,00	129 970,00	129 970,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>79 179 603,12</b>	<b>0,00</b>		<b>-839 630,00</b>	<b>-839 630,00</b>	<b>-839 630,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00			160 930,00	160 930,00	160 930,00
7815	Rep. prov. charges fonctionn. courant	0,00			154 300,00	154 300,00	154 300,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			6 630,00	6 630,00	6 630,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>79 179 603,12</b>	<b>0,00</b>		<b>-678 700,00</b>	<b>-678 700,00</b>	<b>-678 700,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	650 000,00			0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv Inv transférées cpte résultat	650 000,00			0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>650 000,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - DM (projet de budget) - 2024

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RP 042 = DI 040) (RP 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessations d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>								<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>								<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	<b>DEPENSES</b>	<b>4 718 983,26</b>	<b>1 294 013,54</b>	<b>0,00</b>	<b>375 000,00</b>	<b>2 887 193,03</b>	<b>5 150 059,57</b>	<b>9 000,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 718 983,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	747 682,95	0,00	0,00	0,00	346 661,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	50 450,00	0,00	375 000,00	2 787 193,03	261 500,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	386 751,02	0,00	0,00	0,00	736 518,98	4 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	109 129,57	0,00	0,00	100 000,00	3 605 379,59	5 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>6 605 501,36</b>	<b>108 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>956 140,00</b>	<b>2 439 732,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 640 186,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	590 000,00	108 000,00	0,00	60 000,00	956 140,00	2 439 732,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 165 128,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 187,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>	<b>4 145 815,27</b>	<b>12 138 863,34</b>	<b>265 382,88</b>	<b>4 914 035,33</b>		<b>35 898 347,42</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		4 718 983,26
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	917 565,50	181 030,00	22 502,60	144 888,52		2 360 330,57
204	Subventions d'équipement versées	2 829 314,00	4 062 309,08	105 000,00	1 797 761,91		12 268 528,02
21	Immobilisations corporelles	320 000,00	72 200,00	16 004,28	44 005,14		1 579 479,42
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	58 935,77	1 411 324,86	121 716,00	2 927 380,36		8 538 866,15
26	Participations et créances rattachées	0,00	150 000,00	160,00	0,00		150 160,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	6 262 000,00	0,00	0,00		6 262 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	20 000,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
	<b>RECETTES</b>	<b>379 625,00</b>	<b>6 505 876,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 951,01</b>		<b>17 102 825,37</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	6 325 876,00	0,00	0,00		6 325 876,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 840 186,03
13	Subventions d'investissement	328 625,00	0,00	0,00	47 951,01		4 530 448,01
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		3 165 128,03
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		10 187,30
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	31 000,00	180 000,00	0,00	0,00		211 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	20 000,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	<b>DEPENSES</b>	<b>20 338 173,55</b>	<b>27 984 240,41</b>	<b>0,00</b>	<b>3 900 000,00</b>	<b>1 299 617,50</b>	<b>7 152 804,43</b>	<b>121 286,35</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	502 400,00	2 856 000,08	0,00	0,00	45 780,00	3 861 022,43	58 288,35	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	24 604 650,00	0,00	0,00	0,00	152 360,00	48 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	11 589 825,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 939 978,55	523 590,33	0,00	3 900 000,00	1 253 837,50	3 139 432,00	15 000,00	0,00
6598	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 045 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	255 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>69 704 492,00</b>	<b>3 524 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 662 570,00</b>	<b>248 477,12</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	174 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	3 249 700,00	0,00	0,00	0,00	1 701 200,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	33 671 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	19 453 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	16 419 027,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	696 620,00	248 477,12	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	46 000,00	0,00	0,00	0,00	264 750,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	160 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>187 115,00</b>	<b>1 456 981,05</b>	<b>4 026 484,77</b>	<b>2 110 982,10</b>	<b>932 391,81</b>		<b>69 510 076,97</b>
011	Charges à caractère général	187 115,00	938 491,05	888 313,48	1 562 650,42	803 450,00		11 333 508,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		24 805 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		11 589 925,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	518 490,00	3 338 171,29	518 331,88	328 941,81		20 475 773,16
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 045 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		255 870,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>473 625,00</b>	<b>1 811 139,00</b>	<b>39 400,00</b>	<b>36 500,00</b>		<b>78 500 903,12</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	24 300,00	0,00	0,00		198 300,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	37 500,00	0,00	9 400,00	36 500,00		5 034 300,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		33 671 110,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		19 453 425,00
74	Dotations et participations	0,00	373 825,00	1 056 569,00	30 000,00	0,00		18 879 518,12
75	Autres produits de gestion courante	0,00	62 300,00	730 270,00	0,00	0,00		1 103 320,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		160 930,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>	<b>B3.1</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	179 170,00		175 008,00	354 178,00	155 666,00	198 512,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	179 170,00		175 008,00	354 178,00	155 666,00	198 512,00
Déficit Forail	0,00	23/11/2021	20 708,00	20 708,00	1 366,00	18 342,00
Provision CET 2024	179 170,00	25/11/2024	154 300,00	333 470,00	154 300,00	179 170,00
Dépréciations (3)	76 700,00		93 363,00	170 063,00	6 630,00	163 433,00
- des immobilisations	0,00		56 476,00	56 476,00	0,00	56 476,00
Provision dévalorisation titres Espace Mayenne	0,00	23/11/2021	56 476,00	56 476,00	0,00	56 476,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	76 700,00		36 887,00	113 587,00	6 630,00	106 957,00
Impayés école de musique, centre loisirs, divers loyers	76 700,00	25/11/2024	36 887,00	113 587,00	6 630,00	106 957,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>255 870,00</b>		<b>268 371,00</b>	<b>524 241,00</b>	<b>162 296,00</b>	<b>361 945,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>255 870,00</b>		<b>268 371,00</b>	<b>524 241,00</b>	<b>162 296,00</b>	<b>361 945,00</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>411 780,00</b>
2041412		Participation Voiries structurantes	Communes - à affecter par délibération	Commune	127 000,00
2041412		Rembt travaux TEM Avenue Chanzy	Communes -	Commune	70 080,00
2041412		PARTICIP. PISTE CYCLABLE CHANZY	Communes	Commune	275 000,00
20421		ESIEA Contrat de partenariat 2024-2026	ESIEA	Autre personne de droit privé	-3 500,00
20421		ESTACA Contrat de partenariat 2024-2026	ESTACA	Autre personne de droit privé	-6 800,00
20422		Fonds d'aide à l'agriculture périurbaine	Divers entreprises ou associations - à affecter par délibération	Autre personne de droit privé	-50 000,00
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>20 330,00</b>
65743		prise en charge locaux vacants CPA	LAVAL MAYENNE AMENAGEMENT	Autre personne de droit privé	60 700,00
65748		Subvention de fonctionnement	Office du tourisme	Association	-7 000,00
65748		Subvention etude stratégique Gens du Voyage	Divers associations et entreprises - à affecter par délibération	Autre personne de droit privé	-50 000,00
65748		Actions intercommunales	DIVERS organismes - attribution comité de pilotage	Autre personne de droit privé	-10 000,00
65748		Contrat de ville	ESIEA	Autre personne de droit privé	-10 300,00
65748		Contrat triennal Eseia 2024-2026	ESIEA	Autre personne de droit privé	-10 300,00
65748		ESTACA Contrat de partenariat 2024-2026	ESTACA	Autre personne de droit privé	-10 000,00
65748		ENSAM Contrat de partenariat 2024-2026	ENSAM	Autre personne de droit public	-9 750,00
65748		Subvention de fonctionnement	Ecole de Design	Autre personne de droit privé	69 160,00
65748		Subvention de fonctionnement	CNAREP	Association	40 000,00
65821		SUBVENTION AU BUDGET CITE REALITE VIRTUELLE	LAVAL AGGLOMERATION Budget annexe LAVAL VIRTUAL CENTER	Autre personne de droit public	-13 900,00
65821		SUBVENTION AU BUDGET BATIMENTS	LAVAL AGGLOMERATION Budget annexe BATIMENTS	Autre personne de droit public	-38 580,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hotel comunaulaire (1).  
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
- Participation Voiries structurantes	COMMUNE		U3	127 000,00
- PARTICIP. PISTE CYCLABLE CHANZY	COMMUNE		U3	275 000,00
<b>Autres</b>				

- (1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.  
 (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).  
 (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...)  
 (4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

## DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

*Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	3 205 438,08	0,00	0,00	3 205 438,08
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-4 895 624,11	0,00	0,00	-4 895 624,11
Solde de la section Investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 690 186,03	0,00	0,00	-1 690 186,03

*Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Pour mémoire, budget précédent (RP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	1 690 186,03	0,00	0,00	1 690 186,03
Solde de la section Investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 690 186,03	0,00	0,00	-1 690 186,03
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

## COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépense de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	5 373 000,00	0,00	0,00	5 373 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	18 977 683,97	5 273 400,00	5 273 400,00	24 251 083,97
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	13 604 683,97	5 273 400,00	5 273 400,00	18 878 083,97

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés.

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recettes".

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>I 5 373 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>II 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>4 714 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 714 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>659 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	659 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C13</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 18 977 683,97</b>	<b>5 273 400,00</b>	<b>VI 5 273 400,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>1 740 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	1 000 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	150 000,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation Investissement	590 000,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions Invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>17 237 683,97</b>	<b>5 273 400,00</b>	<b>5 273 400,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation de document	182 000,00	3 000,00	3 000,00
28031	Frais d'études	28 000,00	1 000,00	1 000,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	55 000,00	2 000,00	2 000,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	10 000,00	0,00	0,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	27 000,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	50 000,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	180 000,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	128 000,00	38 000,00	38 000,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	98 000,00	2 000,00	2 000,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	378 000,00	10 000,00	10 000,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	240 000,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	48 000,00	0,00	0,00
280415343	IC : Projet Infrastructure	50 000,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	100 000,00	23 000,00	23 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat*	504 000,00	2 000,00	2 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	50 000,00	2 000,00	2 000,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	102 000,00	0 000,00	0 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	604 000,00	13 000,00	13 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 220 000,00	48 000,00	48 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	50 000,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	240 000,00	10 000,00	10 000,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28128	Autres aménagements de terrains	7 000,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	179 000,00	1 000,00	1 000,00
281321	Immeubles de rapport	43 000,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	16 000,00	2 000,00	2 000,00
28138	Autres constructions	60 000,00	0,00	0,00
28145	Construct* sol autrui - Installer* géné.	10 000,00	0,00	0,00
281508	Autre matériel, outillage incendie	1 000,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	6 000,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	6 000,00	0,00	0,00
28158	Autres Inst.,matériel,outil. techniques	46 000,00	0,00	0,00
2817321	Immeubles de rapport (mise à dispo)	2 000,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	27 000,00	9 000,00	9 000,00
281738	Autres constructions (m. à dispo)	7 000,00	0,00	0,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobilier	1 000,00	0,00	0,00
281788	Autres Immo. corporelles (m. à dispo)	11 000,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	89 000,00	5 000,00	5 000,00
281838	Autre matériel informatique	278 000,00	10 000,00	10 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobilier	104 000,00	3 000,00	3 000,00
28185	Matériel de téléphonie	0,00	1 000,00	1 000,00
28188	Autres Immo. corporelles	332 000,00	18 000,00	18 000,00
29...	Dépréciations des Immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	10 457 683,97	-1 203 600,00	-1 203 600,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 33, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets rattachés aux dépenses et les recettes d'un établissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

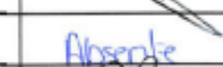
<b>V - ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 35  
 Nombre de membres présents : 36  
 Nombre de suffrages exprimés : 31  
 VOTES :  
 Pour : 67  
 Contre : 0  
 Abstentions : 4

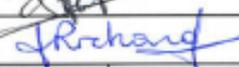
Date de convocation : **19 NOV. 2024**

Présenté par (1)  
A. le **25 NOV. 2024**

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
A. le **25 NOV. 2024**  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AGOSTINO Guillaume	
ALEXANDRE Christelle	
ALLAIRE Jérôme	
BARRÉ Olivier	
BEGON Geoffrey	
BERCAULT Florian	
BERROU François	
BERTIER Bruno	
BESANÇON Pierre	
BLANCHET Marcel	
BOISGONTIER Marie	
BORDE Yannick	
BOUILLON Nicole	Absente
BOURGEAIS Bernard	
BROCAIL Julien	
BROUSSEY Loïc	
BURON Sébastien	
CAPLAN Antoine	
CARDOSO David	
CHARBONNIER James	

V - ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
CHAUVELIER Lucie		
CHESNEL Annette		Absent
CLAVREUL Marie-Cécile		
COIGNARD Jean-Marc		
COQUEREAU Noémie		
D'AGOSTINO Vincent		
DAVOUST Nadège		
DESTAIS Sébastien		
DEULOFEU Jean-Louis		
DEULOFEU Nicolas		Absent
DROGUET Christine		
DUBOIS Christine		
EYMON Isabelle		
FERRON Béatrice		
FLÉCHARD Bruno		
FOUGERAY Isabelle		
FRANÇOIS Marjorie		
GALLACIER Dominique		
GARNIER Caroline		
GRANDIÈRE Chantal		
GUESNÉ Pierick		
HOYAUX Georges		
JANVIER Anne-Marie		
LE GAL-HUAUMÉ Paul		
LE MÉE CLAVREUL Marie-Laure		
LE RIDOU Fabienne		
LEDUC Ludvine		
LEFORT Christian		
LHOTELUIER Hervé		

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
LOISEAU Céline		
MARQUET Mickaël		
MICHEL Louis	Absent	
MORAND Éric		
MOREL Jean-Bernard		
MORIN Patrice		
OGBI Kamel		
PAILLARD Michel		
PAILLARD Vincent		
PARIS Éric		
PETRON Camille		
PILLON Didier		
POIRIER Georges		
PUISSON Uwenaël		
PÉNIQUEL Patrick		
RICHARD Damien		
RICHARD Jocelyne		
ROBIN Fabien		
ROCHERULLÉ Michel		
ROULLIER Anthony		
SEGRETAIN Corinne		
SOULTANI Samia		
THIOT Jean-Pierre		
TOQUET Guy		
TRAVERS Gérard		
VIELLE Sylvie		

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est déconseillé.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ETABLISSEMENT PUBLIC : LAVAL AGGLOMERATION (1)**  
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL LAVAL AGGLO (2)

Numéro SIRET : 20008339200023

POSTE COMPTABLE : SGC DE LAVAL

**M. 57**

**Décision modificative (projet de budget) 1 (3)**  
**Voté par nature**

BUDGET : TERRAINS LA (4)

ANNEE 2024

- (1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.  
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.  
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.  
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

**I - Informations générales**

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet

**II - Présentation générale du budget**

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	5
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	6
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	9
D1 - Balance générale - Dépenses	11
D2 - Balance générale - Recettes	13

**III - Vote du budget**

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	15
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	Sans Objet
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans Objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	21
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	23
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	26
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	28

**IV - Annexes****A - Présentation croisée**

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	30
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

**B - Annexes patrimoniales**

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Methodes utilisees pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Detail des chapitres d'operations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	34
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	35
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	36
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non dirigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taxes	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	37

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non effectués, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobilisent des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B
<p>I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;</li> <li>- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;</li> <li>- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;</li> <li>- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.</li> </ul> <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».</p> <p>III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement : 7,5%</li> <li>- Investissement : 7,5%</li> </ul> <p>IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.</p> <p>V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).</p> <p>VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).</p> <p>VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).</p>	

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec réinscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	6 262 000,00	6 262 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	6 262 000,00	6 262 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	6 262 000,00	6 262 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	6 262 000,00	6 262 000,00
	TOTAL DU BUDGET (5)	12 524 000,00	12 524 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Rectes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 101 082,61	0,00	0,00	0,00	1 101 082,61
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 101 082,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 101 082,61</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 101 082,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 101 082,61</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	6 766 452,59		6 262 000,00	6 262 000,00	16 030 452,59
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>6 766 452,59</b>		<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>16 030 452,59</b>

<b>TOTAL</b>	<b>8 888 635,20</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>16 131 635,20</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>6 502 876,00</b>
--	---------------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>21 834 210,20</b>
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retracer les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retracer, le cas échéant, l'amortissement de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RI 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Rectes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	1 822 210,20	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	8 084 210,20
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 822 210,20</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>8 084 210,20</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 822 210,20</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>8 084 210,20</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	13 550 000,00		0,00	0,00	13 550 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>13 550 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 550 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>16 372 210,20</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>21 634 210,20</b>
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>21 634 210,20</b>
---	----------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>-1 480 462,68</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-5 pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16440.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retracce les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retracce, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) À servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-85).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RP 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 30, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RP 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

## LAVAL AGGLOMERATION - TERRAINS LA - DM (projet de budget) - 2024

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2024.

### LAVAL AGGLOMERATION - TERRAINS LA - DM (projet de budget) - 2024

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Recettes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	3 831 326,02	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	10 093 326,02
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 831 428,02</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>10 093 428,02</b>
66	Charges financières	41 800,00	0,00	0,00	0,00	41 800,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 873 228,02</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>10 135 228,02</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	13 550 000,00	0,00	0,00	0,00	13 550 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	41 800,00	0,00	0,00	0,00	41 800,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>13 591 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 591 800,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 466 028,02</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>23 727 028,02</b>
+						
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>23 727 028,02</b>

(1) Voir état I-B pour la compensation par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de	Recettes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
		l'exercice (1)	N-1 (2)			
		I	II		III	IV = I + II + III
013	Abédiations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 800 000,00	0,00	0,00	0,00	6 800 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	958 700,00	0,00	0,00	0,00	958 700,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>7 768 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 768 700,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>7 768 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 768 700,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	6 766 452,59	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	15 030 452,59
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	41 800,00	0,00	0,00	0,00	41 800,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>6 810 252,59</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>15 072 252,59</b>
<b>TOTAL</b>		<b>16 588 952,59</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>22 850 952,59</b>
+						
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>896 075,43</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>23 727 028,02</b>

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)</b>	<b>-1 480 462,68</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
16 Provisions pour risques et charges (4)	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cote de liaison : affectation (BA,règle)	(7) 0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
30 Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3... Stocks et en-cours	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00
190 Neutralisation des amortissements	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
451 Charges à rép. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
69 Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>

D.001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 6 262 000,00

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	6 262 000,00	0,00	6 262 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00	0,00	0,00
014 Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
016 APA	0,00	0,00	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00
60 Achats et variation des stocks	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>

D.002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 6 262 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-85).

## LAVAL AGGLOMERATION - TERRAINS LA - DM (projet de budget) - 2024

- (7) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 204.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
16	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 262 000,00	0,00	6 262 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
461	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
69	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>6 262 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

R 1088 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>6 262 000,00</b>
---	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		6 262 000,00	6 262 000,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 262 000,00</b>
--	---------------------

LAVAL AGGLOMERATION - TERRAINS LA - DM (projet de budget) - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.  
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.  
 (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.  
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).  
 (6) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.  
 (7) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.  
 (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.  
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

LAVAL AGGLOMERATION - TERRAINS LA - DM (projet de budget) - 2024

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A
DEPENSES								
Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>	9 869 535,20	0,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 101 082,61	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	1 101 082,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	1 101 082,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	8 768 452,59			6 262 000,00	6 262 000,00		6 262 000,00	6 262 000,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	8 768 452,59			6 262 000,00	6 262 000,00		6 262 000,00	6 262 000,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)								0,00
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>6 262 000,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

LAVAL AGGLOMERATION - TERRAINS LA - DM (projet de budget) - 2024

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (31 04) = Rf (42).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 204 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (31 04) = Rf (44).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2204.

LAVAL AGGLOMERATION - TERRAINS LA - DM (projet de budget) - 2024

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>15 972 210,20</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 622 210,20	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	6 262 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 622 210,20</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1066)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

LAVAL AGGLOMERATION - TERRAINS LA - DM (projet de budget) - 2024

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 822 210,20</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (9)	13 550 000,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>13 550 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)</b>					<b>0,00</b>
<b>Affectation au compte 1068 (9)</b>					<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>6 262 000,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 = D/ 042).

(5) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf. chapitre 004 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/ 041 = R/ 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 204A.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									A1
Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I			II			III = I + II	
<b>TOTAL</b>	<b>9 869 535,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,00		0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00			0,00		0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 101 082,61	0,00		0,00		0,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	859 000,00	0,00		0,00		0,00	0,00	
168741	Dettes - Communes membres du GFP	242 082,61	0,00		0,00		0,00	0,00	
18	Opérations de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 101 082,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 101 082,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	8 768 452,59			6 262 000,00		6 262 000,00	6 262 000,00	

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	8 768 452,59			6 262 000,00		6 262 000,00	6 262 000,00
3355	Travaux	8 768 452,59			6 262 000,00		6 262 000,00	6 262 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>8 768 452,59</b>			<b>6 262 000,00</b>		<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a eu de la dette pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (03 040 = RF 040).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (03 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
<b>TOTAL</b>	<b>15 372 210,20</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	1 822 210,20	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	
1641	Emprunts en euros	1 822 210,20	0,00	0,00	0,00	
168758	Dettes - Autres groupements	0,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 822 210,20</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 822 210,20</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	13 550 000,00		0,00	0,00	
3355	Travaux	13 550 000,00		0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>13 550 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-8 pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (01 040) = 01 040.

(8) Les comptes 15, 25, 35, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (01 041) = 01 041.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES- AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		17 465 026,02	0,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00
011	Charges à caractère général (4)	3 831 326,02	0,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		3 831 426,02	0,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00
66	Charges financières	41 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		41 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		3 873 226,02	0,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	13 550 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	41 800,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		13 591 800,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (6)</b>									0,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>									6 262 000,00

(1) Voir état I-8 pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						B
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		16 568 952,59	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	6 262 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	958 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>7 758 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>7 758 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	8 768 452,59		6 262 000,00	6 262 000,00	6 262 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	41 800,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>8 810 252,59</b>		<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>
<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (8)</b>						<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>						<b>6 262 000,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 + DI 040).

(5) Les comptes 79 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
			I			II			
<b>TOTAL</b>		17 465 026,02	0,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00
011	Charges à caractère général (5)	3 831 326,02	0,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00
6015	Terrains à aménager	387 213,34	0,00		6 262 000,00	6 262 000,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00
6045	Achats études et prestations de services	70 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	3 374 112,68	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		3 831 426,02	0,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00
66	Charges financières	41 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	41 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		41 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		3 873 226,02	0,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	13 550 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
7133	Variatif en-cours de production biens	13 550 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
			I			II			
043	Opérations ordre Intérieur de la section (8) (10)	41 800,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		13 591 800,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	42 085,71
Montant des ICNE de l'exercice N-1	42 085,71
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RF 043) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	16 568 952,59	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	6 262 000,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	6 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	958 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	958 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>7 758 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>7 758 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (7)	8 708 452,59	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	6 262 000,00
7133	Variant* en-cours de production biens	8 708 452,59	0,00	6 262 000,00	6 262 000,00	6 262 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	41 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
796	Transferts charges financières	41 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>8 810 252,59</b>	<b>0,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>	<b>6 262 000,00</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles d'après le plan de comptes.

(2) Voir état I-S pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stock ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-6 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	<b>DEPENSES</b>	<b>869 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	869 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>1 822 210,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 822 210,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	6 Aménagement des territoires et habitat	8 Action économique	7 Environnement	8 Transports	8 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>	0,00	242 082,81	0,00	0,00		1 101 082,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	242 082,81	0,00	0,00		1 101 082,81
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2334)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	6 262 000,00		6 084 210,20
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	6 262 000,00		6 084 210,20
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2334)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A2
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-6 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie coo., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	<b>DEPENSES</b>	41 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	41 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RBA / Régularisation de RM	6 Aménagement des territoires et habitat	8 Action économique	7 Environnement	8 Transports	8 Fonction en réserve	TOTAL
	<b>DEPENSES</b>	0,00	3 983 108,68	67 386,68	0,00	6 342 861,84		10 136 228,02
D11	Charges à caractère général	0,00	3 693 108,59	57 365,59	0,00	6 342 861,84		10 093 326,02
D12	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
D14	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		41 800,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	7 768 700,00	0,00	0,00	0,00		7 768 700,00
D13	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	6 800 000,00	0,00	0,00	0,00		6 800 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	968 700,00	0,00	0,00	0,00		968 700,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>	
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**

*Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-5 502 675,00	0,00	0,00	-5 502 675,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-242 082,61	0,00	0,00	-242 082,61
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-5 744 757,61	0,00	0,00	-5 744 757,61

*Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-5 744 757,61	0,00	0,00	-5 744 757,61
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-5 744 757,61	0,00	0,00	-5 744 757,61

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	859 000,00	0,00	0,00	859 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	13 550 000,00	0,00	0,00	13 550 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	12 691 000,00	0,00	0,00	12 691 000,00

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cursus des crédits de l'exercice votés ou reportés.

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recettes".

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vota (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>I 859 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>II 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>859 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	859 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
130	Subv. invest. transférées cote résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>	
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 13 550 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>VI 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions Invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>13 550 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
3355	Travaux	13 550 000,00	0,00	0,00
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.